

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT



1. Table des matières

1. Table des matières	1
INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : Le service de l'eau potable	5
1. Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1. Présentation des modes de gestion du service.....	5
1.2. La production.....	6
1.3. La distribution.....	16
1.4. Les abonnés.....	23
1.5. La consommation	26
1.6. La qualité de l'eau	29
2. Caractéristiques financières du service.....	32
2.1. Tarification de l'eau et recettes du service	32
2.2. Recettes d'exploitation	35
2.3. Financement des investissements	35
2.4. Travaux	36
2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée	40
CHAPITRE 2 : Le service de l'assainissement collectif	42
1. Caractéristiques techniques du service.....	42
1.1. Présentation des modes de gestion du service.....	42
1.2. Les abonnés.....	43
1.3. Le réseau	48
1.4. Les ouvrages de traitement des eaux usées.....	56
1.5. Les volumes	58
1.6. La qualité des rejets.....	61
1.7. Les boues	66
2. Caractéristiques financières du service.....	67
2.1. Tarification de l'assainissement	67
2.2. Recettes d'exploitation	69
2.3. Financement des investissements : état de la dette.....	70
2.4. Travaux	71
2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée	74
CHAPITRE 3 : Le Service de l'Assainissement Non Collectif	75
1. Caractéristiques techniques du service.....	75
1.1. Présentation du territoire et du mode de gestion	75
1.2. Instruction et contrôle des installations.....	80
2. Caractéristiques financières du service.....	84
2.1. Tarification de l'assainissement individuel.....	84

2.2	Recettes du Syndicat	86
2.3	Dépenses du Syndicat.....	86
2.4	Evolution des dépenses et des recettes du service.....	87
	Annexes	88
	Références réglementaires	89
	Coordonnées des exploitants.....	90
	Glossaire	91
	Tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance.....	92
1.	Service de l'Eau Potable	92
2.	Service de l'Assainissement Collectif	93
3.	Service de l'Assainissement Non Collectif.....	93
	Note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	94

INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental EAU47 est un syndicat mixte fermé, qui regroupe 246 communes du Lot-et-Garonne dont 4 communes du Tarn-et-Garonne. Le Syndicat assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que les services liés à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes adhérentes.

Madame Geneviève Le Lannic a été réélue Présidente du Syndicat EAU47 le 21 mai 2026.

Le public peut rencontrer les services du syndicat à l'adresse suivante :



EAU47

997 avenue du Docteur Jean Bru – bâtiment B

47031 Agen Cedex

Tél : 05.53.68.44.00

Ouvert au public du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (16h le vendredi)

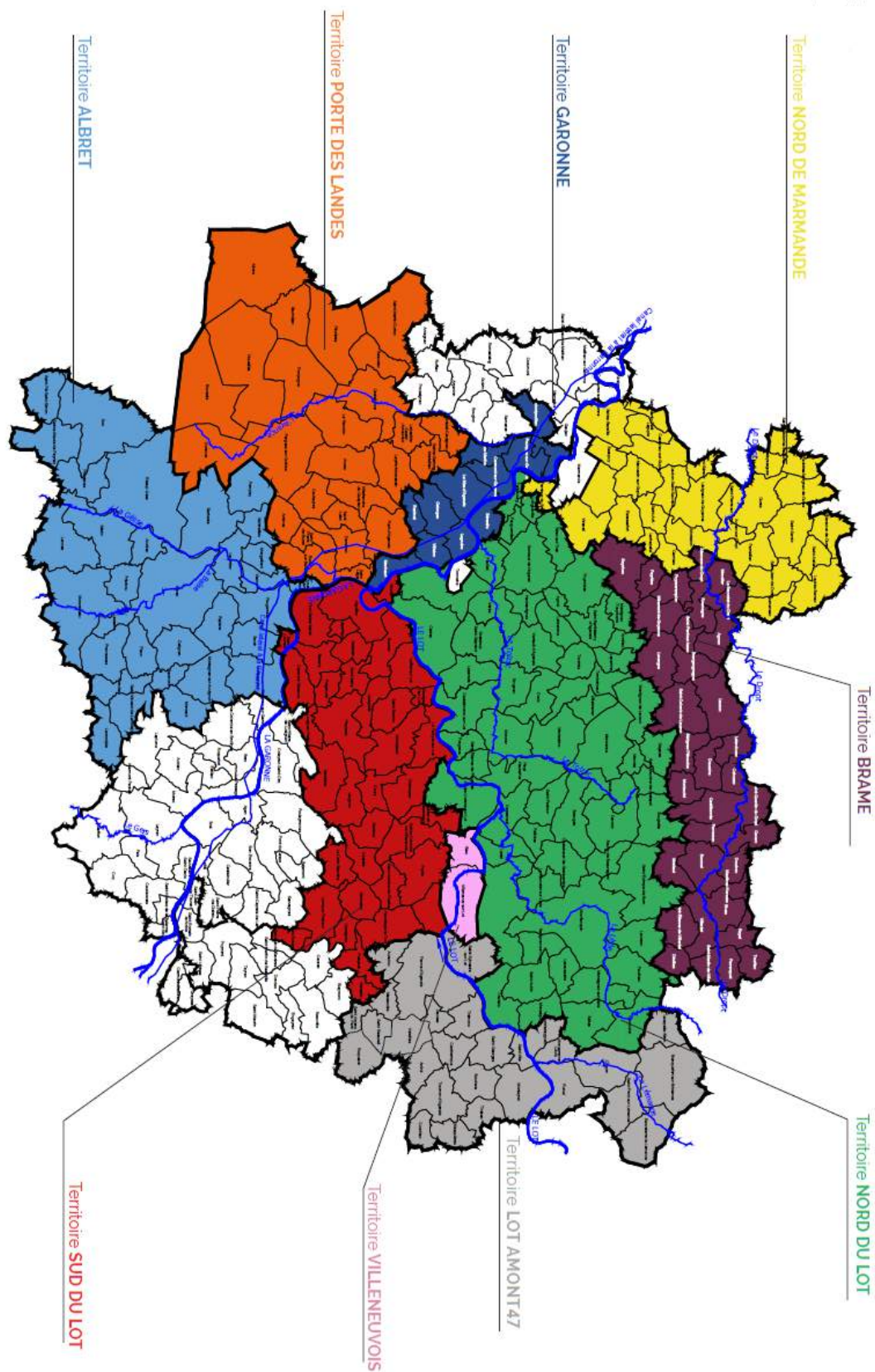
www.eau47.fr

Le présent rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement (RPQS), présente les services réalisés sur les 9 territoires composant le syndicat en 2025 : Albret, Brame, Garonne, Lot Amont 47, Nord du Lot, Nord de Marmande, Porte des Landes, Sud du Lot et Villeneuve.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.224-5 et D224-1 à D224-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), qui prévoit la présentation du RPQS par la présidente du Syndicat à l'Assemblée et aux délégués syndicaux lors du Comité Syndical avant le 30 septembre de l'année suivante, ainsi qu'aux services publics locaux lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Il fera l'objet d'une communication à chacune des communes membres du Syndicat, lesquelles devront le présenter devant leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2026.

D'autre part, les données concernant l'organisation, les tarifs et les performances des services, sont disponibles sur l'Observatoire National des services d'eau et d'Assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/>



CHAPITRE 1 : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Caractéristiques techniques du service

1.1. Présentation des modes de gestion du service

1.1.1. Délégation de service public

En 2025, la production, le traitement et la distribution d'eau potable ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

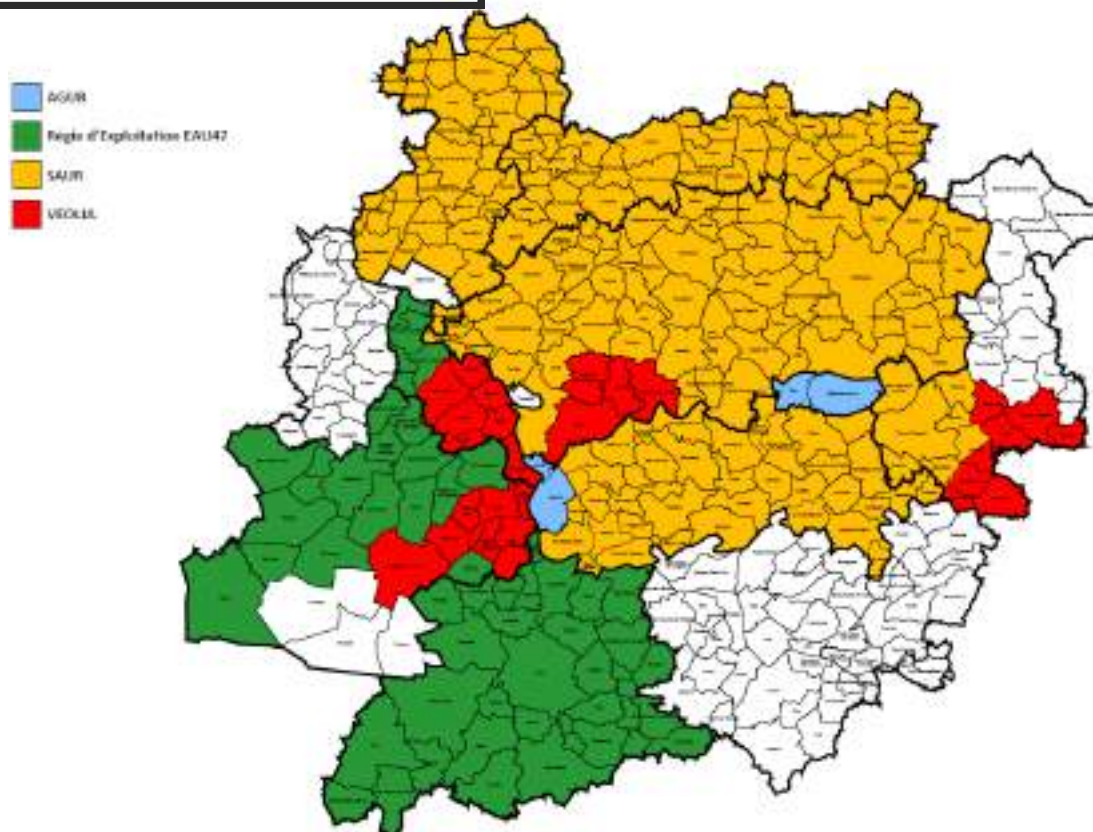
- Agur : sur le territoire du Villeneuvois et les communes d'Aiguillon et Nicole (situées sur le territoire du Sud du Lot) ;
- Saur : sur les territoires de la Brame et du Nord de Marmande et sur une partie des territoires du Nord du Lot, du Sud du Lot et du Lot Amont 47 (ancien syndicat de Penne-Saint Sylvestre) ;
- Véolia : sur une partie des territoires de la Porte des Landes (ancien Syndicat de Damazan-Buzet), du Nord du Lot (ancien syndicat de Clairac-Castelmoron), de Lot Amont 47 (ancien syndicat de Tournon d'Agenais et ancien territoire de Nord Séoune) et de Garonne (ancien syndicat du Mas d'Agenais).

1.1.2. Service en régie

La production, le traitement et la distribution d'eau potable sont gérés en régie sur le territoire de l'Albret et une partie des territoires de Garonne (ancien syndicat du Sud de Marmande) et de Porte des Landes.

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe.

La répartition en 2025 est présentée sur la carte ci-contre :



1.2. La production

En 2025, le Syndicat disposait de 42 points de prélèvements en eau : 25 forages, 14 sources et 3 captages en rivière.

1.2.1. Mesures de protection de la ressource

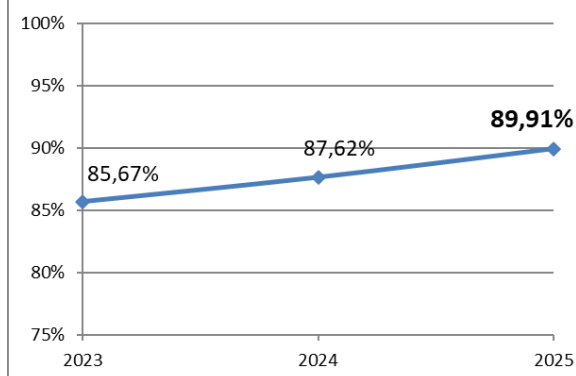
L'ensemble des captages gérés par EAU47 est à jour des autorisations de prélèvement, de traitement et distribution de l'eau à destination humaine.

De plus, l'ensemble des captages est déclaré d'utilité publique et des périmètres de protection ont été définis pour chacun.

L'indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) permet de connaître l'avancement de la démarche concernant chaque captage, ainsi que le respect des prescriptions des périmètres de protection des captages d'eau.

Cet indice se calcule en fonction de l'indice de chaque captage, donné par l'ARS (Agence Régionale de Santé), et du volume produit par celui-ci, ainsi que l'indice de protection des ressources utilisées lors des achats d'eau à des collectivités voisines. En 2025, l'indice de protection de la ressource s'élève à **89,91 %**.

Indice d'avancement de protection de la ressource



L'indice de protection attribué par l'ARS n'a pas évolué sur l'ensemble des ressources du Syndicat. Les faibles fluctuations de cet indicateur pondéré ne sont dues qu'aux variations des volumes produits au niveau des différentes ressources.

1.2.2. Les captages sensibles

Par arrêté préfectoral du 28 janvier 2023, quatre captages du Syndicat EAU47 ont été identifiés comme sensibles. Sur ces ouvrages un programme de réduction des pollutions diffuses doit être mis en place. Les ressources concernées sont les suivantes : captage de Nazareth à Nérac, le puits de Lagagnan à Pompage, la source de Luchet à Ambrus et la source de Chamouveau à Trentels.

Dans ce contexte, le Syndicat EAU47 a demandé une adhésion au programme Re'Sources de la Région Nouvelle Aquitaine permettant d'accompagner les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) dans leur démarche de mise en place d'actions préventives pour les captages sensibles, avec pour objectif la reconquête de la qualité des eaux brutes en répondant à la problématique nitrates et pesticides.

Plus précisément, pour le captage de Nazareth, le Syndicat EAU47 a signé une convention d'entente avec les différentes PRPDE du département du Gers, pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration de ce plan d'action. Les études ont été lancées en décembre 2025.

1.2.3. Surveillance des ouvrages

Dans un souci d'anticipation, EAU47 fait diagnostiquer régulièrement les forages d'eau potable, afin de surveiller leur état et de programmer, lorsque cela s'avère nécessaire, des travaux de réhabilitation ou d'entretien.

La réglementation préconise une périodicité inférieure à 10 ans pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics portent essentiellement sur :

- La vérification de l'étanchéité des ouvrages et de l'absence de communication des eaux prélevées en profondeur avec les eaux de surface ou d'autres formations aquifères (eaux souterraines de moindre profondeur) ;
- La vérification de l'état et de la corrosion des matériaux tubulaires, et le degré de vieillissement des ouvrages.

En 2025, les forages de Camp de Garde à Tournon d'Agenais et de Beausoleil à Laparade ont été diagnostiqués. Ces inspections n'ont pas décelé de dysfonctionnement, ni de détérioration de ces ouvrages.

1.2.4. Travaux sur ouvrages

Lors des diagnostics des forages de Beausoleil à Laparade et de Camp de Garde à Tournon d'Agenais, les pompes d'exhaure ont été remplacées.

En juin 2025, la pompe d'exhaure du forage de Beausoleil a présenté des dysfonctionnements, nécessitant un arrêt d'exploitation pendant 15 jours.

Le forage de Saint Julien, situé sur la commune de Madaillan a été mis à l'arrêt le 12 novembre 2023 suite à un problème de qualité d'eau brute, lié à la détérioration de la chambre de pompage.

En février 2024, le Syndicat EAU47 a procédé au chemisage du tubage de l'ouvrage. Le forage a été remis en service fin mai 2024. Les études pour la re-foration de ce forage ont débuté en 2024. Les travaux sont prévus au cours du dernier trimestre 2026 pour une mise en service au plus tard en avril 2027.

Les travaux pour la création du deuxième forage de secours, situé sur le secteur de Courbiac à Villeneuve sur Lot, permettant une partie du secours de l'usine de Pontous, devraient débuter en fin d'année 2026.

Les études concernant la réalisation du troisième forage de secours seront lancées au cours de l'année 2027.

Suite au transfert de compétence de la commune de Boussès, le Syndicat EAU47 a mis en place un analyseur de chlore et un turbidimètre en sortie du château d'eau, permettant de garantir la qualité de l'eau distribuée.

1.2.5. Sécurité sanitaire de l'eau produite et distribuée**a. Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (P.G.S.S.E.)**

L'arrêté du 3 janvier 2023 instaure la mise en œuvre obligatoire de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (P.G.S.S.E.) par les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau potable, depuis la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution.

Afin de sécuriser la distribution et la qualité de l'eau distribuée, le Syndicat EAU47 a continué en 2025 cette démarche d'élaboration des P.G.S.S.E. sur le territoire de la Porte des Landes, les anciens territoires de Nord-Séoune et Tournon d'Agenais, l'unité de distribution alimentée par l'usine de production de Nazareth situé à Nérac et le secteur correspondant au contrat de délégation de service publique géré par VEOLIA sur Clairac-Castelmoron sur Lot.

Le P.G.S.S.E. sur l'unité de distribution du forage de Brot, permettant l'alimentation des communes d'Aiguillon et Nicole est en cours d'élaboration.

Dans le cadre d'un marché global permettant l'élaboration des schémas directeurs de distribution d'eau potable et l'élaboration des P.G.S.S.E., cette démarche sera déployée sur l'ensemble du Syndicat EAU47 à partir de 2026 et pendant trois ans.

b. Vulnérabilité des ouvrages

Selon la réglementation, les unités de distribution desservant plus de 10 000 habitants doivent faire l'objet de diagnostics de vulnérabilité. Ils permettent de connaître les éléments à mettre en place, en termes de travaux ou de procédures, afin de sécuriser les ouvrages (captages et réservoirs) face aux actes de malveillance.

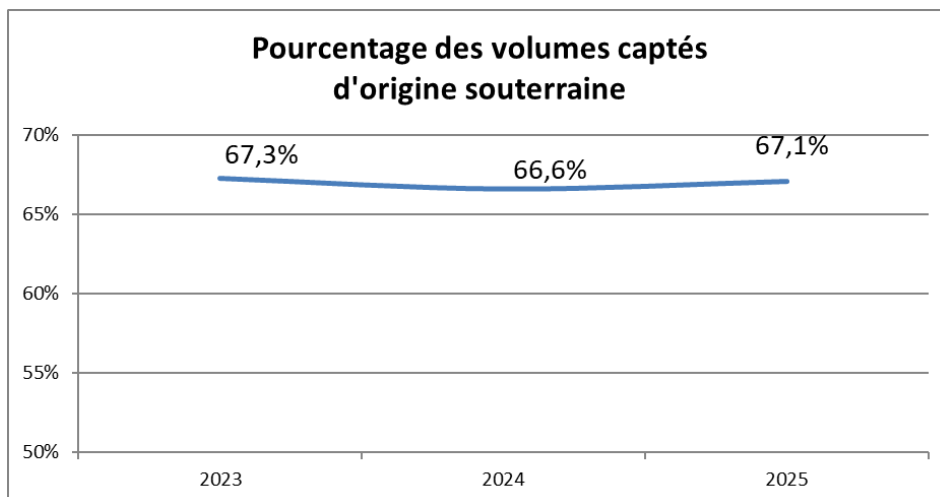
Pour les unités de distribution de taille inférieure, une évaluation simplifiée de la vulnérabilité doit être également réalisée.

Le Syndicat continue cette démarche sur les ouvrages n'ayant pas été diagnostiqués, afin de programmer les travaux de mise en sûreté nécessaires et faire évoluer les priorités d'action.

L'évaluation de la vulnérabilité des ouvrages vis-à-vis des actes de malveillance est systématiquement réalisée et/ou mise à jour dans le cadre de l'élaboration des P.G.S.S.E.

1.2.6. Volumes prélevés

Depuis une vingtaine d'années, le Syndicat tente de diminuer les prélèvements sur les nappes profondes afin de préserver ces ressources précieuses pour les générations futures. Le pourcentage des volumes captés d'origine souterraine est présenté ci-dessous :



De plus, le Syndicat a mené une étude en 2023 pour la réalisation d'un schéma directeur départemental de ressources d'alimentation en eau potable.

Les grands principes de ce schéma vont notamment amener les différentes collectivités du département à réduire les prélèvements dans les forages profonds avec la création d'usines de production d'eau potable à partir de prélèvements d'eau de surface, depuis le Lot et la Garonne.

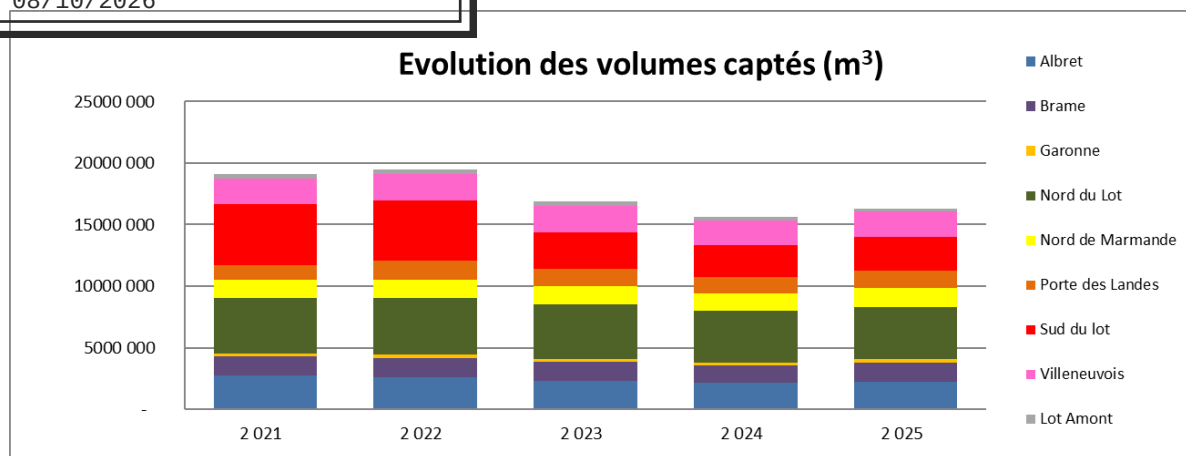
En complément de ce schéma directeur, à partir 2026, le Syndicat EAU47 va débiter l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable sur l'ensemble de ses unités de distribution.

Les volumes prélevés sont présentés ci-contre par captage :

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_056_C-DE
Reçu le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026

territoires	volumes prélevés en m ³	2023	2024	2025
Albret	Bruch	208 470	141 953	150 964
	Nérac - Nazareth	1 406 896	1 348 286	1 417 096
	Reaup Lisse Pelahaut	63 758	68 917	79 312
	Guillery	343 583	288 280	265 687
	Baillard	0	0	0
	Lagrangette	129 898	114 867	122 912
	Darrodes	159 546	172 430	139 262
	Lagravère			
	Lartigues			
	Larousset	20 297	15 486	16 600
Brame	Maurillac	562 647	492 659	588 436
	La Brame	587 079	543 850	593 666
	Miramont	180 824	165 418	188 932
	Allemans	202 487	209 798	225 136
Garonne	Mouliot	245 151	244 389	269 264
Lot Amont	Jaubardet	6 130	7 728	7 601
	Mounet	204 431	135 027	131 742
	Camp de Garde	135 023	124 135	114 386
Nord du Lot	Bayssac	382 632	331 332	343 160
	Boudy de B.	182 911	183 417	178 769
	Bougnagou	202 856	189 634	199 538
	Gontaud	623 904	607 418	655 152
	Pinel Hauterive	1 971 486	1 873 339	1 884 282
	Tombeboeuf	224 714	241 665	260 416
	Beausoleil	473 615	471 849	455 146
	Chamouleau	0	0	0
	Savignac	320 013	272 208	281 112
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	546 315	510 385	540 443
	Saint Pierre sur D.	565 219	518 409	548 372
	Virazeil	396 314	402 216	437 828
Porte des Landes	Clarens	581 805	643 598	626 590
	Lagagnan	331 763	260 777	288 287
	Marchepin	162 762	102 627	108 339
	Caillerot	268 521	298 967	309 034
	Boussès			22 330
	Luchet	52 643	64 976	70 987
Sud du Lot	Le Mail	999 135	784 461	623 197
	Cauzac			
	Prayssas	524 879	643 667	558 366
	Saint Julien	639 655	391 891	716 194
	Lafitte	596 174	557 366	595 704
	Brot	238 934	212 531	232 694
Villeneuveois	Pontous	2 144 094	1 993 920	2 068 275
TOTAL	TOTAL	16 886 564	15 629 876	16 315 211



Les volumes prélevés suivent la consommation en eau. Ainsi on peut observer une légère hausse en 2021 et 2022 liée à des étés chauds et secs, ayant entraîné une augmentation des consommations en eau. A partir de 2023, la Communauté des Communes de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres a transféré sa compétence eau potable à l'Agglomération d'Agen et le forage de Tulet, situé sur la commune de Cauzac a donc également été transféré, expliquant ainsi la baisse des volumes captés par le Syndicat EAU47.

De plus, au 1^{er} juillet 2025, la commune de Boussès a transféré sa compétence eau potable au Syndicat EAU47 avec un ouvrage exploité, correspondant au forage de Boussès.

Il est à noter que les interconnexions de réseau présentes entre les différentes unités de distribution permettent aux exploitants de maintenir la distribution d'eau sans rupture chez les abonnés.

1.2.7. Volumes produits

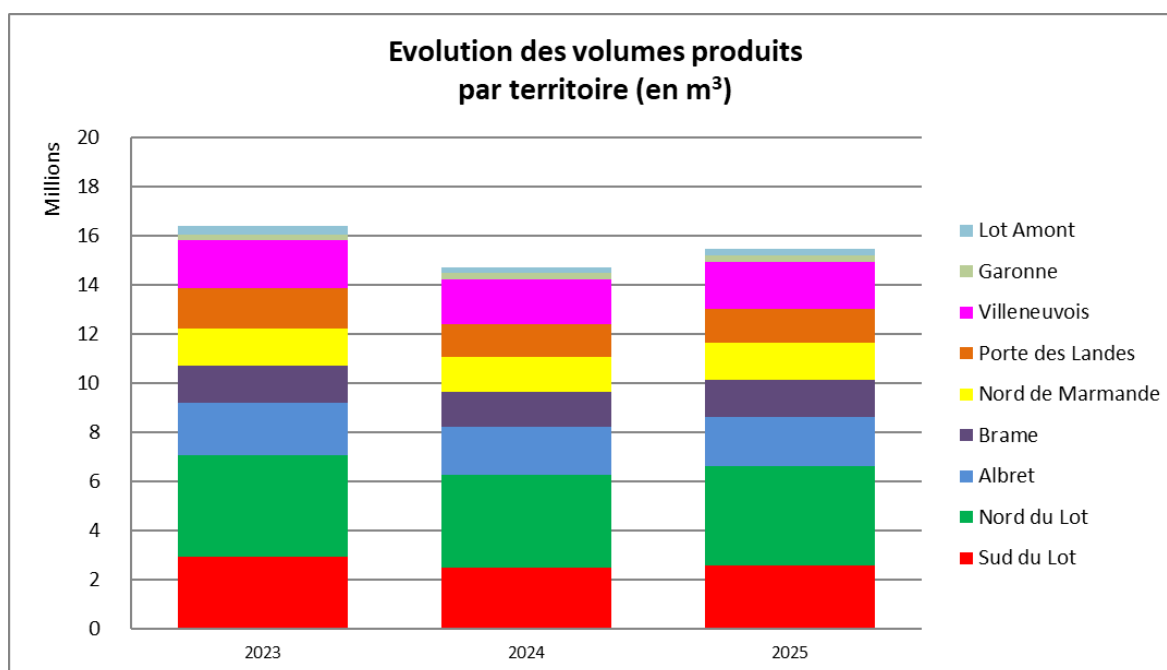
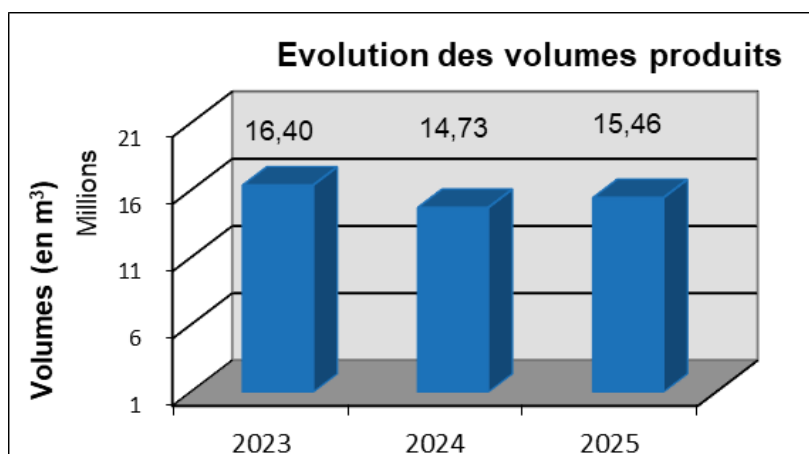
Le tableau suivant représente l'évolution des volumes produits par les différentes ressources. A noter que les volumes captés sont sensiblement équivalents aux volumes produits dans le cas des sources. En effet, il y a peu d'eau de service utilisée, contrairement aux usines de traitement des eaux de surface où des volumes importants d'eau de service sont utilisés pour le nettoyage des filtres.

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_056_C-DE
Reçu le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026

territoires	volumes produits (m³)	2 023	2 024	2 025
Albret	Bruch	199 857	137 610	132 700
	Nérac - Nazareth	1 220 055	1 197 678	1 273 249
	Reaup Lisse Pelahaut	63 238	68 917	79 312
	Guillery	334 006	254 033	257 220
	Baillard	0	0	0
	Lagrangette	128 839	114 867	122 912
	Darrodès	158 245	172 430	139 262
	Lagravère			
	Lartigues			
	Larousset	19 758	14 216	15 456
Brame	Maurillac	561 219	490 099	562 246
	La Brame	583 979	540 750	571 616
	Miramont	179 064	163 658	181 669
	Allemans	200 917	207 228	212 744
Garonne	Mouliot	242 451	241 629	267 427
Lot Amont	Jaubardet	5 463	5 990	6 811
	Mounet	200 856	129 444	128 702
	Camp de Garde	135 023	124 135	114 386
Nord du Lot	Bayssac	379 702	328 402	328 240
	Boudy de B.	178 509	180 012	164 262
	Bougnagou	173 815	177 378	193 938
	Gontaud	621 524	603 056	624 172
	Pinel Hauterive	1 776 965	1 554 871	1 721 845
	Tombeboeuf	222 177	237 016	246 471
	Beausoleil	471 455	457 500	466 262
	Chamouleau	0	0	0
	Savignac	316 833	269 028	269 191
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	538 523	500 177	517 432
	Saint Pierre sur D.	562 339	508 041	530 020
	Virazeil	393 514	394 172	423 338
Porte des Landes	Clarens	579 425	641 218	624 210
	Lagagnan	330 003	259 017	286 527
	Marchepin	160 796	100 752	106 739
	Caillerot	268 521	298 967	309 034
	Boussès			21 887
	Luchet	51 030	61 658	70 987
Sud du Lot	Le Mail	996 755	767 886	601 010
	Cauzac			
	Prayssas	490 789	591 252	505 782
	Saint Julien	637 275	361 111	680 095
	Lafitte	583 788	546 484	572 022
	Brot	228 110	210 672	230 725
Villeneuvois	Pontous	1 963 230	1 818 981	1 901 221
TOTAL		16 158 048	14 730 335	15 461 122

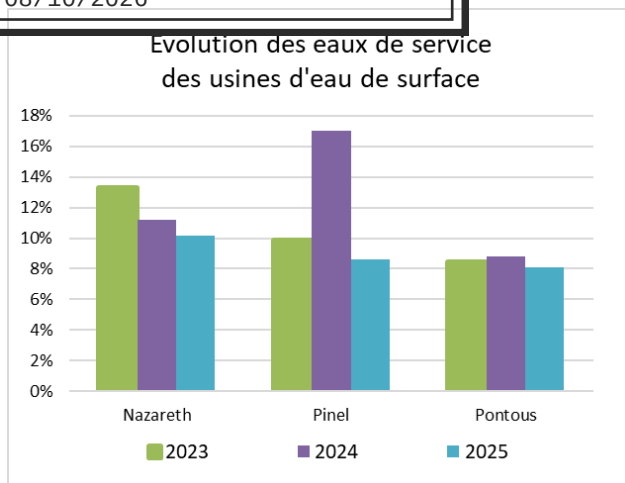
On peut extraire du tableau précédent deux histogrammes représentant l'évolution du volume total produit :



L'évolution des volumes produits suit celle des volumes prélevés.

La différence entre les volumes produits et les volumes captés provient des eaux de service, eaux utilisées dans les usines pour les nettoyages et les analyseurs.

Ces volumes sont plus importants pour les usines de production utilisant des eaux de surface que celles utilisant l'eau issue des sources et forages profonds.



Les eaux de service des usines prélevant une eau de surface représentent une part variable des eaux captées, selon les filières de traitement :

- Nazareth (Nérac) : 10,15 %
- Pinel (Pinel Hauterive) : 8,62 %
- Pontous (Villeneuve sur Lot) : 8,08 %

1.2.8. Transferts entre unités de distribution

Il existe des transferts d'eau entre les unités de distribution de différents territoires (anciens contrats de vente et d'achat d'eau).

Territoires "vendeurs"	Territoires "acheteurs"	Volumes transférés (m³)		
		2023	2024	2025
Albret	Sud du Lot	932	477	226
	Porte des Landes	7 487	6 677	14 168
Brame	Nord du Lot	34 519	21 231	16 666
Nord du Lot	Sud du Lot	93 955	117 603	111 834
	Villeneuvois	146	33	181
	LA47 (Penne St Sylvestre)	2 162	5 433	6 873
Nord de Marmande	Nord du Lot	33 436	49 266	42 588
Porte des Landes	Albret	29 398	18 709	30 144
Sud du Lot	Nord du Lot	10 075	4 950	18 221
	Lot Amont	15 903	19 379	25 092
Villeneuvois	Sud du Lot	1 808	1 453	1 406
	LA47 (Penne St Sylvestre)	386 022	344 643	371 033
	Nord du Lot	23 296	2 208	8 271
TOTAL		639 139	592 062	646 703

1.2.9. Vente d'eau en gros

Il existe des ventes d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau vendus à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre collectivités.

Territoires vendeurs	Services d'eau acheteurs	Volumes vendus (m³)		
		2023	2024	2025
Albret	Armagnac Ténarèze	31 976	31 790	32 335
	Agglomération d'Agen depuis Bruch	579 748	573 294	501 726
Nord du Lot	Tonneins	-	-	346
Porte des Landes	Commune de Durance			21 088
Sud du Lot	Agglo Agen	495 896	405 655	425 155
Lot Amont (Tournon)	Lémance	3 339	2 287	2 071
TOTAL		1 110 959	1 013 026	982 721

1.2.10. Achat d'eau en gros

Il existe des achats d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau achetés à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre les collectivités.

Territoires acheteurs	Services d'eau vendeur	Volumes achetés (m³)		
		2023	2024	2025
Albret	Agglo Agen	817 869	789 946	662 159
Brame	Sud Perigord	0	0	0
Garonne	Tonneins	25	16	18
	Garonne Gascogne	215 499	192 714	205 133
Nord de Marmande	Marmande	97 065	88 324	99 318
	Bassane Dropt Garonne	209	502	590
Nord du Lot	La Lémance	22 639	30 292	32 175
	Tonneins	2 306	3 964	2 044
Sud du Lot	Agglo Agen	547 808	574 832	459 298
Lot Amont	La Lémance	2 521	1 404	1 707
	QPS	79 362	77 101	56 951
TOTAL		1 785 303	1 759 095	1 519 393

1.2.11. Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution dans les réseaux sont calculés par la somme des volumes produits et des volumes achetés, moins les volumes vendus en gros.

Volumes mis en distribution (m³)

Les volumes achetés sont en légère augmentation depuis 2023. En effet, le forage de Tulet, situé sur la commune de Cauzac a été transféré lors du transfert des communes de la Communauté des Communes Porte d'Aquitaine et Pays de Serres et les volumes nécessaires à l'alimentation d'une partie du territoire du Sud du Lot sont donc achetés.

1.3. La distribution

1.3.1. Les ouvrages de stockage

Les ouvrages de stockage permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement.

La capacité totale de stockage sur le Syndicat est la suivante :

Territoire	Nombre de réservoirs	Capacité totale en m ³
Albret	40	13 135
Brame	21	7 550
Garonne	7	2 050
Lot Amont 47	17	3 882
Nord du Lot	54	23 890
Nord de Marmande	16	6 276
Porte des Landes	17	5 778
Sud du Lot	31	13 534
Villeneuveois	8	6 450
Capacité de stockage	211	82 545

En permanence, un volume minimal de 120 m³ est conservé dans les réservoirs de plus de 200 m³, et un minimal de 60 m³ pour les autres réservoirs, pour les services d'incendie.

Le Syndicat réalise chaque année, pour le maintien en état de son patrimoine, des travaux de réhabilitation de ses réservoirs et châteaux d'eau. Ces travaux consistent en la mise en sécurité des ouvrages, la reprise intérieure et extérieure du génie civil ainsi que l'étanchéité des cuves et des dômes.

Les études sont en cours pour la réalisation de nouveaux stockages sur les forages de Camp de Garde (Tournon d'agenais) et Saint Pierre (Saint Pierre sur Dropt), et au puits de Lagagnan (Pompogne).

1.3.2. Le réseau de distribution

La longueur totale du réseau hors branchements est la suivante :

Linéaire de réseau (en km)	2023	2024	2025
Albret	1 295	1 279	1 300
Brame	974	976	979
Garonne	276	275	273
Lot Amont 47	504	502	506
Nord du Lot	2 453	2 504	2 475
Nord de Marmande	783	784	785
Porte des Landes	804	807	843
Sud du Lot	1 181	1 192	1 189
Villeneuvois	252	252	253
Linéaire Total	8 522	8 570	8 603

En 2025, le linéaire augmente légèrement lié notamment au transfert de compétence eau potable de la commune de Boussès au 1^{er} juillet 2025.

Les densités d'abonnés sont très variables selon les territoires. En effet, certains secteurs sont urbains, avec un faible linéaire de réseau qui dessert un nombre important d'abonnés (Villeneuvois) et inversement, dans les secteurs ruraux, des linéaires importants de réseaux sont nécessaires pour alimenter un nombre plus faible d'abonnés.

Territoires	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (km)	Densité (ab/km)
Albret	14 904	1 300	11
Brame	10 094	979	10
Garonne	3 238	273	12
Lot Amont 47	4 835	506	10
Nord du Lot	22 862	2 475	9
Nord de Marmande	9 936	785	13
Porte des Landes	8 261	843	10
Sud du Lot	13 792	1 189	12
Villeneuvois	14 349	253	57
Total	102 271	8 603	16

Le linéaire de réseau de distribution par commune est présenté dans le tableau page suivante.

Linéaire de réseau EAU POTABLE en mètres

Brame	2024	2025	Nord du Lot	2024	2025	Nord de Marmande	2024	2025	Albret	2024	2025	Sud du Lot	2024	2025	Garonne	2024	2025
Agnac	33 449	33 461	Agmé	7 955	8 138	Auriac sur Dropt	9 596	9 633	Andiran	25 700	26 000	Aiguillon	91 419	90 220	Calonges	28 173	28 500
Allemands du Dropt	21 997	21 998	Armillac	14 761	15 749	Baleysagues	14 168	14 043	Barbaste	49 500	56 500	Allez et Cazeneuve	24 377	24 470	Caumont	29 900	28 500
Bourgougnague	28 271	28 276	Beaugas	52 268	52 093	Beaupuy	29 228	29 228	Bruch	40 000	40 700	Bazens	34 145	33 854	Fourques	44 700	43 800
Bournel	26 740	26 809	Birac sur Trec	34 458	34 491	Cambes	15 872	15 874	Calignac	33 400	32 800	Bourran	28 744	30 103	Lagruere	17 763	17 820
Cahuzac	20 537	20 534	Boudy de Beauregard	22 059	22 053	Castelnau sur Gupie	33 040	32 528	Espiens	28 800	30 100	Cassignas	11 527	11 441	Marmande (coussan)	17 000	21 000
Castillonès	52 029	52 023	Brugnac	18 679	18 665	Caubon Saint Sauveur	21 387	21 385	Feugarolles	45 800	47 300	Castella	17 967	18 000	Mas d'Agenais	38 108	38 099
Cavarc	19 216	19 268	Cancon	64 625	64 423	Duras	51 640	52 297	Fieux	25 800	25 900	Clermont Dessous	38 582	38 582	Monheurt	18 809	18 820
Devillac	17 878	16 962	Casseneuil	62 134	62 088	Escassefort	23 815	23 849	Francescas	35 900	34 700	Cours	22 247	23 214	Razimet	15 342	14 681
Doudrac	13 497	13 498	Castelmoron sur Lot	53 700	54 062	Escottes	14 391	14 391	Fréchou	22 300	23 900	La Croix Blanche	33 796	32 110	Sainte Marthe	24 300	21 000
Douzains	29 828	29 807	Castelnau de Gratecambe	43 158	42 983	Lachapelle	3 439	3 439	Lamontjoie	33 900	34 000	Dolmayrac	43 082	42 930	Senestis	20 447	20 447
Ferrensac	23 212	23 212	Clairac	86 795	86 817	Lagupie	18 947	18 947	Lannes	52 700	53 000	Frégimont	13 010	13 007	Villeton	20 574	20 633
La Sauvetat du Dropt	25 423	26 240	Coulx	30 348	30 023	Levignac de Guyenne	39 056	38 644	Lasserre	7 200	8 400	Frespech	24 622	24 569	TOTAL	275 116	273 300
Lalandusse	20 159	20 240	Fauguerolles	21 145	21 145	Loubès Bernac	27 766	27 766	Lavardac	50 600	50 700	Galapian	23 742	23 669			
Lauzun	62 140	61 851	Fauillet	32 732	32 734	Marmande	55 536	55 618	Mézin	69 800	70 000	Granges sur Lot	11 105	11 402	Porte des Landes	2024	2025
Lavergne	36 201	35 964	Fongrave	22 990	22 947	Mauvezin sur Gupie	29 943	29 933	Moncaut	30 600	31 400	Hauteéglise la Tour	53 537	53 064	Allons	51 000	56 000
Mazières Naresse	16 663	16 581	Gavaudun	35 500	34 762	Monteton	20 736	21 845	Moncrabeau	73 700	74 700	Lacépède	18 210	18 212	Ambrus	14 700	14 300
Miramont de Guyenne	63 448	63 448	Gontaud de Nogaret	61 921	61 705	Pardaillan	28 838	28 839	Mongailard	13 100	13 100	Lafitte sur Lot	34 548	34 518	Anzex	32 308	31 908
Montauriol	21 637	21 636	Gratoloup St Gyrand	36 991	36 991	Saint Astier	18 200	18 200	Montagnac sur Auvignon	43 700	44 100	Lagarigue	11 035	10 697	Beauziac	33 900	46 000
Montaut	27 464	27 571	Hautevignes	14 554	17 146	Saint Avit	12 988	12 988	Montesquieu	50 600	50 400	Laroque Timbaut	54 390	54 661	Boussès		27 900
Moustier	20 394	20 579	Labretonie	19 926	21 019	Saint Géraud	8 973	8 973	Nérac	204 400	206 700	Lagnac	37 894	38 136	Buzet sur Baïse	50 369	52 151
Parranquet	18 977	18 970	Lacausade	20 660	20 676	Saint Jean de Duras	20 519	20 519	Nomdieu	19 100	19 200	Lusignan Petit	16 031	16 255	Casteljaloux	118 000	104 000
Peyrières	18 671	18 671	Laparade	29 238	29 238	Saint Martin Petit	18 589	18 589	Pompiet	23 000	25 000	Madailan	44 968	43 914	Caubeyres	21 991	22 883
Puyserampion	21 041	21 025	Laperche	14 819	15 218	Saint Pardoux du Breuilh	17 559	17 561	Poudenas	28 100	27 900	Massels	15 809	14 622	Damazan	44 629	44 886
Rayet	15 330	15 330	Laussou	34 981	35 972	Saint Pierre sur Dropt	18 628	18 628	Réaup Lisse	58 600	60 200	Monbalen	27 124	27 138	Durance		
Rives	24 340	24 350	Le Lédât	39 623	39 623	Saint Sernin de Duras	38 221	38 244	Saint Pé Saint Simon	28 000	28 000	Montpezat d'Agenais	42 690	42 649	Farges sur Ourbise	41 381	41 910
Roumagne	23 015	23 093	Longueville	10 439	10 236	Sainte Bazeille	61 079	61 237	Saint Vincent de Lamontjoie	25 500	26 200	Nicole	5 044	5 758	Grezet Cavagnan	30 700	28 500
Sérignac Péboudou	27 235	27 233	Lougratte	38 296	39 820	Savignac de Duras	24 108	24 108	Ste Maure de Peyriac	33 300	33 400	Port Sainte Marie	62 314	62 276	Labastide Castel Amoureux	25 200	25 600
Seyches	52 568	55 158	Monbahus	64 713	64 102	Soumensac	20 779	20 776	Saumont	13 800	13 100	Prayssas	50 533	50 614	La Réunion	40 100	41 300
Saint Colomb de Lauzun	54 434	54 433	Monclar	45 628	46 319	Sainte Colombe de Duras	8 352	8 352	Sos	54 600	54 700	Pujols	99 064	99 329	Leyritz Moncassin	29 000	29 000
Saint Etienne de Villeréal	29 921	30 580	Monflanquin	154 989	155 056	Villeneuve de Duras	17 205	17 210	Thouars sur Garonne	7 500	7 300	Saint Antoine de Ficalba	37 000	36 279	Puch d'Agenais	50 406	48 406
Saint Martin de Villeréal	16 046	16 037	Monségur	29 399	29 278	Virazeil	60 997	61 009	Vianne	28 600	29 900	Saint Laurent	11 446	11 531	Sainte Gemme Martailac	24 400	26 000
Saint Pardoux Isaac	22 055	22 054	Montagnac sur Lède	41 669	41 147	TOTAL	783 594	784 653	Xaintraillies	21 200	21 000	Saint Robert	11 711	11 711	Saint Léger	11 193	11 193
Saint Quentin du Dropt	22 027	21 996	Montastruc	47 002	47 004				TOTAL	1 278 800	1 300 300	Saint Salvy	16 683	16 685	Saint Léon	20 322	20 119
Tourliac	8 749	8 868	Montignac de Lauzun	36 049	36 024	Nord du Lot	2024	2025				Saint Sardos	26 351	26 351	Saint Martin de Curton	39 600	42 000
Villeréal	41 193	41 201	Montignac Toupinerie	13 380	13 916	fin			Lot Amont	2024	2025	Sainte Colombe de Villeneuve	32 476	31 593	Saint Pierre de Buzet	18 395	18 297
TOTAL	975 786	978 956	Monviel	11 229	11 230	Sauvetat sur Lède	34 296	34 297	Anthé	26 926	26 926	Sembas	22 152	22 153	Pompage	27 700	30 400
			Moulinet	23 262	23 262	Savignac sur Leyze	33 250	33 235	Auradou	22 076	22 076	Le Temple sur Lot	43 122	42 890	Pindères	38 400	37 800
			Paillolles	22 875	22 661	Segalas	27 221	27 221	Cazideroque	26 213	26 213	Total	1 192 496	1 188 609	Sauméjan	19 000	16 600
			Paulhiac	40 914	39 945	Taillebourg	13 081	13 064	Courbiac	13 694	13 694				Villefranche du Queyran	24 904	26 104
			Pinel Hauterive	46 768	48 938	Tombeboeuf	34 715	34 615	Dausse	23 321	23 297				TOTAL	807 597	843 257
			Puymiclan	58 138	58 648	Tonneins	76 497	75 787	Massoules	18 799	18 797						
Villeneuveois	2024	2025	Saint Aubin	37 855	38 072	Tourtres	21 571	21 767	Penne d'Agenais	116 799	117 138						
Bias	47 824	46 452	Saint Barthélémy d'Agenais	34 923	34 296	Trentels	43 193	44 429	Roquecor	49 044	49 458						
Villeneuve sur Lot	203 917	206 632	Saint Etienne de Fougères	25 258	25 428	Varès	43 412	41 760	Saint Amans du Pech	13 829	13 836						
TOTAL	251 741	253 084	Saint Eutrope de Born	72 861	72 832	Vertueil	33 121	33 116	Saint Beauzeil	20 310	22 189						
			Saint Maurice de Lestapel	9 931	9 931	Villebramar	14 272	14 407	Saint Sylvestre sur Lot	60 241	60 387						
			Saint Pastour	31 732	31 732	Villeneuve sur Lot	149 661	150 405	Tournon	51 143	51 143						
			Sainte Livrade sur Lot	133 262	133 039	TOTAL	2 467 723	2 475 292	Trémons	28 043	28 933						
			Salles	36 841	37 509				Valeilles	31 137	31 414						
									TOTAL	501 574	505 501						
			TOTAL	1 943 433	1 951 187												

1.3.3. Renouvellement du réseau d'eau potable

Le renouvellement de réseaux fuyards et des branchements permet de diminuer les pertes en eau sur le territoire et d'entretenir le patrimoine.

Le linéaire de réseau renouvelé (hors branchements) est présenté ci-dessous :

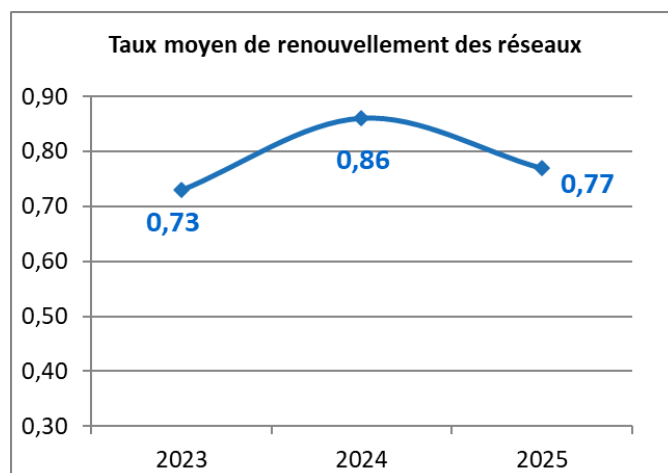
Linéaire renouvelé	2023	2024	2025
Albret	7 911	7 126	5 895
Brame	1 325	4 010	6 595
Garonne	1 335	1 854	3 705
Lot-Amont	4 530	2 646	1 120
Nord du Lot	18 875	27 686	11 246
Nord de Marmande	6 843	4 335	8 371
Porte des Landes	5 435	14 114	5 658
Sud du Lot	10 277	28 576	20 011
Villeneuveois	1 363	6 110	3 910
Total	57 894	96 457	66 511

L'indice P107.2 exprime le taux de renouvellement du réseau (sans tenir compte du linéaire des branchements renouvelés).

Le taux de chaque territoire est calculé à partir de la moyenne de longueurs de réseaux renouvelés hors branchement depuis quatre années, rapporté au linéaire de réseau de l'année en cours.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

Le taux de renouvellement s'élève à **0,77 %**.



Le taux moyen de renouvellement est en légère diminution en 2025. Basé sur le linéaire de réseau renouvelé, son calcul lisse les efforts de renouvellement du réseau de distribution.

Au travers de la charte du Schéma Directeur Départemental de Ressources, Le Syndicat s'est engagé à atteindre un taux de renouvellement de 1% par an.

Il est important de noter que le Syndicat renouvelle les branchements jusqu'au compteur des abonnés, en même temps que les réseaux et réalise le déplacement des niches des compteurs sur le domaine public. Le linéaire des branchements renouvelé n'est pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

1.3.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié en décembre 2013, un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux doit être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'apprécier l'étendue de la connaissance et de la gestion des réseaux. La valeur maximale de l'indice est de 120.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

L'indice global de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **105/120**. Selon les territoires, la connaissance des périodes de pose n'est pas connue sur l'ensemble des réseaux, le plan de réseau ne mentionne pas la localisation de tous les branchements et un programme pluriannuel détaillé de renouvellement des canalisations, avec estimatif, n'est pas totalement mis en œuvre.

1.3.5. Fuites sur le réseau de distribution

Le nombre d'intervention des exploitants dans la réparation de fuites sur le réseau ou sur branchements est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2023	2024	2025
Fuites réparées sur branchements	1 605	975	1 161
Fuites réparées sur réseau	1 455	1 787	1 544
Nombre total de fuites réparées	3 060	2 762	2 705

1.3.6. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau se calcule en divisant les volumes distribués par le réseau (consommés et vendus en gros) par les volumes introduits dans le réseau (produits et achetés en gros).

Les volumes consommés tiennent compte des volumes faisant l'objet d'une estimation :

- volumes de service : nettoyage des réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges et lavage des conduites, analyseurs en ligne...
- volumes consommés sans comptage : essais des poteaux incendie, fontaines sans compteur, lavage de la voirie...

Les volumes de service et les volumes non comptés sont estimés conformément aux règles établies par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

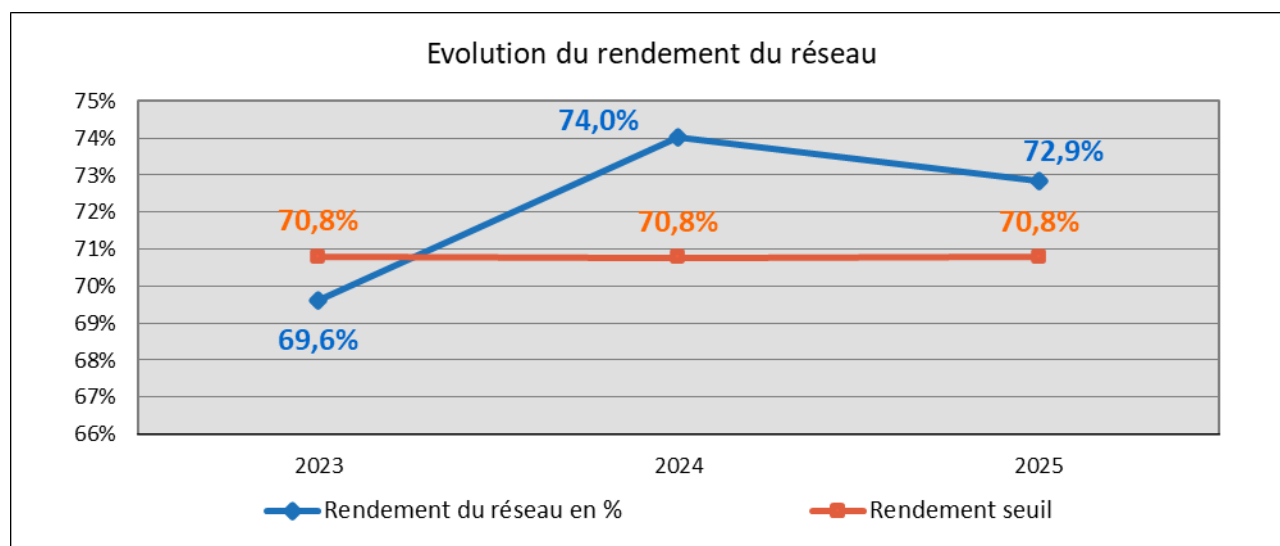
Certains volumes échappent à la comptabilisation : il s'agit des fuites, mais également des piquages frauduleux et l'utilisation non autorisée des poteaux incendie...

Pour le calcul du rendement global d'EAU47, les volumes vendus et achetés en gros ne sont comptabilisés que lorsqu'ils concernent des collectivités voisines d'EAU47 (paragraphes 1.2.6 et 1.2.7).

Les rendements par territoires sont présentés ci-contre :

Territoire	Rendement (%)		
	2023	2024	2025
Albret	69,0	72,8	73,3
Brame	73,7	79,4	75,0
Garonne	71,0	75,9	72,0
Lot Amont 47	67,3	76,5	76,2
Nord du Lot	71,3	76,1	72,0
Nord de Marmande	69,2	74,3	69,7
Porte des Landes	78,4	81,0	81,2
Sud du Lot	61,3	65,5	68,1
Villeneuvois	84,9	85,1	86,3

L'évolution du rendement global du Syndicat EAU47 est présentée ci-dessous :



1.3.7. Rendement seuil

Conformément au décret du 27 janvier 2012 concernant les rendements, le rendement seuil qu'il convient d'atteindre dans le cas où les prélèvements sur les ressources en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sont supérieurs à 2 millions de m³ par an, est calculé de la façon suivante :

$$70 + (\text{indice de consommation} / 5)$$

En 2025, le rendement seuil est de **70,79 %**.

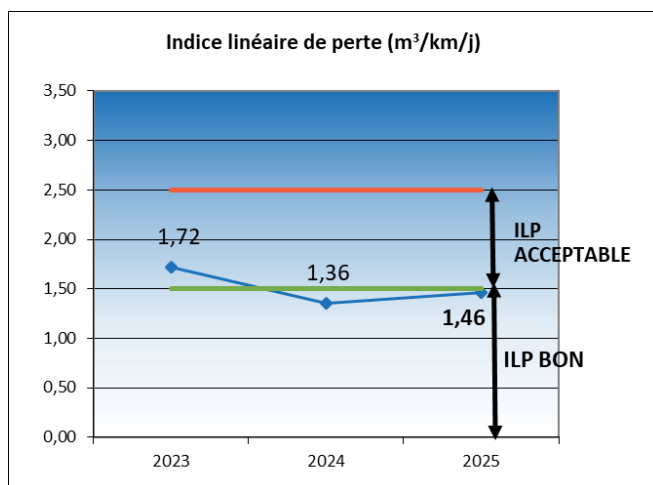
Rendement seuil	2024	2025	2025
Volume comptabilisé 365 jours	11 526 281	10 774 406	11 007 716
Volume consommé sans comptage	25 610	71 040	74 010
Volume de service	347 340	339 679	322 949
Volume vendu hors Eau47	1 148 143	1 037 547	961 633
Linéaire	8 570	8 570	8 603
Indice	70,83	70,78	70,79

En 2025, le rendement du Syndicat est supérieur au rendement seuil.

1.3.8. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes est égal au volume perdu par les réseaux, par jour et par kilomètre de réseau.

Réglementairement, l'indice doit être calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.



Selon la densité de 16 abonnés par km de réseau, le Syndicat se situe en milieu rural (densité inférieure à 25). L'indice linéaire de pertes est considéré comme bon.

1.3.9. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit du nombre de coupures d'eau (par milliers d'abonnés) survenues au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

En 2025, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé était de : **21,10 pour 1 000 abonnés.**

1.3.10. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

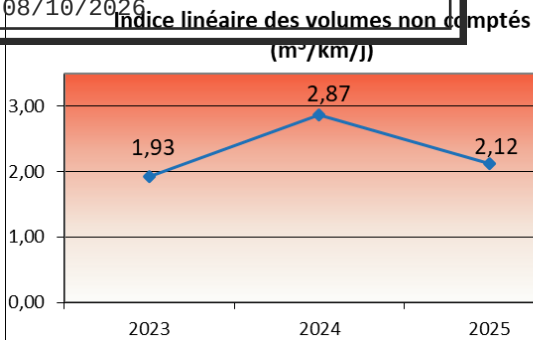
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, comme par exemple les purges de réseau et réservoirs, les nettoyages de châteaux d'eau, les fuites, mais également les essais et manœuvres sur les poteaux incendie.

Cette valeur reflète la gestion des eaux non comptabilisées (fuites, volumes de service) et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté (volumes introduits dans le réseau moins les volumes facturés) rapporté au kilomètre de réseau.

Une diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés, mais ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés (pour le service). Cet indicateur est témoin d'un comptage exhaustif et une meilleure gestion du réseau, notamment avec l'utilisation de la sectorisation pour la recherche de fuites.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de chaque territoire.



L'indice linéaire de volumes non comptés a diminué en 2025. L'évolution de cet indice est en corrélation avec l'augmentation de l'indice linéaire de pertes.

1.3.11. Recherche de fuites

Le Syndicat EAU47 a renforcé depuis 2017 son expertise de recherche de fuites. En effet, il est nécessaire d'avoir une vision sur les recherches de fuites des exploitants, ainsi que la sectorisation.

Pour cela, des outils et des procédures ont été mis en place pour définir au mieux les travaux de renouvellement de réseaux fuyards, ceci dans l'objectif de poursuivre la réduction des pertes d'eau et améliorer les rendements de réseau.

Ce travail est réalisé en exploitant notamment les données issues des compteurs de sectorisation, des bilans d'intervention réalisés par les exploitants, et la mise en place de campagnes nocturnes de recherche de fuites.

La recherche de fuites a fortement augmenté par rapport à l'année 2024. Elle a concerné 10 072 km en 2025 contre 4 862 km en 2024.

Le linéaire inspecté, supérieur au linéaire de réseau, démontre un réel investissement des exploitants dans la recherche des fuites. Certains tronçons sont inspectés plusieurs fois afin de bien géolocaliser les fuites.

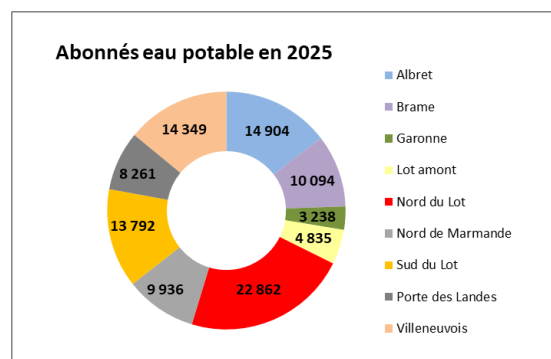
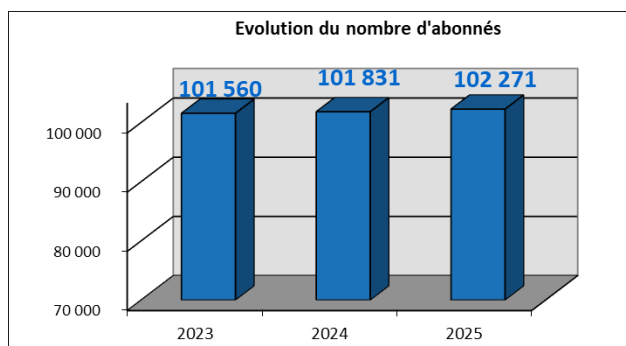
Ces efforts se sont traduits par l'amélioration des indicateurs du réseau : rendement, indice linéaire de pertes et indice linéaire des volumes non comptés.

1.4. Les abonnés

1.4.1. Les chiffres-clés

Le Syndicat EAU47 décompte 102 271 abonnés en 2025.

L'évolution du nombre d'abonnés est présentée dans le graphique suivant.



Le nombre d'abonnés a légèrement augmenté en 2025 suite au transfert de la compétence eau potable de la commune de Boussès.

L'estimation du nombre d'habitants desservis est présentée dans le tableau suivant :

Estimation du nombre d'habitants	
Albret	29 932
Brame	16 823
Garonne	6 561
Lot Amont	8 943
Nord du Lot	45 646
Nord de Marmande	19 144
Porte des Landes	15 787
Sud du Lot	29 255
Villeneuvois	25 315
Nombre d'habitants	197 406

1.4.2. Nouveaux branchements

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (hors réalisation de branchement neuf) est fixé par le syndicat :

Délai maximal d'ouverture de branchement	
Albret	1 jour ouvré
Brame	2 jours ouvrés
Mas d'Agenais	1 jour ouvré
Nord du Lot	2 jours ouvrés
Nord du Lot Clairac Castelmoron	1 jour ouvré
Nord de Marmande	2 jours ouvrés
Penne Saint Sylvestre	2 jours ouvrés
Porte des Landes	1 jour ouvré
Sud du Lot	2 jours ouvrés
Sud de Marmande	1 jour ouvré
Tournon	1 jour ouvré
Villeneuvois	6 heures

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire. Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de **98,84 %**.

1.4.3. Branchements en plomb

Lorsque des branchements en plomb sont identifiés, le Syndicat met en œuvre une programmation de travaux pour les supprimer et les remplacer par des conduites conformes à la réglementation.

Sur le territoire de l'Albret, suite au transfert de la compétence eau potable par plusieurs communes, près de 300 branchements en plomb avaient été identifiés. Un programme de renouvellement a débuté en 2022 et doit s'achever en 2026.

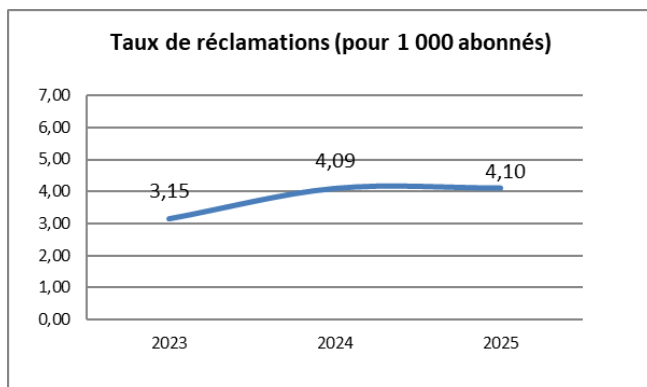
En 2025 le Syndicat a continué son programme de renouvellement des branchements en plomb.

En 2026, 5 branchements sur Barbaste, 32 sur la commune de Lavardac et 44 branchements en plomb sur la commune de Nérac seront renouvelés.

1.4.4. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-

vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix de l'eau.



Les réclamations sont essentiellement adressées aux exploitants.

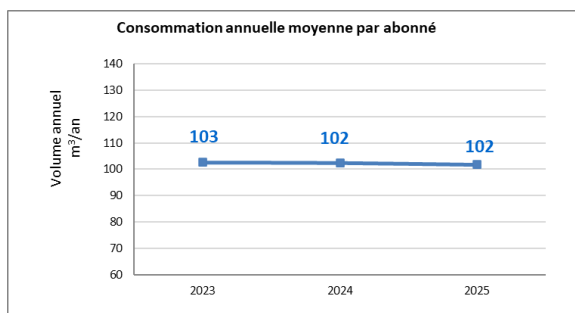
L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire.

En 2025, il y a eu 419 réclamations, pour **102 271** abonnés.

1.5. La consommation

La consommation moyenne par abonné est calculée en divisant les volumes facturés sur 365 jours par le nombre d'abonnés.

	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés	101 560	101 831	102 271
Volumes facturés (m ³)	10 425 013	10 434 374	10 409 009
Consommation moyenne par abonné (m³/ab/an)	103	102	102



La consommation moyenne se stabilise sur les trois dernières années.

Elle est inférieure à la moyenne nationale théorique, qui est de 120m³/an par abonné.

La consommation annuelle moyenne par abonné n'est pas identique selon les territoires :

Consommation moyenne annuelle (m ³ /abonné/an)	2023	2024	2025
Albret	87	98	100
Brame	96	96	107
Garonne	94	94	93
Lot Amont	103	103	108
Nord du Lot	117	117	112
Nord de Marmande	100	99	103
Porte des Landes	122	122	120
Sud du Lot	113	113	104
Villeneuve	87	83	87
Moyenne	103	102	102

La consommation moyenne annuelle est stable depuis 2024.

Les différences de consommation annuelle moyenne s'expliquent par des spécificités de chaque territoire et la présence éventuelle de gros consommateurs (industriels, installations d'accueil touristique etc.).

Les consommateurs ayant un volume facturé supérieur à 500 m³ sont des mairies (établissements scolaires, piscines...), des maisons de retraite, des entreprises : Maître Prunille, Medica France, Danival, Daucy, des élevages...

Le nombre d'abonnés par commune ainsi que leur consommation sont présentés dans les pages suivantes.

Abonnés EAU POTABLE

Brame		Nord du Lot		Nord de Marmande		Albret		Sud du Lot							
2 024	2 025	2 024	2 025	2 024	2 025	2 024	2 025	2 024	2 025						
Agnac	260	257	Agmé	57	58	Auriac sur Dropt	116	117	Andiran	147	150	Aiguillon	2 237	2 257	
Allemands du Dropt	311	313	Armillac	91	90	Baleyssagues	112	113	Barbaste	964	961	Allez et Cazeneuve	258	260	
Bourgougnague	145	144	Beaugas	160	160	Beaupuy	818	822	Bruch	338	342	Bazens	251	249	
Bournel	145	146	Birac sur Trec	381	383	Cambes	86	86	Calignac	263	263	Bourran	254	256	
Cahuzac	200	203	Boudy de B	181	183	Castelnaud sur Gupie	455	454	Espiens	180	180	Cassignas	75	74	
Castillonès	872	881	Brugnac	85	86	Caubon St Sauveur	132	131	Feugarolles	456	456	Castella	171	173	
Cavarc	91	92	Cancon	749	750	Duras	819	827	Fioux	176	175	Clermont Dessous	383	385	
Devillac	107	106	Casseneuil	1 160	1 181	Escassefort	345	346	Francescas	385	388	Cours	112	114	
Doudrac	61	62	Castelmoron sur Lot	901	904	Escottes	88	86	Fréchou	130	129	La Croix Blanche	491	494	
Douzains	161	162	Castelnaud de G	339	342	Lachapelle	52	54	Lamontoie	293	294	Dolmayrac	342	340	
Ferrensac	126	126	Clairac	1 400	1 401	Lagupie	311	312	Lannes - Villeneuve	228	228	Frégimont	133	131	
La Sauvetat du Dropt	304	309	Coulx	129	129	Levignac de Guyenne	410	414	Lasserre	54	54	Frespech	164	169	
Lalandusse	132	134	Fauguerolles	336	341	Loubès Bernac	285	282	Lavardac	1 391	1 400	Galapian	177	176	
Lauzun	545	544	Fauillet	357	356	Marmande	941	948	Mézin	951	948	Granges sur Lot	285	286	
Lavergne	312	314	Fongrave	247	247	Mauvezin sur Gupie	273	273	Moncaut	288	287	Hauteefage la Tour	483	484	
Mazières Naresse	88	88	Gavaudun	180	180	Monteton	152	154	Moncrabeau	471	471	Lacépède	179	179	
Miramont de Guyenne	1 809	1 814	Gontaud de N	805	801	Pardaillan	180	182	Mongaillard	116	113	Lafitte sur Lot	367	370	
Montauriol	137	137	Gratoloup St Gayrand	211	208	St Astier	124	124	Montagnac sur A	327	323	Lagarigue	133	131	
Montaut	157	155	Hautesvignes	73	74	St Avit	105	106	Montesquieu	386	384	Laroque Timbaut	877	884	
Moustier	169	171	Labretonie	88	88	St Géraud	51	52	Nérac	4 518	4 553	Laugnac	331	333	
Parranquet	89	88	Lacaussade	115	116	St Jean de Duras	120	121	Nomdieu	122	125	Lusignan Petit	171	170	
Peyrière	151	152	Laprade	241	241	St Martin Petit	263	264	Pompiey	119	117	Madailan	279	279	
Puysserampion	137	136	Laperche	73	74	St Pardoux du Breuil	292	298	Poudenas	177	178	Massels	69	69	
Rayet	107	109	Laussou	180	185	St Pierre sur Dropt	168	166	Réaup Lisse	377	378	Monbalen	202	203	
Rives	147	145	Le Lédar	613	622	St Sernin de Duras	290	292	St Pé St Simon	125	125	Montpezat d'Agenais	287	291	
Roumagne	282	282	Longueville	174	174	Ste Bazelle	1 575	1 595	St Vincent de L	113	113	Nicole	133	133	
Sérignac Péboudou	111	111	Lougratte	252	254	Savignac de duras	131	131	Ste Maure de P	193	192	Port Sainte Marie	853	854	
Seyches	553	555	Monbahus	374	379	Soumensac	140	142	Saumont	124	127	Prayssas	539	542	
St Colomb de Lauzun	276	276	Monclar	500	503	St Colombe de Duras	56	56	Sos	497	495	Pujols	1 742	1 747	
St Etienne de Villeréal	177	177	Monflanquin	1 503	1 502	Villeneuve de Duras	181	183	Thouars	112	112	Saint Antoine de Ficalba	353	352	
St Martin de Villeréal	65	65	Monségur	202	203	Virazeil	807	805	Vianne	599	604	Saint Laurent	193	196	
St Pardoux Isaac	678	682	Montagnac sur Lède	187	186	TOTAL	9 878	9 936	Xaintrilles	240	239	Saint Robert	85	86	
St Quentin du Dropt	129	131	Montastruc	138	137				TOTAL	14 860	14 904	Saint Salvy	107	108	
Tourliac	80	81	Montignac de L	166	167							Saint Sardos	150	155	
Villeréal	935	946	Montignac T	74	77	Porte des Landes	2 024	2 025				Sainte Colombe de V	251	254	
TOTAL	10 049	10 094	Monviel	39	38	Allons	136	137	Lot Amont			Sembas	75	76	
Garonne			Moulinet	100	100	Ambrus	64	62	2 024		2 025	Le Temple sur Lot		525	532
			Paillolles	153	152	Anzex	165	164			110	110	Total		13 717
			Paulhiac	169	168	Beauziac	148	148	Anthé	110	110				
Calonges	259	260	Pinel Hauterive	292	293	Boussès		37	Auradou	182	182				
Caumont	350	352	Puymiclan	328	331	Buzet sur Baise	712	713	Cazideroque	132	134				
Fourques	651	663	St Aubin	196	198	Casteljaloux	3404	3409	Courbiac	66	68				
Lagruere	174	172	St Barthélémy	306	305	Caubeyres	148	152	Dausse	269	272				
Marmande	148	149	St Etienne de F	335	336	Damazian	813	813	Massoules	102	102				
Mas d'Agenais	776	781	St Eutrope de Born	395	398	Durance			Penne d'Agenais	1 331	1 330				
Monheurt	102	104	St Maurice de L	55	57	Fargues sur Ourbise	227	226	Roquecor	322	329				
Razimet	145	145	St Pastour	210	208	Fargues sur Ourbise	227	226	St Amans du Pech	143	143				
Ste Marthe	287	290	Ste Livrade NDL + SDL	3 053	3 080	Grezet-Cavagnan	209	209	St Beauzeil	72	72				
Senestis	88	90	Salles	159	158	Labastide Castel Amour	173	173	St Sylvestre	1 269	1 276				
Villeton	226	232	Sauvetat sur Lède	312	315	La Réunion	283	285	Tournon d'Agenais	470	471				
TOTAL	3 206	3 238	Sauvetat sur Lède	312	315	Leyritz-Moncassin	118	115	Trémons	188	187				
			Savignac sur Leyze	163	162	Pindères	124	126	Valeilles	160	159				
			Segalas	119	120	Pompogne	89	85	TOTAL	4 816	4 835				
Villeneuvois			2024	2025	Taillebourg	33	33	Puch d'Agenais	372	360					
Bias	1 393	1 400	Tombeboeuf	271	269	Ste Gemme Martailac	186	185							
Villeneuve sur Lot			12 910	12 949	Tonneins	925	924	St Léger	78	78					
TOTAL			14 303	14 349	Tourtres	78	78	St Léon	157	154					
			Trentels	432	438	St Martin Curton	169	167							
			Varès	317	321	St Pierre de Buzet	158	159							
			Verteuil	256	257	Saumejan	57	57							
			Villebramar	64	64	Villefranche du Queyran	255	247							
			Villeneuve sur Lot Ndl+SdL	1 275	1 277	TOTAL	8 245	8 261							
			TOTAL	22 757	22 862										

Consommations facturées EAU POTABLE																
Brame			Nord du Lot			Nord de Marmande			Albret			Sud du Lot				
	2 024	2 025		2 024	2 025		2 024	2 025		2 024	2 025		2 024	2 025		
Agnac	24 389	28 139	Agmé	7 946	3 456	Auriac sur Dropt		8 591	11 244	Andiran		33 956	37 529	Aiguillon	226 024	211 586
Allemands du Dropt	26 796	28 686	Armillac	13 816	17 428	Baleyssagues		12 776	16 468	Barbaste		85 039	83 510	Allez et Cazeneuve	32 436	29 628
Bourgougnague	18 400	22 573	Beaugas	24 091	22 498	Beaupuy		76 498	82 059	Bruch		27 444	25 668	Bazens	40 720	29 211
Bournel	13 634	16 126	Birac sur Trec	31 177	30 575	Cambes		9 537	9 710	Calignac		24 195	24 558	Bourran	23 128	24 827
Cahuzac	17 223	21 805	Boudy de B	20 470	21 154	Castelnau sur Gupie		43 220	44 003	Espiens		17 383	17 622	Cassignas	7 465	8 447
Castillonès	92 712	91 695	Brugnac	21 931	21 891	Caubon St Sauveur		14 125	17 994	Feugarolles		42 173	40 811	Castella	22 481	22 135
Cavarc	7 110	11 920	Cancon	98 794	96 856	Duras		87 199	81 618	Fioux		18 022	15 901	Clermont Dessous	36 101	33 201
Devillac	10 772	11 771	Casseneuil	139 066	148 614	Escassefort		34 006	35 039	Francescas		38 042	38 847	Cours	16 700	11 459
Doudrac	6 710	7 546	Castelmoron sur Lc	264 498	193 710	Esclottes		10 055	7 907	Fréchou		9 283	8 762	La Croix Blanche	57 472	51 658
Douzains	13 387	20 329	Castelnau de G	36 870	35 004	Lachapelle		4 517	4 498	Lamontjoie		33 686	31 023	Dolmayrac	59 185	45 822
Ferrensac	14 727	26 279	Clairac	132 473	132 507	Lagupie		25 719	34 281	Lannes - Villeneuve		23 529	23 915	Frégimont	19 671	15 763
La Sauvetat du Dropt	34 495	30 203	Coulx	24 170	24 707	Levignac de Guyenne		46 462	43 391	Lasserre		4 663	4 593	Frespech	21 578	26 118
Lalandusse	11 407	16 274	Fauguerolles	24 924	32 434	Loubès Bernac		26 948	37 858	Lavardac		107 742	109 157	Galapian	18 709	16 095
Lauzun	49 622	49 612	FaUILlet	29 815	31 694	Marmande		95 538	97 379	Mézin		80 584	78 185	Granges sur Lot	26 257	17 204
Lavergne	36 194	34 270	Fongrave	19 073	21 274	Mauvezin sur Gupie		30 055	28 528	Moncaut		30 202	29 368	Hauteage la Tour	55 583	51 321
Mazières Naresse	8 407	8 884	Gavaudun	22 551	22 553	Monteton		25 679	21 650	Moncrabeau		45 548	45 304	Lacépède	21 703	19 016
Miramont de Guyenne	149 786	151 076	Gontaud de N	84 420	84 601	Pardailan		24 701	26 259	Mongailard		10 721	9 781	Lafitte sur Lot	30 163	60 463
Montauriol	11 678	11 899	Grateloup St G	24 523	22 833	St Astier		15 577	17 863	Montagnac sur A		32 566	33 379	Lagarigue	16 410	13 819
Montaut	15 004	16 754	Hautevignes	7 699	7 631	St Avit		10 991	11 849	Montesquieu		35 023	34 284	Laroque Timbaut	93 733	94 332
Moustier	12 224	15 423	Labretonie	13 793	12 306	St Géraud		4 005	4 350	Nérac		380 421	383 822	Laugnac	41 113	28 702
Parranquet	14 430	15 893	Lacassade	10 453	9 771	St Jean de Duras		13 671	14 771	Nomdieu		10 498	10 624	Lusignan Petit	17 948	16 283
Peyrières	11 051	12 212	Laparade	26 608	30 500	St Martin Petit		23 443	23 671	Pompley		10 141	9 652	Madailan	44 898	34 604
Puysserampion	15 519	14 466	Laperche	6 391	7 280	St Pardoux du Breuil		21 193	26 998	Poudenas		14 217	15 360	Massels	8 449	8 111
Rayet	12 553	16 593	Laussou	21 188	21 696	St Pierre sur Dropt		15 559	15 198	Réaup Lisse		33 535	32 066	Monbalen	24 252	26 048
Rives	20 736	26 732	Le Lédart	63 931	61 593	St Sernin de Duras		32 795	34 028	St Pé St Simon		10 406	11 964	Montpezat d'Agenais	41 106	32 291
Roumagne	28 185	29 345	Longueville	11 743	11 566	Ste Bazelle		131 640	149 556	St Vincent de L		14 371	10 448	Nicole	11 373	9 902
Sérignac Péboudou	11 319	18 574	Lougratte	34 081	33 947	Savignac de duras		20 752	13 987	Ste Maure de P		22 115	21 933	Port Sainte Marie	78 476	91 988
Seyches	44 489	43 227	Monbahus	54 264	49 499	Soumescac		12 333	16 172	Saumont		11 848	11 534	Prayssas	57 524	57 543
St Colomb de Lauzun	29 863	29 853	Monclar	42 983	46 016	Ste Colombe de Duras		6 657	6 559	Sos		33 190	35 062	Pujols	193 397	154 591
St Etienne de Villéreal	25 543	27 045	Monflanquin	206 550	206 513	Villeneuve de Duras		17 540	15 965	Thouars		7 407	7 876	Saint Antoine de Ficalba	36 306	39 796
St Martin de Villéreal	9 194	9 889	Monségur	24 203	18 420	Virazeil		79 952	74 510	Vianne		37 740	39 665	Saint Laurent	15 235	15 330
St Pardoux Isaac	50 518	51 632	Montagnac sur Lèd	19 850	26 670	TOTAL	981 734	1 025 363		Xaintrailles		18 062	20 055	Saint Robert	11 296	9 045
St Quentin du Dropt	27 430	39 153	Montastruc	13 996	13 766					TOTAL	1 303 752	1 302 258		Saint Salvy	11 112	11 106
Tourliac	19 005	24 250	Montignac de L	20 133	21 698									Saint Sardos	17 050	17 097
Villéreal	65 873	82 088	Montignac T	5 415	9 363									Sainte Colombe de V	45 940	32 066
TOTAL	960 385	1 062 216	Monviel	8 590	6 721									Sembas	9 020	10 068
			Moulinet	13 441	15 842	Porte des Landes	2 024	2 025						Le Temple sur Lot	60 841	56 295
Garonne	2 024	2 025	Paillolles	18 894	20 138	Allons		11 544	10 875					TOTAL	1 550 855	1 432 971
Caumont	36 455	32 516	Paulhiac	25 711	20 147	Ambrus		5 629	5 080	Anthé		13 612	15 915			
Calonges	28 745	27 151	Pinel Hauterive	35 054	31 880	Anzex		21 916	20 840	Auradou		14 590	20 293			
Fourques	50 389	54 883	Puymiclan	30 989	37 095	Beauziac		114 525	117 540	Cazideroque		14 861	16 336			
Lagruere	13 259	16 218	St Aubin	24 449	21 264	Boussès			661	Courbiac		7 979	8 466			
Marmande	13 115	13 568	St Barthélémy	20 877	23 084	Buzet sur Baise		80 300	81 049	Dausse		19 671	24 425			
Mas d'Agenais	80 120	77 295	St Etienne de F	27 128	30 662	Casteljaloux		330 776	288 795	Massoules		13 993	16 237			
Monheurt	6 017	6 847	St Eutrope	67 615	47 386	Caubeyres		14 165	16 221	Penne d'Agenais		138 332	159 354			
Razimet	18 861	15 833	St Maurice	9 824	5 484	Damazan		100 859	115 103	Roquecor		32 815	31 095			
St Marthe	25 438	27 916	St Pastour	23 543	24 155	Durance				St Amans du Pech		15 961	15 928			
Senestis	6 962	5 532	Ste Livrade	276 772	284 932	Fargues sur Ourbise		16 445	18 068	St Beauzeuil		5 459	6 956			
Villeton	20 695	24 013	Salles	22 865	19 355	Grezet-Cavagnan		18 343	18 858	St Sylvestre		121 064	109 801			
TOTAL	300 056	301 772	Sauvetat sur Lède	33 884	31 769	Labastide Castel Amouroux		19 350	17 951	Tournon d'Agenais		60 877	60 016			
			Savignac sur Leyze	17 044	13 467	La Réunion		34 857	37 471	Trémons		18 427	18 464			
Villeneuve sur Lot	2024	2025	Segalas	23 689	21 109	Leyritz-Moncassin		27 284	34 084	Valleilles		20 134	18 566			
Bias	128 056	151 792	Tailliebourg	2 237	1 763	Pompogne		8 194	8 937	TOTAL	497 775	521 852				
Villeneuve sur Lot	1 047 956	1 059 839	Tombeboeuf	26 568	22 923	Pindères		9 234	8 733							
TOTAL	1 176 012	1 211 631	Tonneins	102 931	95 419	Puch d'Agenais		38 287	35 516							
			Tourtres	9 598	9 351	Ste Gemme Martailiac		23 812	23 586							
			Trentels	40 976	34 120	St Léger		5 537	5 906							
			Varès	35 465	33 056	St Léon		19 558	19 383							
			Verteuil	20 592	25 788	St Martin Curton		12 601	12 978							
			Villebramar	6 905	6 775	St Pierre de Buzet		13 740	17 277							
			Villeneuve sur Lot	127 258	121 736	Saumejan		4 400	4 918							
			TOTAL	2 656 788	2 557 445	Villefranche du Queyran		75 661	73 671							
						TOTAL	1 007 017	993 501								

1.6.1. Prélèvements et Analyses

Afin de vérifier la potabilité de l'eau au sens de l'article 19 du Code de la Santé Publique, la qualité de celle-ci est régulièrement contrôlée par des analyses d'autosurveillance de l'exploitant, mais également lors du Contrôle Sanitaire Obligatoire, réalisé par l'Agence Régionale de Santé.

Les paramètres analysés sont très nombreux, parmi les familles suivantes : paramètres organoleptiques (couleur, odeur, saveur), physicochimiques (conductivité, température, pH...), microbiologiques (coliformes totaux, streptocoques, bactéries aérobies revivifiables...), métaux lourds (fer dissous, manganèse, cuivre, zinc, aluminium...), pesticides (triazines, organochlorés, carbamates...), substances toxiques (mercure, sélénium, cyanure, arsenic...)

Le programme d'analyses est établi conformément aux prescriptions du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, modifié par le décret du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Des prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire Départemental de l'Eau de Haute Garonne, agréé par le Ministère de la Santé.

Les prélèvements sont réalisés sur l'eau brute, l'eau traitée, et l'eau distribuée. En effet, celle-ci peut être dégradée lors de son passage dans les canalisations.

1.6.2. Conformité des prélèvements

Il existe 2 types d'exigences de qualité selon le Code de la Santé Publique :

- Limites de qualité : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité ;
- Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

Les indices de conformité sont calculés par territoire, puis pondérés par le volume total consommé et vendu en gros de chaque territoire.

2025	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité bactériologique
Albret	119	119	100%
Brame	72	72	100%
Garonne	30	30	100%
Lot Amont	60	60	100%
Nord du Lot	135	132	98%
Nord de Marmande	81	81	100%
Porte des Landes	85	85	100%
Sud du Lot	111	111	100%
Villeneuve	70	70	100%
Indice Pondéré	644	641	99,49%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : **99,49 %**

2025	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité physico-chimique
Albret	145	141	97%
Brame	78	78	100%
Garonne	34	34	100%
Lot Amont	65	65	100%
Nord du Lot	146	146	100%
Nord de Marmande	88	88	100%
Porte des Landes	110	110	100%
Sud du Lot	127	127	100%
Villeneuve	71	71	100%
Indice Pondéré	719	719	99,58%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P101.1) : **99,58 %**.

La qualité de l'eau distribuée par le Syndicat EAU47 a majoritairement respecté les limites de qualité. 3 prélèvements se sont révélés non-conformes en bactériologie, mais les prélèvements de recontrôle ont permis de vérifier le rétablissement de la qualité bactériologique de l'eau distribuée. Quelques dépassements de références de qualité ont été observés, notamment en température, carbone organique total, équilibre calco-carbonique et turbidité, sans incidence sur la qualité bactériologique.

L'eau distribuée par le Syndicat EAU47 est de bonne qualité.

1.6.3. Recherche de Chlorures de Vinyle Monomère (CVM)

Selon l'instruction ministérielle de la direction générale de la Santé du 18/10/2012, modifiée par celle du 29/04/2020, l'ARS réalise depuis 2014 une recherche spécifique des CVM résiduels. Depuis 2020, les investigations sont entreprises par la Syndicat EAU47 accompagné de ses exploitants.

Le CVM est issu de la dépolymérisation des Poly-Chlorure de Vinyle (PVC) constituant les canalisations. Les recherches sont portées sur des antennes spécifiques du réseau, répondant à plusieurs critères (pose avant 1980, temps de contact important). Des dépassements de la limite de qualité $<0,5 \mu\text{g/l}$ ont été observés sur certaines antennes. Face à ces dépassements de seuil, le Syndicat a mis en place une procédure.

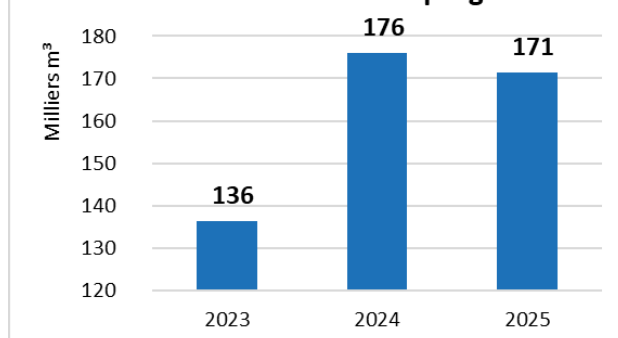
Une attention particulière est portée durant l'été. En effet, la chaleur est un des paramètres favorisant la migration des CVM dans l'eau.

- Si des dépassements sont observés sur des nouvelles antennes investiguées, l'exploitant du réseau doit réaliser une recherche afin d'affiner les tronçons incriminés, et de positionner une purge automatique au meilleur emplacement. Celle-ci permet une circulation dans les antennes peu sollicitées. Les volumes rejetés dans le milieu naturel sont comptabilisés comme volumes de service.
- Sur certains secteurs, déjà identifiés lors des précédentes campagnes de mesure, des analyses sont réalisées au printemps et durant l'été. Si des dépassements sont observés, et que le réglage des purges en place ne suffit pas à maintenir une qualité d'eau conforme à la norme, des restrictions de consommations peuvent être mises en place.

En 2025, le Syndicat EAU47 a continué les investigations sur les canalisations notamment pour celles dont le temps de contact était supérieur à 48 heures.

Parallèlement, quand des non-conformités sont constatées, le Syndicat informe les usagers. De même, quand les solutions de rétablissement de la conformité sont mises en place (pose de purge automatique ou bien renouvellement des canalisations), un courrier d'information est transmis aux usagers pour les informer du rétablissement de la conformité de l'eau distribuée.

Evolution des volumes purgés



Sur les antennes non conformes, des purges manuelles ont été réalisées, et des purges automatiques avec comptage de l'eau versée au milieu naturel ont été installées.

Le volume total purgé en 2025 est de **171 326 m³**.

De plus, chaque année, les secteurs identifiés non conformes continuent de faire l'objet d'une surveillance régulière et d'analyses de ce paramètre.

Dans le cas de la persistance de la non-conformité, des renouvellements de canalisation ont également été réalisés ou sont envisagés sur certaines antennes. Ces renouvellements ne sont pas systématiques car leurs coûts sont élevés et chaque situation doit être analysée. En effet, une recherche permet d'affiner les tronçons ou les branchements à renouveler.

Les tronçons ayant fait l'objet de renouvellement au cours de l'année 2025 sont présentés ci-dessous :

Territoire	Commune	Lieu-dit	Linéaire	Montant de l'opération
Brame	Lauzun	Faugereau	1 143 m	88 910 € HT
		Route de Douzains	888 m	69 148 € HT
Garonne	Calonges	Sablé	1 579 m	159 996 € HT
	Razimet	Chemin de Grand Pierre	320 m	34 058 € HT
Nord du Lot	Castelmoron sur Lot	Chemin de Gaydoux	60 m	10 499 € HT
		Chemin de Péchaud	60 m	40 716 € HT
	Lacaussade	Francille	1 177 m	85 619 € HT
Nord de Marmande	Saint Jean de Duras	Le Charrier	1 066 m	178 307 € HT
		Jacau	430 m	44 917 € HT
Porte des Landes	Fargues sur Ourbise	Chatilly	805 m	73 801 € HT
	Caubeyres	Négrats	700 m	89 034 € HT
	Saint Léon	Lacère	207 m	72 907 € HT
Sud du Lot	Cours	Penot	4 092 m	603 075 € HT
		La Bausse		
		Margassery	3 545 m	379 140 € HT
		Bourrassou		

2. Caractéristiques financières du service

2.1. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1.1. Le prix de l'eau

2.1.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers :

- Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Une part variable qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour les secteurs de Clairac-Castelmoron, de Damazan-Buzet, du Mas d'Agenais et de Nord-Séoune, ces parts fixes et variables se décomposent d'une part syndicale (ou investissements) et une part exploitant (délégataire ou régie).

La part « syndicale » doit permettre à EAU47 de supporter les charges de fonctionnement et les investissements structurants liés au domaine de compétence (canalisations, ouvrages etc.).

Pour les territoires de Villeneuvois, de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, de l'Albret et de Porte des Landes, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée à l'exploitant, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul exploitant.

Ainsi, dans les nouveaux contrats de délégation, l'exploitant se voit appliquer une RMDP, facturée en plusieurs fois par an, redevance actualisée annuellement sur l'évolution du volume global facturé. La part « exploitant » doit permettre à l'exploitant de supporter la totalité des charges d'exploitation résultant de l'application du contrat, ainsi que la RMDP et de dégager une marge à laquelle peut prétendre toute entreprise qui accepte les risques liés au contrat.

2.1.1.2 Prélèvements obligatoires

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une TVA de 5,5% est appliquée sur la tarification de l'eau.
- La redevance sur la protection de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel subventionne des réalisations d'amélioration de la ressource en eau du territoire dont elle a la charge.
- La redevance sur la Performance des réseaux d'eau potable de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- La redevance sur la Consommation d'eau potable de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne auprès de toute personne abonnée au service d'eau potable.

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_056_C-DE

Reçu le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

2.1.1.3 Facture type

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (indicateur D102.0).

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2025 pour les territoires gérés en délégation de service étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2025 en DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau			Prix total	
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Res- source	Performance réseaux eau potable	Consommation eau potable	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
BR / NDL / NDM / SDL			60,08	1,5379	0,0966	0,0700	0,3200	383,07	3,19
GA - Mas d'Agenais	13,24	0,3720	30,20	0,8498	0,0564	0,0700	0,3200	302,85	2,52
LA - Penne Saint Sylvestre			60,08	1,5379	0,0966	0,0700	0,3200	383,07	3,19
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	65,10	1,6515	0,2800	0,0700	0,3200	534,65	4,46
LA - Tournon	22,90	0,6414	36,44	0,9613	0,0200	0,0700	0,3200	380,02	3,17
NDL - Clairac- Castelmoron	12,00	0,4000	36,61	1,1146	0,0796	0,0700	0,3200	353,77	2,95
PDL - Damazan-Buzet	13,24	0,3720	30,20	0,8498	0,0564	0,0700	0,3200	302,85	2,52
SdL - Aiguillon et Nicole			53,32	1,3966	0,0940	0,0700	0,3200	350,59	2,92
Villeneuvois			35,16	1,2125	0,0897	0,0700	0,3200	288,42	2,40

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2025 pour les territoires gérés en régie étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2025 en Régie	Exploitation		Agence de l'Eau			Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res- source	Performance réseaux eau potable	Consommation eau potable	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
	Part exploitant		Redevances				
Porte des Landes Albret Garonne	50,83	1,4231	0,1000	0,0700	0,3200	349,45	2,91

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2026 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2026 en DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau			Prix total	
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Res- source	Performance réseaux eau potable	Consommation eau potable	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
BR / NDL / NDM / SDL			60,31	1,5469	0,0966	0,0860	0,3200	386,72	3,22
GA - Mas d'Agenais	13,24	0,3720	30,30	0,8524	0,0564	0,0860	0,3200	305,42	2,55
LA - Penne Saint Sylvestre et Tournon			60,31	1,5469	0,0966	0,0860	0,3200	386,72	3,22
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	65,76	1,4448	0,3501	0,0860	0,3200	520,78	4,34
NDL - Clairac- Castelmoron	12,66	0,4042	35,94	1,0944	0,0796	0,0860	0,3200	353,75	2,95
PDL - Damazan-Buzet	13,24	0,3720	30,30	0,8524	0,0564	0,0860	0,3200	305,42	2,55
SdL - Aiguillon et Nicole			52,80	1,3831	0,0704	0,0860	0,3200	346,82	2,89
Villeneuvois			34,82	1,2008	0,0990	0,0860	0,3200	289,42	2,41

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2026 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2026 en Régie	Exploitation		Agence de l'Eau			Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res- source	Performance réseaux eau potable	Consommation eau potable	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
	Part exploitant		Redevances				
Porte des Landes Albret Garonne	51,65	1,4449	0,1300	0,0860	0,3200	359,76	3,00

Le prix du service au m³ pour 120m³ (indice D102.0) pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire) est de **3,22 TTC/m³**.

L'évolution du prix de l'eau montre :

- Pour les territoires en DSP :

La stabilité de la part syndicale, et la hausse des parts abonnement et consommation des délégataires selon les formules d'actualisation présentes dans les contrats de délégation de service.

- Pour les territoires en régie :

a partir de 2025, le prix unique de l'eau est appliqué sur les territoires gérés par la Régie EAU47. La part de l'abonnement et la part consommation ont légèrement augmenté en 2026.

- Pour l'ensemble des territoires :

La modification des redevances prélevées au titre de l'Agence de l'Eau Adour Garonne a entraîné une évolution du tarif.

2.1.2. La facturation

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau.

Sur les territoires exploités en régie, l'abonnement annuel est facturé au 2^e trimestre, et la consommation annuelle est facturée au dernier trimestre.

2.1.3. Les impayés

Le taux d'impayés (indice P154.0) se calcule par territoire, sur les factures d'eau de l'année précédente. Les taux d'impayés de chaque territoire sont pondérés par le montant total facturé de chaque territoire.

On compte **1 720 298,82 € TTC** d'impayés sur les factures de 2024, soit un taux de **5,73 %**.

2.2. Recettes d'exploitation

2.2.1. Les recettes des ventes d'eau

Les produits des ventes d'eau en 2025 sont constitués de la RMDP et la surtaxe (reversement des redevances syndicales).

Les recettes globales s'élèvent à **11 174 688,15 €**.

2.2.2. Les conventions pour antennes téléphoniques

Il existe sur certains réservoirs des antennes de télécommunication permettant aux différents opérateurs de téléphonie de couvrir tout le territoire. Elles font l'objet de conventions spécifiques pour occupation du domaine public.

L'occupation du domaine public par les opérateurs radio et téléphonie, par la mise en place d'antennes sur les châteaux d'eau fait l'objet d'une redevance, dont le montant forfaitaire est déterminé par le Syndicat (d'environ 3 000€ par an pour l'occupant d'un château d'eau).

Pour l'année 2025, la somme totale des redevances pour mise à disposition s'élève à **150 118 €**.

2.3. Financement des investissements

2.3.1. Montants financiers

Les recettes du Syndicat – section fonctionnement – en 2025 sont présentées ci-après :

Recettes d'exploitation :	11 174 688,15 € TTC
Redevances d'occupation par antennes téléphoniques :	150 118 € TTC

2.3.2. La dette

Capital restant dû au 31 décembre 2025 : **39 360 922,09 €**.

Trois nouveaux emprunts ont été réalisés en 2025 pour un montant de **9 000 000 €**.

Un emprunt a été refinancé à hauteur de 320 317,21 €.

Suite à la prise de la compétence eau potable de la commune de Boussès, un emprunt avec CRD a été transféré pour un montant de 35 839,31 €.

Année d'extinction de la dette : en 2047.

L'indice de Capacité de désendettement (P153.2) représente la capacité de désendettement du Syndicat. Il s'agit du nombre d'années nécessaires au Syndicat pour se désendetter totalement en consacrant son épargne brute (recettes réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Cet indicateur est calculé en divisant l'encours total de la dette par l'épargne brute annuelle.

Durée : 4,8 années.

L'indice est considéré comme très bon.

Classement de l'indice :

Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4.1 Principaux travaux terminés en 2025

Chaque année, le Syndicat réalise des travaux de toute nature sur les ouvrages et sur les réseaux. Des outils tels que les accords-cadres pluriannuels et les marchés à bons de commande permettent de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des particuliers, des communes ou des exploitants pour un déplacement ou une extension de réseau d'adduction d'eau, mais également pour des travaux urgents de renouvellement de réseaux vétustes. Ils permettent également le renouvellement de canalisations fuyardes.

Les principaux travaux réalisés en 2025 sont présentés par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Barbaste Lavardac Réaup Lisse	Pose d'un turbidimètre aux sources de Lagrangette, Darrodes et Lartigue, Pélahaut
	Lavardac	Etudes pour la réhabilitation du réservoir de Porteteny
	Bruch Lamontjoie Moncrabeau Montesquieu	Pose d'une purge automatique pour rétablir la conformité en CVM
	Saint Maure de Peyriac	Mise en place d'une chloration au château d'eau
	Andiran, Bruch, Calignac, Lamontjoie, Mézin, Moncrabeau, Nérac	Renouvellement de réseau
	Nérac	Renforcement du réseau pour la desserte d'Agrinove
	Réaup Lisse	Etudes pour l'interconnexion avec le réseau de Mézin
	Barbaste, Lavardac et Nérac	Renouvellement des branchements en plomb
	Vianne	Travaux sur le mur de soutènement du réservoir de Calezun
Brame	Douzains	Renouvellement de réseau CVM
	Lalandusse, Lavergne, Roumagne, Saint Colomb de Lauzun	Renouvellement de réseau
	Peyrière	Pose d'une purge
	Saint Martin de Villeréal	Extension de réseau
	Vergt de Biron	Sécurisation de la source de la Brame
Garonne	Calonges	Extension et renouvellement de réseau
	Caumont sur Garonne	Renouvellement et déplacement de réseau
	Le Mas d'Agenais	Pose d'une purge automatique pour rétablir la conformité en CVM
	Razimet	Renforcement et renouvellement de réseau
Lot Amont 47	Anthé, Roquecor, Saint Amans du Pech	Renouvellement de réseau
	Cazideroque	Pose d'une purge automatique pour rétablir la conformité en CVM
	Massoulès	Aménagements à la source de Jaubardet et à l'usine de production
Nord de Marmande	Baleyssagues, Castelnau sur Gupie, Escassefort, Marmande (écarts), Sainte Bazeille	Renouvellement de réseau
	Loubès Bernac	Déplacement de réseau
	Saint Jean de Duras	Renouvellement de canalisation CVM

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_056_C-DE

Reçu le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

	Territoire	Commune	Opération
		Saint Pierre sur Dropt	Réalisation des études pour la construction d'une nouvelle bâche de reprise au forage de Saint Pierre
Nord du Lot		Hautesvignes Monflanquin Sainte Livrade Tonneins (écarts)	Renouvellement de réseau
		Castelmoron	Modification de réseaux
		Hautesvignes Monségur Saint Aubin	Extension réseau
		Agmé Birac sur Trec	Pose d'une purge automatique pour rétablir la conformité en CVM
		Pinel Hauterive	Mise en place des équipements de sûreté à l'usine de production de Pinel
		Laparade	Réhabilitation de la reprise de Safin
Porte des Landes		Anzex	Déplacement de réseau
		Beauziac	Mise en place d'une chloration gazeuse et d'un analyseur de chlore au château d'eau de Beauziac
		Boussès	Pose d'un compteur de sectorisation au château d'eau Pose d'un analyseur de chlore et d'un turbidimètre au forage de Boussès
		Buzet sur Baïse, Casteljaloux, Caubeyres, Damazan, Fargues sur Ourbise, La Réunion, St Léon, St Pierre de Buzet	Renouvellement de réseau
		Pindères	Pose d'un analyseur de chlore et d'un turbidimètre à la source de Clarens
		Casteljaloux	Début du renouvellement des réseaux dans le cadre des travaux d'assainissement sur le secteur de Taridon
Sud du Lot		Aiguillon, Bourran, Castella, Clermont Dessous, Frespech, Hautefrage la Tour, Laroque Timbaut, Lagnac, Madaillan, Monbalen, Montpezat d'Agenais, Nicole, Port Sainte Marie, Prayssas, Pujols, Saint Robert, Saint Sardos, Sainte Colombe de Villeneuve, Sembas	Renouvellement de réseau
		Cours	Renouvellement de réseau CVM
		Dolmayrac Lafitte sur Lot Saint Salvy Saint Sardos	Pose d'une purge automatique pour rétablir la conformité en CVM
		Galapian Lacépède Laroque Timbaut Sainte Colombe de V.	Pose d'un débitmètre
Villeneuvois		Bias	Renouvellement de 940 m
		Villeneuve sur Lot	Mise en place des équipements de sûreté sur l'usine de production de Pontous
			Equipement du forage de secours n°1 de l'usine de Pontous
			Réhabilitation intérieure du réservoir de Jolibeau

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **565 000,54 €** en 2025.

2.4.3 Programmes pluriannuels de travaux

La mise à jour et l'évolution du programme pluriannuel de travaux sont validées chaque année par le Comité Syndical. Les montants prévisionnels totaux des opérations sur 2026 – 2027 sont repris ci-après.

Territoire	Investissements sur réseaux (€ HT)	Investissements sur ouvrages (€ HT)	Montants (€ HT)
Albret	779 758	3 618 894	4 398 652
Brame	51 371	410 553	461 924
Garonne	74 989	289 799	364 788
Lot Amont	33 000	151 927	184 927
Nord de Marmande	63 000	1 867 367	1 930 367
Nord du Lot	134 000	2 434 076	2 568 076
Porte des Landes	1 644 309	4 375 927	6 020 236
Sud du Lot	142 294	4 773 110	4 915 404
Villeneuveois	118 728	3 600 164	3 718 892
TOTAUX	3 041 449	21 521 817	24 563 266
TOTAL	24 563 266		

Les principaux travaux et études à venir pour les deux prochaines années sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Mise en place du traitement du COT à l'usine de Séguinot (source de Guillery) Mise en place des équipements de sûreté, renouvellement du traitement par membranes d'ultrafiltration et réhabilitation de la bâche de neutralisation à l'usine de production de Nazareth Sécurisation électrique de la reprise de Marfault
	Lavardac	Réhabilitation du réservoir de Porteteny Amélioration des ouvrages existant et mise en place d'un traitement des pesticides aux sources de Darrodes et Lartigue
	Réaup Lisse	Interconnexion avec le réseau de Mézin Etudes pour la réhabilitation du château d'eau de Tustem
	Xaintraillès	Etudes pour la mise en place d'un traitement des pesticides à la source de Baillard
	St Vincent de Lamontjoie	Mise en place d'une rechloration intermédiaire
	Bruch	Etudes pour la mise en place d'un traitement sur l'équilibre calco-carbonique et sécurisation des ouvrages au forage de Bruch
Brame	Lauzun	Etudes pour la réhabilitation du château d'eau

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_056_C-DE

Reçu le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

Territoire	Commune	Opération
	Miramont de Guyenne	Renforcement de la berge au niveau de l'usine de production du forage de Marchepin
Garonne	Calonges	Réhabilitation de la station de reprise Le Gât
Lot Amont 47	Tournon	Etudes pour la création d'une bache de reprise et réhabilitation de la bache existante au forage de Camp de Garde
	Massoulès	Etudes pour la réhabilitation du château d'eau
Nord du Lot	Cancon Paulhiac Monflanquin Saint Pastour Castelmoron sur Lot	Réhabilitation des réservoirs
	Pinel Hauterive	Relance de la maîtrise d'œuvre pour l'étude du doublement de la prise d'eau dans le Lot pour l'usine de production de Pinel
Nord de Marmande	Duras	Réhabilitation du réservoir de Navarre
	Saint Pierre sur Dropt	Création d'une nouvelle bache eau traitée au forage
	Auriac sur Dropt Virazeil	Fourniture et pose de groupes électrogènes aux forages de Desprin (Auriac sur Dropt) et Peyrouille (Virazeil)
Porte des Landes	Ambrus	Réhabilitation du château d'eau
	Casteljaloux	Renouvellement des réseaux secteur Taridon, Les Fondateurs, Les Hountines et Grand Rue dans le cadre des travaux d'assainissement
	Pompogne	Construction d'une bache de secours pour le forage de Lagagnan et réhabilitation de la bache existante Etude pour le traitement des COT
	Pindères	Etudes pour la reprise du captage de Clarens Etude de faisabilité pour la création d'une ressource de substitution à la source de Clarens
		Etudes complémentaires pour l'équipement de l'exhaure du forage de Garas
	Labastide Castel Amouroux	Réhabilitation de la station de reprise de Péchottes
	Buzet sur Baïse	Création d'une bache de stockage au forage de Marchepin
	Saint Pierre de Buzet	Réhabilitation du château d'eau de Larchet
Sud du Lot	Pujols	Réhabilitation du réservoir de Petit Tour
	Madaillan Saint Antoine de Ficalba	Réhabilitation des bassins de décantation aux forages de Saint Julien et Le Mail
	Port Sainte Marie	Réhabilitation du réservoir de Bécane
	Saint Antoine de Ficalba	Sécurisation de l'UD du Mail avec l'usine de production de Pontous en vue de l'effacement du forage
	Madaillan	Sécurisation électrique du forage de Saint Julien Création d'un nouveau forage
	Bazens	Réhabilitation du château d'eau
	Aiguillon	Etudes pour l'amélioration des ouvrages au réservoir de Pélagat et au forage de Brot
Villeneuvois	Villeneuve sur Lot	Réhabilitation extérieure du réservoir de Jolibeau
		Etudes pour la création du forage de secours n°3 de l'usine de Pontous
		Création du forage de secours n°2 « Courbiac » de l'usine de Pontous
		Etudes pour le doublement de l'adduction vers la rive gauche du Lot

2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Action sociale à l'usager

Le Syndicat EAU47 a mis en place depuis plusieurs années une convention avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Celle-ci permet de venir en aide à des usagers, après accompagnement des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le montant versé au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2025 s'élevait à : **37 137 €**.

Le montant qui a été utilisé en 2025 pour des abandons de créances s'est élevé à : **45 159 €**.

Il y a eu 44 demandes de réduction de créances à titre exceptionnel directement émise par le Syndicat EAU47 pour un montant total de **55 454,53 €**.

L'indicateur se calcule par le montant en euro des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité, divisé par le volume facturé de l'année n-1.

En 2025, les montants des abandons de créance utilisés et des versements au fonds de solidarité (indicateur P109.3) sur les factures de l'année n-1 s'élevaient à **206 164,78 €**, soit un taux de **0,0148 €/m³ facturés en 2025**.

2.5.2. Action sociale par l'intermédiaire d'associations

Dans la lignée de l'action menée depuis presque 40 ans par l'ancienne Fédération d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne et dans le cadre de la loi OUDIN SANTINI 2005 qui permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes pour la Solidarité Internationale, le Syndicat EAU47 consacre aujourd'hui 0,0015 € / m³ par mètre cube d'eau facturé l'année N-1.

Certaines des collectivités adhérentes au Syndicat ont décidé de participer également à ce fond de solidarité.

Cette loi permet aux collectivités d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'Eau Potable et à l'Assainissement, en menant des actions de coopération décentralisée et de Solidarité Internationale.

Le rôle principal du Fonds de Solidarité est donc de suivre les demandes de subventions des associations qui œuvrent au quotidien pour aider ces pays. Une commission est chargée de la gestion de ce fonds et de l'attribution de subventions à des associations qui en font la demande en étudiant les différents dossiers et en vérifiant l'adéquation des projets aux domaines de l'eau ou de l'assainissement.

En 2025, EAU47 a versé la somme de **23 557 €**.

Le solde des subventions accordées en 2024 a été versé à deux associations pour les projets suivants :

● POMPIERS SOLIDAIRES

Projet : Accès à l'eau potable de l'hôpital pédiatrique de Nikopol

Pays : UKRAINE

Solde de la subvention versé par EAU47 : 1 500 €

● LES ENFANTS DE L'AÏR

Projet : Installation d'un système de pompage et d'irrigation

Pays : GUINEE

Solde de la subvention versé par EAU47 : 1 500 €

Projet : Construction d'un forage d'eau potable et de latrines publiques

Pays : TOGO

Solde de la subvention versé par EAU47 : 1 500 €

Les sept associations suivantes ont vu leur projet soutenu par le Syndicat EAU47 :

• ADOS

Projet : Amélioration du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la commune de Ngnith (département de Dagana)

Pays : SENEGAL

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

Acompte versé en 2025 : 3 500 €

• AGIR abcd

Projet : Accès à l'eau potable et assainissement non collectif dans le village de Yébékolo

Pays : CAMEROUN

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

Acompte versé en 2025 : 3 500 €

• ASS DEV BIEN ÊTRE CONGOLAIS

Projet : Accès à l'eau potable et assainissement non collectif dans la commune de Kimbanseke

Pays : CONGO

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

Acompte versé en 2025 : 3 500 €

• ADRAR

Projet : Adduction d'eau potable pour le village d'Ambohimahasoana et les Potagers du Cœur

Pays : MADAGASCAR

Subvention accordée par EAU47 : 3 066 €

Acompte versé en 2025 : 2 146,20 €

• ADRAR

Projet : Eau et assainissement de l'école Fanatenana

Pays : MADAGASCAR

Subvention accordée par EAU47 : 3 408 €

Acompte versé en 2025 : 2 385,60 €

• ADRAR

Projet : Alimentation en eau potable de l'hôpital Saint Anne

Pays : MADAGASCAR

Subvention accordée par EAU47 : 749,99 €

Acompte versé en 2025 : 524,90 €

• CULTIVE TES RÊVES

Projet : Construction d'un forage et de latrines publiques

Pays : TOGO

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

Acompte versé en 2025 : 3 500 €

CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

Le Syndicat assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques sur 164 communes du Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne en 2025.

1.1.1. Délégation de service public

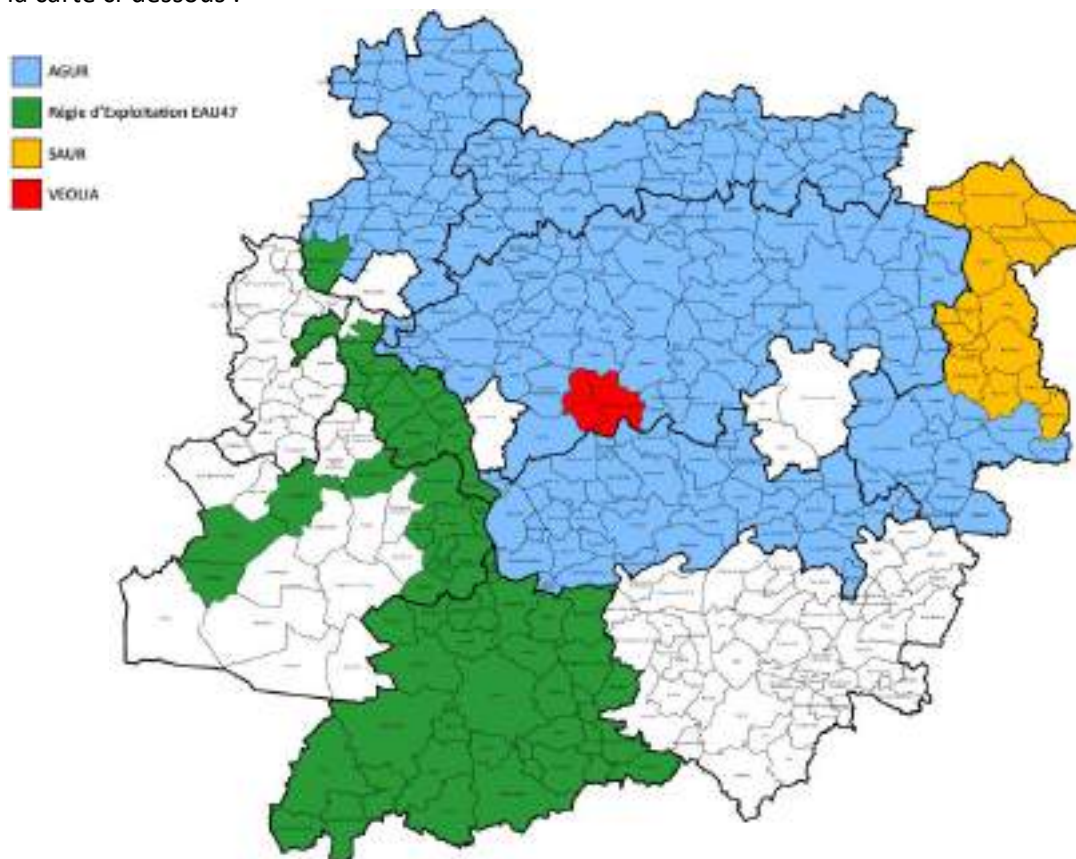
En 2025, la collecte et le traitement des eaux usées ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur la commune d'Aiguillon, certaines communes du territoire de Lot-Amont47, et les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot.
- Saur : sur quelques communes du territoire de Lot-Amont47 (secteur du Fumémois)
- Véolia : sur les communes de Laparade et Castelmoron-sur-Lot.

1.1.2. Service en régie

En 2025, le Syndicat assurait la gestion du service assainissement collectif en régie sur les territoires de l'Albret, Porte des Landes et Garonne, sur la commune de Sainte-Bazeille (territoire du Nord de Marmande).

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe. La répartition en 2025 est présentée sur la carte ci-dessous :



1.2.1. Les chiffres clés

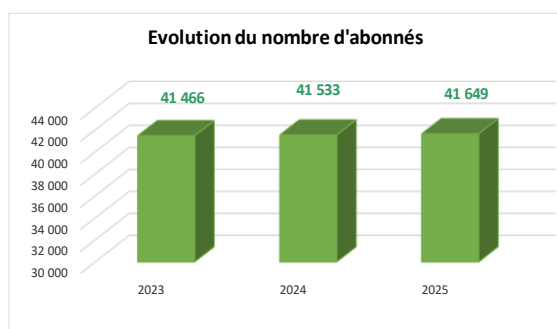
Le nombre d'abonnés est présenté ci-dessous :

Abonnés	2021	2022	2023	2024	2025
Albret	7 917	8 074	8 133	8 061	8 102
Brame	4 648	4 700	4 684	4 793	4 646
Garonne	1 212	1 250	1 236	1 262	1 250
Lot Amont	7 190	7 171	7 353	7 361	7 329
Nord du Lot	8 345	8 622	8 703	8 605	8 577
Nord de Marmande	2 846	2 918	2 941	2 989	2 943
Porte des Landes	3 510	3 754	3 704	3 749	4 078
Sud du Lot	5 395	5 464	4 712	4 713	4 724
TOTAUX	41 063	41 953	41 466	41 533	41 649

Depuis 2013, le nombre d'abonnés augmentait régulièrement en raison des nouveaux raccordements et des nombreux transferts de compétence de communes et de communautés de communes :

- Bourlens, Sainte-Bazeille, Tournon d'Agenais en 2017.
- Buzet, Caumont, Damazan, Miramont-de-Guyenne, Puch-d'Agenais, Sainte-Marthe, Xaintraillies en 2018.
- Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Clairac, Laparade, Lavardac, le Mas-d'Agenais, Mongaillard, Montpouillan, Nérac, Pompiey, Trentels, Vianne et 11 communes de la communauté de communes du Fumélois en 2019.
- Castelmoron-sur-Lot en 2020,
- Roquecor, Saint-Amans-du-Pech, Valeilles en 2021,
- Fargues-sur-Ourbise au 1^{er} juillet 2025.

La baisse du nombre d'abonnés au 1^{er} janvier 2023 faisait suite au transfert de la compétence assainissement de 7 communes de la communauté de communes de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres vers l'Agglomération d'Agen.



Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte (D201.0) : **95 368**.

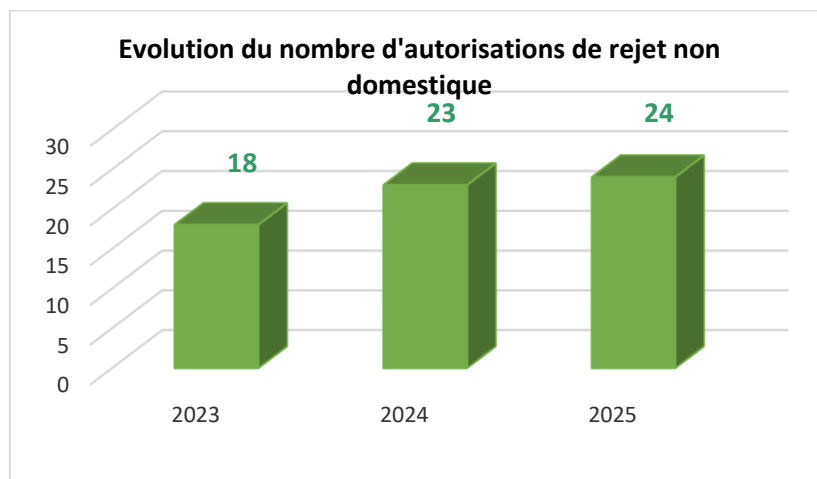
Il est important de noter que si le réseau d'assainissement collectif s'étend, tous les abonnés techniquement raccordables doivent se raccorder dans les deux ans (conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique).

Nombre d'abonnés Assainissement collectif

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
2024	2025		2024	2025		2024	2025		2024	2025		2024	2025	
Agnac	7	6	Birac sur Trec	151	152	Andiran	56	56	Aiguillon	1645	1648	Blanquefort sur Briolance	74	75
Allemans du Dropt	244	239	Cancon	493	485	Barbaste	588	585	Bazens	45	45	Bourlens	39	38
Cahuzac	46	47	Casseneuil	844	856	Bruch	130	134	Bourran	48	48	Condezaygues	275	276
Castillonès	631	619	Castelmoron sur Lot	628	633	Calignac	74	74	Clermont Dessous	79	78	Cuzorn	101	101
La Sauvetat du Dropt	162	163	Castelnaud de G	132	134	Espians	22	22	Cours	17	17	Dausse	160	155
Lauzun	241	236	Clairac	882	883	Feugarolles	181	180	La Croix Blanche	115	115	Fumel	2 185	2 191
Lavergne	27	27	Fauguerolles	21	21	Francescas	195	199	Dolmayrac	26	26	Lacapelle Biron	115	114
Miramont de Guyenne	1740	1622	Fauillet	100	99	Le Frechou	32	31	Frégimont	31	29	Monsempron Libos	847	851
Montauriol	37	36	Fongrave	67	66	Lamontoie	137	137	Frespech	35	35	Montayral	861	863
Montaut	38	38	Gavaudun	22	23	Lannes - Villeneuve	76	76	Galapian	78	77	Penne d'Agenais	730	713
Rives	2	2	Gontaud de N	328	326	Lavardac	1052	1072	Granges sur Lot	211	210	Roquecor	114	115
Seyches	327	320	Lacaussade	36	36	Mézin	711	713	Hautefage la Tour	130	132	St Amans du Pech	36	35
St Colomb de Lauzun	101	99	Laparade	78	89	Moncaut	59	55	Lacépède	46	46	St Front sur Lémance - bour	107	112
St Pardoux Isaac	516	512	La Sauvetat sur Lède	157	159	Moncrabeau	146	145	Lafitte sur Lot	156	157	St Front - Bonaguil		
Villeréal	674	680	Le Lédar	116	118	Montgaillard	36	32	Lagarigue	40	39	St Georges	36	37
TOTAL	4793	4646	Longueville	45	44	Montagnac sur A	80	78	Laroque Timbaut	518	524	St Sylvestre sur Lot	812	792
			Lougratte	80	77	Montesquieu	76	78	Laugnac	111	115	St Vite	435	431
Nord de Marmande			Monbahus	123	126	Nérac	3329	3350	Lusignan Petit	35	36	Sauveterre la Lémance	176	177
	2024	2025	Monclar	284	287	Le Nomdieu	40	42	Montpezat	76	77	Tourmon	225	221
Auriac	24	24	Monflanquin	670	645	Pompiey	24	23	Port Sainte Marie	514	513	Valeilles	33	32
Beaupuy	389	392	Monségur	44	44	Poudenas	82	83	Saint Laurent	162	163	TOTAL	7 361	7 329
Castelnau sur Gupie	168	168	Montagnac sur lède	35	35	Réaup Lisse	98	97	Prayssas	196	198			
Duras	478	470	Montignac de L	26	24	Saint Vincent de L.	3	3	Saint Antoine de Ficalba	192	186	Porte des Landes		
Escassefort	178	137	Paulhiac	15	15	Saumont	33	35	Saint Salvy	10	10		2024	2025
Lagupie	49	49	Pinel Hauterive	40	39	Sos	250	249	Saint Sardos	30	33	Ambrus	13	13
Lévigac de Guyenne	138	131	Puymiclan	84	85	Thouars	60	60	Le Temple sur Lot	167	167	Buzet sur Baise	388	393
Loubes-Bernac	68	67	St Aubin	53	53	Vianne	391	394	TOTAL	4 713	4 724	Casteljaloux	2652	2933
Marmande	2	2	St Barthelemy d'Agenais	169	171	Xaintrailles	100	99				Damazan	501	493
Monteton	23	20	St Etienne de Fougères	80	79	TOTAL	8 061	8 102				Fargues sur Ourbise		57
Ste Bazeille	881	891	St Eutrope de Born	52	49							Leyritz Moncassin	14	13
St Martin Petit	18	15	St Maurice de Lestapel	22	23	Garonne						Pindères	62	62
St Pardoux du Breuil	129	129	St Pastour	75	70		2024	2025				Puch d'Agenais	91	90
Saint Sermin	65	66	Ste Livrade sur Lot	2 113	2 094	Calonges	63	64				Saint Pierre de Buzet	12	8
Soumensac	30	32	Salles	27	22	Caumont sur Garonne	172	174				Saumejan	16	16
Villeneuve de Duras	69	72	Savignac sur Leyze	39	39	Fourques sur Garonne	361	363				TOTAL	3749	4078
Virazeil	280	278	Ségalas	17	17	Mas d'Agenais	532	526						
TOTAL	2 989	2 943	Tombeboeuf	145	142	Monheurt	46	41						
			Tourtres	6	6	Montpouillan	58	51						
			Trentels	185	189	Sainte Marthe	30	31						
			Verteuil d'Agenais	111	112	TOTAL	1262	1250						
			Villebramar	10	10									
			TOTAL	8 605	8 577									

1.2.2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0), accompagnées pour certaines de conventions spéciales de déversement, est de **24**.

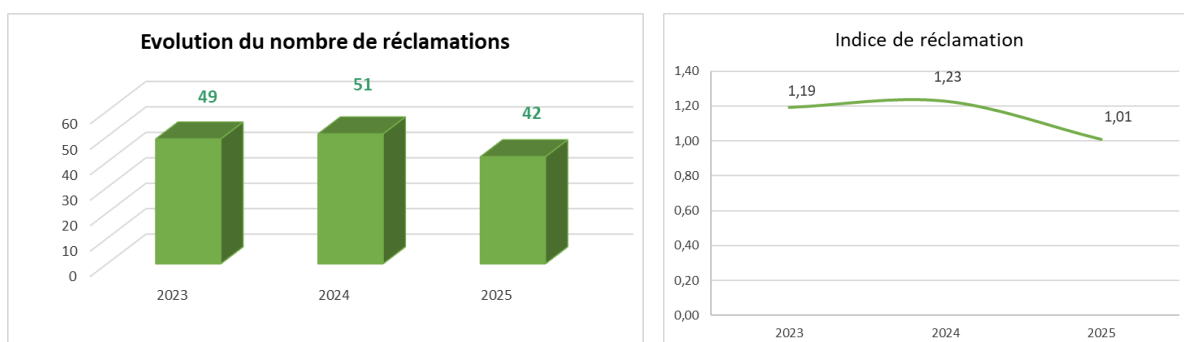


Un travail en continu permet de régulariser d'anciennes autorisations, de les mettre à jour, ou d'en établir des nouvelles avec des activités en place ou en projet de raccordement sur les réseaux.

1.2.3. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés, divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations écrites relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2025, il y a eu **51** réclamations écrites, soit un taux de réclamations de **1,01 pour 1000 abonnés**.



1.2.4. Volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés par commune en page suivante. A noter que les effluents des abonnés de certaines communes sont traités par une station d'épuration située sur une commune voisine (Rives, Saint-Pardoux-Isaac, Beaupuy, Virazeil, Port Sainte Marie, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite).

Assainissement collectif - volumes facturés

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
	2 024	2 025		2 024	2 025		2 024	2 025		2 024	2 025		2 024	2 025
Agnac	559	561	Birac sur Trec	12 519	11 002	Andiran	3 449	3 968	Aiguillon	145 661	133 919	Blanquefort sur Briolance	4 061	4 233
Allemands du Dropt	16 546	17 259	Cancon	36 391	37 017	Barbaste	51 150	50 116	Bazens	2 637	2 072	Bourlens	2 642	4 464
Cahuzac	2 084	2 850	Casseneuil	67 560	72 447	Bruch	9 204	8 980	Bourran	2 955	2 417	Condezaygues	19 673	18 277
Castillonès	56 982	51 205	Castelmoron sur Lot	60 718	69 454	Calignac	5 573	5 822	Clermont Dessous	6 170	4 510	Cuzorn	7 288	10 337
La Sauvetat du Dropt	10 306	9 526	Castelnaud de G	8 270	8 256	Espiens	1 254	1 251	Cours	1 773	1 285	Dausse	11 235	14 566
Lauzun	13 060	16 521	Clairac	71 304	87 559	Feugarolles	16 727	18 090	La Croix Blanche	10 469	9 637	Fumel	167 143	180 919
Lavergne	991	1 637	Fauguerolles	1 322	1 726	Francescas	18 579	19 944	Dolmayrac	1 954	1 872	Lacapelle Biron	7 936	10 962
Miramont de Guyenne	120 191	123 572	Fauillet	7 162	9 264	Le Frechou	1 590	1 406	Frégimont	2 604	1 525	Monsempron Libos	64 089	62 747
Montauriol	1 442	1 845	Fongrave	4 303	3 893	Lamontjoie	16 533	14 714	Frespech	2 367	3 740	Montayral	117 615	122 683
Montaut	1 596	2 281	Gavaudun	1 675	1 580	Lannes - Villeneuve	4 077	4 086	Galapian	5 602	5 444	Penne d'Agenais	77 827	87 044
Rives	1 277	2 030	Gontaud de N	27 176	27 258	Lavardac	79 992	80 917	Granges sur Lot	19 557	11 418	Roquecor	6 692	6 391
Seyches	20 293	20 383	Lacaussade	2 566	2 052	Mézin	50 137	47 099	Hauteffage la Tour	12 148	12 157	Sauveterre la Lémançe	8 921	12 172
St Colomb de Lauzun	6 255	6 002	Laparade	4 224	4 990	Moncaut	4 738	4 946	Lacépède	3 029	3 053	St Amans du Pech	2 256	1 978
St Pardoux Isaac	31 639	34 749	La Sauvetat sur Lède	13 739	13 940	Moncrabeau	9 882	10 156	Lafitte sur Lot	9 786	8 313	St Front sur Lémançe	8 071	7 874
Villereal	39 901	47 872	Le Lédat	9 563	12 555	Montagnac sur A	5 095	4 477	Lagarrigue	1 726	3 781	St Georges	2 962	2 668
TOTAL	323 122	338 293	Longueville	3 034	2 856	Montesquieu	1 233	6 264	Laroque Timbaut	38 372	46 069	St Sylvestre sur Lot	69 430	64 760
Nord de Marmande			Lougratte	6 226	6 035	Montgaillard	1 757	2 095	Laugnac	9 634	6 356	St Vite	31 653	32 264
			Monbahus	8 156	7 362	Nérac	247 689	256 216	Lusignan Petit	3 437	2 772	Tournon	20 236	24 144
	2 024	2 025	Monclar	18 532	20 129	Le Nomdieu	2 648	2 568	Montpezat	7 385	4 085	Valeilles	2 450	2 714
Auriac	1 536	1 480	Monflanquin	60 878	67 199	Pompiet	2 083	1 869	Port Sainte Marie	44 422	47 275	TOTAL	632 180	671 197
Beaupuy	31 009	37 321	Monségur	3 336	2 760	Poudenas	3 944	4 406	Prayssas	11 952	11 652	Porte des Landes		
Castelnau sur Gupie	12 118	12 873	Montagnac sur lède	2 477	7 652	Réaup Lisse	7 303	7 117	Saint Antoine de Ficalba	13 900	18 037		2 024	2 025
Duras	40 967	40 573	Montignac de L	1 417	1 360	Saint Vincent de L	177	111	Saint Laurent	11 975	11 147	Ambrus	766	733
Escassefort	9 377	9 749	Paulhiac	1 259	785	Saumont	2 151	2 328	Saint Salvy	434	437	Buzet sur Baise	35 732	37 030
Lagupie	2 027	3 909	Pinel Hauterive	2 595	2 134	Sos	14 664	16 165	Saint Sardos	1 990	2 098	Casteljaloux	254 316	241 962
Lévigat de Guyenne	8 969	9 600	Puymiclan	5 631	6 958	Thouars	3 617	3 775	Le Temple sur Lot	20 979	21 750	TOTAL	392 918	376 821
Loubes-Bernac	3 935	5 131	St Aubin	6 422	4 453	Vianne	22 130	23 284	TOTAL	392 918	376 821	Damazan	65 451	77 932
Marmande	186	112	St Barthelemy d'Agenais	8 320	9 406	Xaintraillies	6 378	6 575	Garonne			Fargues sur Ourbise		1 286
Monteton	2 625	1 780	St Etienne de Fougères	4 082	4 773	TOTAL	593 754	608 745	Leyritz Moncassin				1 627	1 407
Ste Bazeille	56 532	77 194	St Eutrope de Born	5 112	3 524				Pindères				4 148	3 890
St Martin Petit	956	1 064	St Maurice de Lestapel	1 810	1 617					2 024	2 025			
St Pardoux du Breuil	8 250	8 735	St Pastour	4 015	3 657				Calonges	4 687	4 406	Puch d'Agenais	6 314	6 012
Saint Sermin	5 084	6 450	Ste Livrade sur Lot	161 914	159 017				Caumont sur Garonne	13 321	14 993	Saint Pierre de Buzet	36	396
Soumensac	805	2 015	Salles	2 267	1 116				Fourques sur Garonne	26 481	28 838	Saumejan	1 625	1 935
Villeneuve de Duras	4 620	3 889	Savignac sur Leyze	2 892	3 299				Marmande	476	486	TOTAL	370 015	372 583
Virazeil	22 421	20 803	Ségalas	1 592	1 333				Mas d'Agenais	47 867	37 056			
TOTAL	211 417	242 678	Tombeboeuf	11 035	9 837				Monheurt	2 453	2 405			
			Tourtres	140	4 948				Montpouillan	7 119	6 211			
			Trentels	14 200	14 569				Sainte Marthe	2 098	2 311			
			Verteuil d'Agenais	10 255	9 212				TOTAL	104 502	96 706			
			Villebramar	558	414									
			TOTAL	676 647	719 398									

1.3 Le réseau

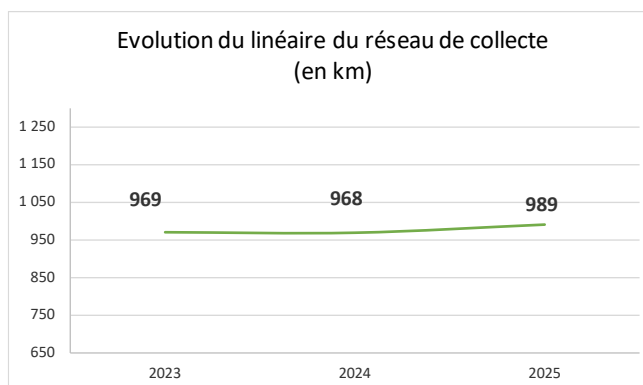
1.3.1. Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau d'assainissement (réseau de collecte, hors branchements) est présenté ci-après. La majeure partie des réseaux est de type séparatif.

Linéaire de réseau en m	2021	2022	2023	2024	2025
Albret	149 936	151 526	158 400	159 193	154 200
Brame	101 831	101 490	101 039	100 695	101 398
Garonne	28 960	28 700	31 900	33 970	33 676
Lot Amont	178 779	191 165	188 164	187 334	189 102
Nord du Lot	210 773	218 044	206 434	216 520	215 627
Nord de Marmande	74 925	75 379	76 299	78 307	80 398
Porte des Landes	78 140	82 056	85 080	67 861	88 693
Sud du Lot	134 925	137 751	121 563	123 723	125 794
TOTAUX	958 269	986 111	968 879	967 603	988 888

L'augmentation du linéaire de réseau s'explique par l'assainissement de nouveaux bourgs, par la réalisation d'extensions de réseau mais également par l'intégration de réseau suite au transfert de la compétence assainissement de communes assainies.

La baisse du linéaire entre 2022 et 2023 s'explique par le transfert de 7 communes vers l'Agglomération d'Agen.



Le linéaire du réseau par commune est présenté en page suivante.

Linéaire du réseau Assainissement - en mètres

Brame		Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Lot Amont	
Agnac	182	Birac sur Trec	4 140	Andiran	2200	Aiguillon	29 015	Blanquefort sur Briolance	4 223
Allemans du Dropt	5 952	Cancon	13 971	Barbaste	16400	Bazens Boussac	2 293	Bourlens	1 501
Cahuzac	1 716	Casseneuil	17 073	Bruch	3000	Bazens bourg		Condezaygues	9 586
Castillonès	16 245	Castelmoron	10 657	Calignac Bourg	2500	Bourran	3 171	Cuzorn	5 373
La Sauvetat du Dropt	3 452	Castelnaud de G	3 780	Calignac Caudan		Clermont Dessous bourg	7 388	Dausse	5 866
Lauzun	5 021	Clairac	15 228	Espiens	600	Clermont Dessous Lapouleille		Fumel	42 254
Lavergne	944	Fauguerolles	329	Feugarolles	4200	Clermont Dessous Fourtic		Lacapelle Biron	3 477
Miramont de Guyenne	31 262	Fauillet	4 759	Francescas	5300	Cours	691	Monsempron Libos	15 789
Montauriol	1 546	Fongrave	2 455	Le Frechou	800	La Croix Blanche	3 105	Montayral	29 711
Montaut	1 405	Gavaudun	929	Lamontjoie	5200	Dolmayrac	634	Penne d'Agenais	19 554
Rives	243	Gontaud de N	6 073	Lannes - V de Mézin	1800	Frégimont	866	Roquecor	2 323
Seyches	6 792	Lacaussade	1 071	Lavardac	20000	Frespech	2 220	St Amans du Pech	1 138
St Colomb de Lauzun	2 902	Laparade	1 810	Mézin	11300	Galapian	2 122	St Front sur Lémance	3 429
St Pardoux Isaac	12 371	Le Lédar	1 929	Moncaut	1400	Granges sur Lot	5 861	St Georges	1 964
Villereal	11 365	Longueville	1 932	Moncrabeau	3500	Hautefage la Tour	3 341	St Sylvestre sur Lot	15 510
TOTAL	101 398	Lougratte	3 215	Montgaillard	800	Lacépède	1 708	St Vite	12 997
		Monbahus	4 807	Montagnac sur A	1300	Lafitte sur Lot	3 298	Sauveterre la Lémance	7 014
Nord de Marmande		Monclar	7 861	Montesquieu	2800	Lagarigue	1 477	Tourmon	6 387
Auriac sur Dropt	955	Monflanquin	11 933	Nérac	44400	Laroque Timbaut	12 816	Valeilles	1 006
Beaupuy	12 298	Monségur	1 564	Le Nomdieu	800	Laugnac	3 114	TOTAL	189 102
Castelnaud sur Gupie	5 808	Montagnac	1 078	Pompiey	500	Lusignan Petit	900		
Duras	13 088	Montignac de Lauzun	970	Poudenas	1900	Montpezat d'Agenais	2 536	Porte des Landes	
Escassefort	2 534	Paulhiac	823	Réaup Lisse	4900	Port Sainte Marie	12 108	Ambrus	230
Lagupie	1 533	Pinel Hauterive	822	St Vincent de L	100	Prayssas	5 105	Buzet sur Baïse	7200
Levignac de Guyenne	3 802	Puymiclan	3 480	Saumont	700	Saint Antoine de Ficalba	5 819	Casteljaloux	55605
Loubès Bernac	1 786	St Aubin	2 583	Sos	4100	St Laurent	3 728	Damazan	16634
Marmande	841	St Barthélémy	4 819	Thouars	1700	Saint Salvy	633	Fargues sur Ourbise	1220
Monteton	2 480	St Etienne de F	1 507	Vianne	6800	Saint Sardos	1 770	Leyritz Moncassin	1300
Ste Bazeille	16 750	St Eutrope	1 617	Villeneuve de M	1600	Le Temple sur Lot	10 075	Pindères	1761
St Martin Petit	131	St Maurice de L	1 213	Xaintrailles	3600	TOTAL	125 794	Puch d'Agenais	2793
St Pardoux du Breuil	5 254	St Pastour	1 650	TOTAL	154 200			Saint Pierre de Buzet	1300
St Sernin de Duras	2 432	Ste Livrade	55 890					Saumejan	1870
Soumensac	1 386	Salles	1 229			Garonne		TOTAL	89 913
Villeneuve de Duras	1 837	la Sauvetat sur Lède	4 507			Calonges	1526		
Virazeil	8 324	Savignac sur Leyze	1 417			Caumont sur Garonne	4300		
TOTAL	81 239	Ségalas	586			Fourques sur Garonne	13150		
		Tombeboeuf	5 775			Mas d'Agenais	10600		
		Tourtres	435			Monheurt	1300		
		Trentels	3 758			Montpouillan	1700		
		Verteuil	3 968			Sainte Marthe	1100		
		Villebramar	1 984			TOTAL	33 676		
		TOTAL	215 627						

1.3.2. Taux de desserte

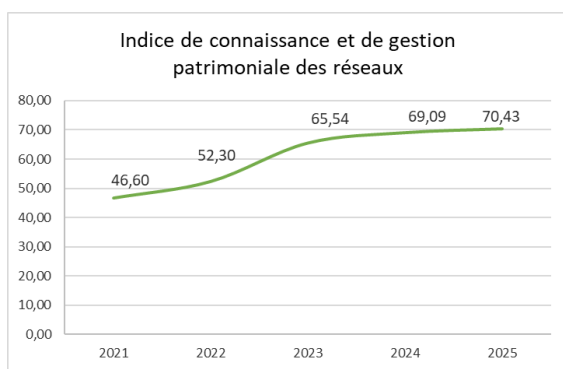
Le taux de desserte représente les habitants desservis par le réseau d'assainissement, compris dans la zone collective de la carte de zonage établie par chaque commune.

Le Syndicat porte des projets de création de systèmes d'assainissement, pour le bourg de Saint Léger (territoire de Porte des Landes) en 2026, et le bourg de Cazideroque (territoire de Lot-Amont 47) à venir.

Le taux de desserte moyen par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de **88 %**.

1.3.3. Connaissance et gestion des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) permet d'évaluer la connaissance du réseau et la mise en œuvre de renouvellement de celui-ci. Il est de **70,43 sur 120**. Il est calculé en pondérant l'indice de chaque territoire par le linéaire de réseau des territoires.



Selon les territoires, il peut manquer des éléments différents : date de pose de l'ensemble des tronçons, altimétrie des canalisations, ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux, et d'un programme de travaux de réhabilitation et de renouvellement (comprenant un estimatif chiffré sur au moins 3 ans).

1.3.4. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2025, il y a eu **aucun** débordement dans les locaux des usagers. Le taux de débordement est de 0 pour 1 000 habitants.

1.3.5. Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.)

Points nécessitant des interventions fréquentes	Taux /100km	Linéaire en km	Nombre
Albret	2,59	154	4
Brame	9,86	101	10
Garonne	0,00	34	0
Lot Amont	6,34	189	12
Nord du Lot	5,81	216	13
Nord de Marmande	0,00	80	0
Porte des Landes	2,22	90	2
Sud du Lot	10,34	126	13
Indice pondéré par les linéaires		5,41	

Les points noirs, selon la réglementation, sont des points du réseau nécessitant une intervention au minimum 2 fois par an.

1.3.6. Curage des réseaux

Selon les contrats de délégation, les exploitants doivent réaliser un curage préventif de la totalité du réseau avec une périodicité de 6 ans. De plus, d'autres curages sont réalisés avant la réalisation de passages caméra et de chemisage des réseaux.

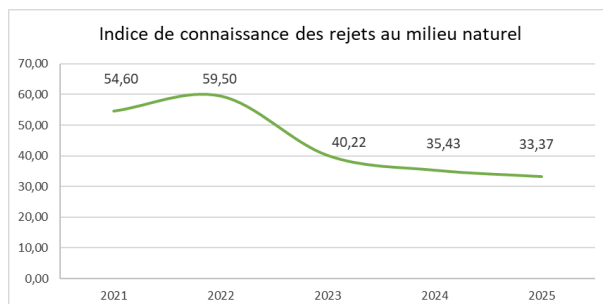
Linéaire de réseau curé préventif en m	2021	2022	2023	2024	2025
Albret	11 607	5 592	0	4 047	7 355
Brame	3 670	11 139	8 193	8 492	7 855
Garonne	1 940	1 940	0	7 045	3 800
Lot Amont	17 972	14 728	13 545	22 776	11 208
Nord du Lot	5 618	17 592	20 029	19 259	24 481
Nord de Marmande	9 330	1 209	8 633	4 618	10 755
Porte des Landes	4 543	2 400	8 988	2 000	0
Sud du Lot	7 371	17 019	8 464	10 564	8 550
TOTAUX	62 051	71 619	67 852	78 801	74 004
Linéaire de réseau	935 559	986 111	968 879	967 603	990 108
Taux de curage	6,63%	7,26%	7,00%	8,14%	7,47%

Des désobstructions ont lieu sur les réseaux :

Nombre de curages ponctuels	2021	2022	2023	2024	2025
Albret	54	98	94	76	47
Brame	40	29	20	30	16
Garonne	7	9	8	4	0
Lot Amont	74	70	77	42	54
Nord du Lot	41	42	42	60	64
Nord de Marmande	13	22	7	12	9
Porte des Landes	26	28	16	24	17
Sud du Lot	14	44	37	25	31
Total	269	342	301	273	238

1.3.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est donné par territoire.



Le taux global est de **33,37 sur 100**. Les points de rejets potentiels sont identifiés sur plans, mais l'absence d'enquêtes de terrain et des mesures de débit et de pollution sur ces points ne permet pas d'évaluer la pollution déversée par les réseaux au milieu récepteur.

Par temps de pluie, il des surverses vers le milieu naturel, par des déversoirs d'orage, sont prévues pour délester le réseau des trop-pleins de volumes.

Par temps sec, si des surverses se produisent, le Syndicat EAU47 analyse ces déversements afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux et de les diminuer.

Les données sur leur fonctionnement sont souvent inconnues, car tous les déversoirs d'orage ne sont pas équipés d'appareils de mesure de débits. Les charges rejetées ne peuvent donc pas être estimées. La réglementation impose que les déversoirs d'orage dont la charge théorique raccordée en amont est supérieure à 2 000 EH soient équipés d'appareils de mesure de débit. Les derniers équipements ont été réalisés en 2023, et des contrôles de ces points sont réalisés chaque année.

1.3.8. Diagnostics des réseaux d'assainissement

Afin de connaître l'état des ouvrages et de proposer des priorisations de travaux, plusieurs types d'investigations sont réalisées.

D'une part, lorsque des dysfonctionnements sont observés, et entraînent des non conformités des systèmes d'assainissement, mais également pour répondre à la réglementation, Eau47 fait réaliser chaque année des diagnostics des réseaux d'assainissement d'en connaître l'état, et de trouver l'origine des dysfonctionnements.

La durée de ces diagnostics est de plus d'une année, afin de réaliser les mesures et observations dans les conditions les plus défavorables pour les réseaux, telles que la nappe haute et les périodes pluvieuses. Des eaux claires sont susceptibles d'être drainées par le réseau d'assainissement, et de créer des dysfonctionnements sur les réseaux et les stations.

Ces diagnostics ont pour but d'établir un programme de travaux de réhabilitation, en domaine privé ou public, afin de corriger ces dysfonctionnements.

En 2025, le diagnostic du réseau de collecte de la station de Laugas, à Casteljaloux, a été poursuivi par de nombreuses investigations. D'autres réseaux ont fait l'objet du démarrage des études : Aiguillon, Bruch, Sos, Fourques sur Garonne, Dausse, Bonaguil, St Barthélémy d'Agenais et Sainte Livrade.

Par ailleurs, des inspections télévisuelles et des tests à la fumée peuvent être réalisés au besoin. Eau47 fait appel à un prestataire ou à l'exploitant.

Enfin, les diagnostics permanents permettent une amélioration continue de la connaissance des réseaux, de leur fonctionnement et de la performance du système. Ces diagnostics ont démarré en 2021 pour les systèmes de capacité supérieure à 10 000 eh : Sainte-Livrade et de Condezaygues, et en 2024 sur les systèmes d'assainissement de capacité supérieure à 2 000 eh : Aiguillon, Barbaste bourg, Casseneuil, Casteljaloux Laugas, Casteljaloux Clarens, Clairac, Damazan ZAE2, Lavardac, Miramont, Nérac bourg, Penne Croquelardit, Saint Laurent Port Sainte Marie.

Des échanges réguliers et des COPIL semestriels permettent de réaliser des études et des investigations, pour progresser dans les programmes d'actions et améliorer la gestion des systèmes d'assainissement et l'état patrimonial des infrastructures.

1.3.9. Réhabilitation et renouvellement des réseaux

Suite aux investigations patrimoniales, des travaux de réhabilitation sont réalisés sur les réseaux qui le nécessitent. Le linéaire renouvelé par territoire est présenté ci-dessous :

Linéaire de réseau renouvelé en m	2021	2022	2023	2024	2025
Albret	0	99	0	144	0
Brame	688	0	400	0	0
Garonne	1 705	0	0	0	0
Lot Amont	2 550	772	1 770	1 025	555
Nord du Lot	20	247	5	91	1 411
Nord de Marmande	0	46	317	0	609
Porte des Landes	3 435	1 252	142	5	800
Sud du Lot	485	250	210	195	742
TOTAUX	8 883	2 666	2 844	1 460	4 117

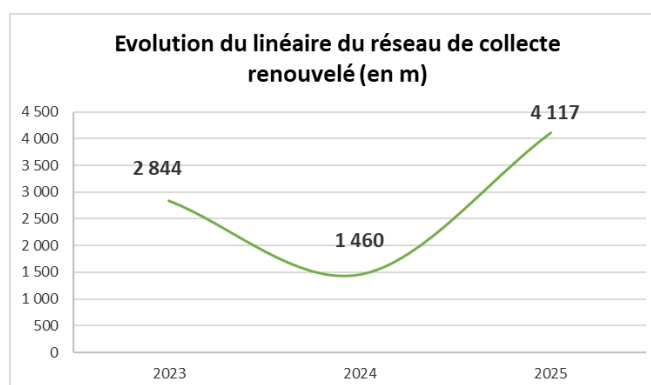
Les travaux en 2025 ont concerné notamment les secteurs suivants :

- réhabilitation des réseaux suite aux propositions du diagnostic à Prayssas, et à Fauillet, dans le cadre de la suppression de la station de traitement des eaux usées et transfert des effluents vers le réseau de Tonneins.
- renouvellement et déplacement de réseaux sur les communes de Fumel et Monsempron-Libos.
- Mise ne séparatif d'un quartier, pour déconnecter du réseau le trop-plein de la source des Cannelles, à Monflanquin
- mise en séparatif de la rue des Silos, à Sainte-Livrade-sur-Lot.

Sur le territoire syndical, d'importants travaux sont en cours ou à l'étude, notamment sur les systèmes d'assainissement non conformes de Casteljaloux-Laugas, Croquelardit (communes de Penne d'Agenais et Saint-Sylvestre-sur-Lot), Condezaygues (5 communes), Marmande (Beaupuy et Virazeil).

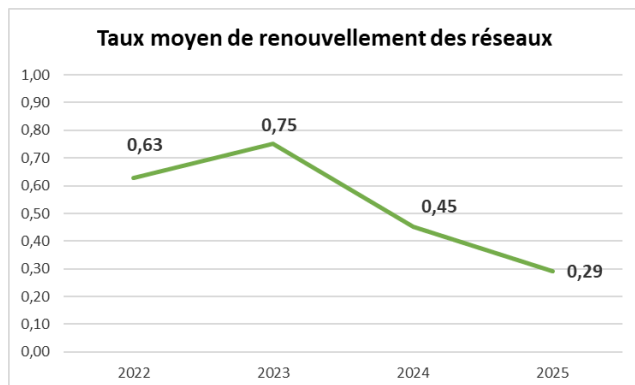
Le Syndicat Eau47 n'a pas mis en place de plan de renouvellement de réseaux s'étalant sur plusieurs années, mais réalise des travaux de réhabilitation suite aux études diagnostiques.

Les méthodes utilisées en réhabilitation peuvent être du chemisage ou de la tranchée ouverte.



En 2025, le linéaire renouvelé était de : **4 117 m**. Le taux de renouvellement de réseau d'assainissement est un indicateur réglementaire, calculé par le rapport de la somme des linéaires réhabilités / renouvelés depuis les 5 dernières années, sur le linéaire de l'année.

Le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) de chaque territoire, pondéré par le linéaire, est de : **0,29 %**



Le taux n'est pas élevé, au vu de la complexité des travaux et des besoins de mise en conformité des raccordements privés en parallèle.

1.3.10. Conformité de la collecte (P203.3)

L'indice de conformité des effluents aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P203.3) est donné par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour chaque service comportant au moins un système d'assainissement qui collecte plus de 2 000 EH.

Pour les systèmes d'assainissement possédant au moins un point de déversement d'eaux non traitées dans le milieu naturel, dont le bassin versant théorique est constitué de plus de 2 000 EH (appelé A1), et qui est équipé de matériel de mesure, la DDT établit également les conformités par temps de pluie.

Systèmes d'assainissement	Volumes déversés 2024			Volumes déversés 2025		
	A2	A1	Conformité temps de pluie	A2	A1	Conformité temps de pluie
Aiguillon	40 850		non évaluée	34 988		non évaluée
Barbaste - Bourg	nc		non évaluée	164		non évaluée
Casseneuil	8 000		non évaluée	2 508		non évaluée
Casteljaloux Clarens 2	39		non évaluée	204		non évaluée
Casteljaloux Laugas	2 008	1 904	non évaluée	33	2 925	*en cours
Clairac	nc		non évaluée	nc		non évaluée
Condezaygues	231 158	238 157	*en cours	264 507	50318**	*en cours
Damazac - ZAE 2	29		non évaluée	258		non évaluée
Lavardac	615		non évaluée	718		non évaluée
Miramont la Philippe	455	42 116	NC	4 133	30 112	NC
Nérac - Bourg	5 975		non évaluée	910		non évaluée
Penne Croquelardit	51 452	178 383	NC	43 497	25 096	NC
Port Ste Marie (Saint Laurent)	nc		non évaluée			non évaluée
Sainte Livrade	3 176	376	non évaluée	10 861	499	C
TOTAL		804 693			476 677	
nc	non communiqué, charges reçus annuellement inférieures au seuil d'établissement de					
C	Conforme					
NC	Non conforme					
*en cours	en cours de mise en conformité					
xx**	le chiffre ne prend pas en compte les déversements mesurés en temps					

L'indice est pondéré par la charge brute de pollution organique reçue par chaque station.

Conformité de la collecte P203.3	Charge kg DBO ₅	Conformité (en %)	
		Temps sec	temps de pluie
Aiguillon	250	non évalué	
Barbaste bourg	138	non évalué	
Casseneuil	180	non évalué	
Casteljaloux Laugas	300	C	en cours de conformité
Casteljaloux Clarens	270	non évalué	
Clairac	132	non évalué	
Condezaygues	900	NC	en cours de conformité
Damazan ZAE 2	150	non évalué	
Lavardac	162	non évalué	
Miramont la Philippe	540	C	NC
Nérac bourg	450	non évalué	
Penne Croquelardit	270	C	NC
Ste Livrade	600	C	C
St Laurent	138	non évalué	
Conformité		34%	

1.4. Les ouvrages de traitement des eaux usées

En 2025, le syndicat gère **176 stations** de traitement des eaux usées.

La station de traitement des eaux usées de Fauillet ayant été démolie en 2025, elle a été supprimée de cet inventaire.

Type de stations	filtres plantés de roseaux	boues activées	filtres à sable	lit bactérien	lagunage	disques biologiques	infiltration percolation	cultures fixées	Nombre total de stations
Albret	22	6	1	3		1	3	2	38
Brame	6	6			1				13
Garonne	4	2			2				8
Lot Amont	11	6		1					18
Nord du Lot	30	5	2	2	2	1		1	43
Nord de Marmande	7	3			2		2		14
Porte des Landes	5	7	0	0	1			1	14
Sud du Lot	17	9	1	1					28
TOTAL	102	44	4	7	8	2	5	4	176

1.4.1. Transferts de compétence

En 2018, les communes de Buzet-sur-Baïse, Caumont sur Garonne, Damazan, Miramont-de-Guyenne, Puch- d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintraillies, ont transféré leur compétence assainissement collectif au Syndicat. Les ouvrages ont été intégrés dans le patrimoine d'EAU47 et sont gérés par les exploitants selon les territoires.

En 2019, les communes suivantes ont transféré leur compétence assainissement :

Nérac, Montpouillan, Ambrus, Laparade, Lavardac, Clairac, Barbaste, Aiguillon, Montgaillard, Pompiet, Vianne, le Mas d'Agenais, et les dernières communes de la communauté de communes du Fumélois : Blanquefort-sur-Briolance, Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite, Montayral, Cuzorn, Lacapelle-Biron, Saint-Front-sur-Lémance, Saint Georges, Sauveterre la Lémance et Trentels.

En 2020, la commune de Castelmoron-sur-Lot a transféré sa compétence assainissement.

En 2021, les communes de Roquecor, Saint-Amans-du-Pech et Valeilles ont transféré leur compétence assainissement au syndicat EAU47.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les systèmes d'assainissement de Beauville, Dondas, Engayrac, Puymirol, Saint-Maurin, La-Sauvetat-de-Savères et Tayrac ne sont plus gérés par EAU47 mais par l'Agglomération d'Agen.

La commune de Fargues-sur-Ourbise a transféré la compétence Assainissement à Eau47 au 1^{er} juillet 2025.

1.4.2. Création d'ouvrages

Le Syndicat Eau47 participe au développement des bourgs du département, en réalisant des nouveaux réseaux de collecte et nouvelles stations de traitement des eaux usées.

En 2018, le bourg de Saint-Maurice-de-Lestapel a été assaini. En 2019, les travaux d'assainissement sur les communes de Soumensac et Clermont-Dessous (hameau de Fourtic) ont permis d'assainir ces bourgs.

Le hameau de Meneaux sur la commune de Feugarolles, en 2020, et le bourg de Villebramar, en 2021, ont été équipés d'un système d'assainissement. En 2022, le réseau et la station de Saint-Pierre-de-Buzet ont été créés.

Il est prochainement prévu de créer des systèmes d'assainissement dans les bourgs de Saint-Léger et de Cazideroque.

1.4.3. Réhabilitation d'ouvrages

Afin de maintenir l'état du patrimoine pour permettre le bon fonctionnement, des travaux de réhabilitation ou renouvellement des stations de traitement des eaux usées ont lieu chaque année.

En 2018, la station de Lougratte a été renouvelée, ainsi que celles de Loubès-Bernac, Mézin, Villeneuve-de-Duras et Saint-Maurin. Un ouvrage dégraisseur-dessableur a également été construit sur la station de Castillonnes.

En 2019, les stations de Monbahus et Monclar d'Agenais ont été totalement renouvelées. De même, les stations des hameaux des lotissements « Pré du bourg » à Agnac et « Belloc » à Casteljaloux ont été renouvelées en 2020, et une nouvelle station a été mise en service à la ZAE2 de Damazan. Enfin, un lit de roseaux supplémentaire a été ajouté à la filière boue de la station de Mézin.

En 2021, les stations de Prayssas, Bourlens et Casteljaloux-Clarens ont été renouvelées et mises en service.

En 2022, les stations de Penne d'Agenais – Croquelardit, Sauméjan et Fourques sur Garonne ont été renouvelées, et la filière boues de la station de Laugas (Casteljaloux) a fait l'objet d'un renouvellement.

En 2023, les ouvrages de prétraitement et de traitement des boues de la station de Vianne ont été réhabilités.

En 2024, les stations de Birac-sur-Trec, Puch-d'Agenais et Nérac Serbat ont été réhabilitées. Sur la station de Sainte-Livrade, les ouvrages de prétraitements ont été renouvelés, et une centrifugeuse permet désormais le traitement des boues en poste fixe.

En 2025, la station de Fauillet a été supprimée, et remplacée par un poste de refoulement qui transfère les effluents vers le système d'assainissement de Tonneins.

1.5.1. Volumes traités

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant :

Volumes annuels traités en m ³	2021	2022	2023	2024	2025
Albret	637 927	475 170	631 977	650 034	657 311
Brame	616 713	575 368	670 103	787 942	656 850
Garonne	114 139	90 127	110 132	78 276	76 990
Lot Amont	1 353 058	1 074 919	1 223 834	1 216 787	1 125 894
Nord du Lot	1 167 221	973 297	994 696	1 112 831	1 071 051
Nord de Marmande	222 516	177 892	214 646	255 507	238 419
Porte des Landes	683 101	506 344	741 094	867 414	672 358
Sud du Lot	517 861	417 372	476 052	532 268	440 235
TOTAL	5312536	4 290 489	5 062 534	5 501 059	4 939 108

*Remarque : les volumes traités par les petites stations n'ont pas été communiqués car il n'existe pas de matériel fiable pour les mesurer.

1.5.2. Taux de charge hydraulique

	Nombre de stations	Capacité de traitement (en EH)	Volume Admissible (en m ³)	Volume Annuel traité (en m ³)	%
Albret	38	21 380	1 170 555	657 311	56,2%
Brame	13	15 690	859 028	656 850	76,5%
Garonne	8	3 917	203 709	76 990	37,8%
Lot Amont	18	24 620	1 347 945	1 125 894	83,5%
Nord du Lot	43	28 800	1 576 800	1 071 051	67,9%
Nord de Marmande	14	6 810	372 848	238 419	63,9%
Porte des Landes	14	15 362	841 070	672 358	79,9%
Sud du Lot	28	15 025	822 619	440 235	53,5%
TOTAUX	176	131 604	7 194 572	4 939 108	65%

Certaines stations d'épuration sont en surcharge hydraulique, d'après les données issues des compteurs en entrée de station, ou des bilans ponctuels réalisés en autosurveillance.

Des recherches d'entrées d'eau parasites météoriques ou de nappe sont réalisées, afin de les identifier et de limiter ces volumes d'eaux claires dans les réseaux et ouvrages.

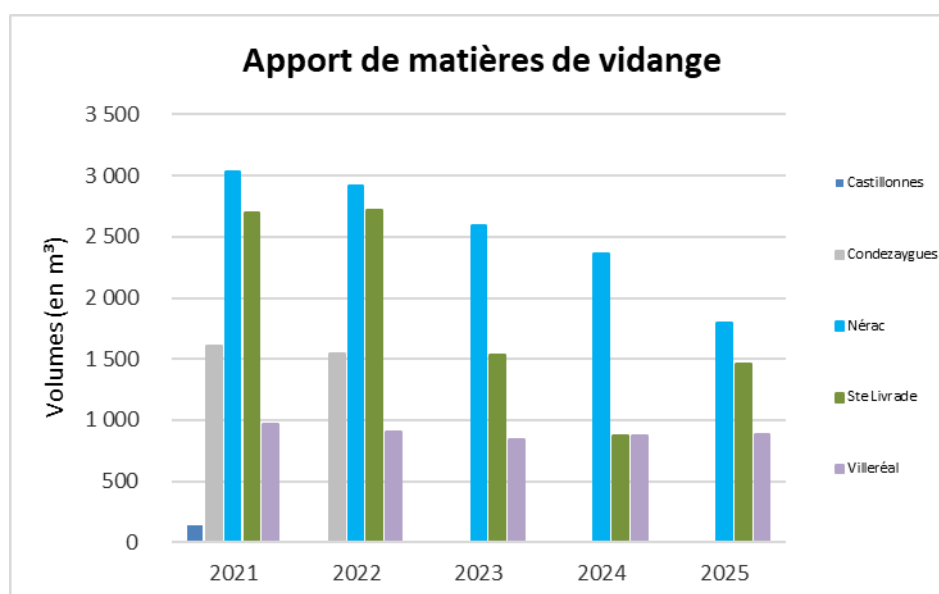
Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant.

1.5.3. Autres apports

Certaines stations sont équipées pour recevoir des apports de matières de vidange. Les volumes et la qualité des apports sont contrôlés en entrée des stations.

Apports de matières de Vidange (en m ³)	2021	2022	2023	2024	2025
Castillonnes	137	0	0	0,0	0,0
Condezaygues	1 606	1 543	0	0,0	0,0
Nérac	3 031	2 922	2 593	2364,2	1791
Ste Livrade	2 699	2 715	1 537	875,4	1463
Villereal	971	900	841,3	876,8	880,3
TOTAL	8444,3	8079,1	4971,3	4116,4	4134,3

Au vu des difficultés de traitement de la station de Condezaygues, les apports de matières de vidange n'y sont plus acceptés depuis octobre 2022.



Volumes traités par les stations d'épuration

Brame			Nord du Lot				Albret				Sud du Lot				Lot Amont		
2 024		2 025	2 024		2 025	2 024		2 025	2 024		2 025	2 024		2 025	2024	2025	
Agnac	nc	nc	Birac sur Trec	31 901	27 194	Andiran	2340	11012	Aiguillon	201 831	149 331	Blanquefort sur B. bourg	2 160	1 896			
Allemans du Dropt	23 150	20 106	Cancon	115 866	99 353	Barbaste - Bourg	70631	60569	Bazens - Boussac	nc	nc	Blanquefort sur B. la sauve	2 932	2 104			
Cahuzac	1 836	2 600	Casseneuil	154 502	114 105	Barbaste - Le Béas	4244	2475	Bazens bourg	1 486	963	Bourlens	5 342	4 530			
Castillonès	98 051	98 031	Castelmoron sur Lot	42 090	77 015	Bruch	6935	9527	Bourran	7 941	9 485	Condezaygues	747 305	761 518			
La Sauvetat du Dropt	19 214	17 309	Castelnaud de G	5 803	nc	Calignac - Bourg	5927	5939	Clermont Dessous - bourg	3 240	2 845	Cuzorn bourg	9 398	8 084			
Lauzun	12 772	nc	Clairac	71 757	76 837	Calignac - Caudan	453	493	Clermont Dessous - Lapouleille	2 434	2 685	Cuzorn la Jasque Tesquet	3 372	2 604			
Lavergne	1 365	1 552	Fauguerolles	1 520	nc	Espiens	1095	1976	Clermont Dessous - Fourtic	3 908	3 693	Dausse	85 850	54 497			
Miramont de Guyenne	379 707	337 934	FaUILlet	7 810	8 467	Feugarolles	12385	12385	Cours	582	nc	Lacapelle Biron	18 688	15 475			
Montauriol	6 080	5 224	Fongrave	4 505	1 352	Feugarolles - Meneaux	2037	2037	La Croix Blanche	8 968	nc	Penne - Croquelardit	248 074	200 810			
Montaut	2 473	2 200	Gavaudun	4 580	3 710	Francescas	27010	34186	Dolmayrac	3 740	nc	Roquecor	995	417			
Seyches	39 185	31 195	Gontaud de N	45 650	40 053	le Frechou	1095	10092	Frégimont	1 752	nc	St Amans du Pech	3 194	1 775			
St Colomb de Lauzun	17 060	3 465	Lacaussade N	nc	nc	Lamontjoie	17520	29382	Frespech	2 679	nc	Sauveterre la Lémance	32 330	24 840			
Villereal	187 049	137 234	Lacaussade S	nc	nc	Lannes	1752	2435	Galapian	10 437	nc	St Front sur L. Bonaguil	2 868	721			
TOTAL	787 942	656 850	Laparade	pas de mesure	7921	Lavardac	94524	73063	Granges sur Lot	38 248	26 253	St Front sur L. bourg	9 401	11 766			
Nord de Marmande			Le Lédât	13 543	10 876	Mézin	62798	58688	Hautefage la Tour	9 782	nc	St Georges bourg	1 927	1 928			
			Longueville	9 661	10 599	Moncaut	12446	2675	Lacépède	28 697	nc	St Georges Barthes	816	923			
2 024		2 025	Lougratte	24 165	13 491	Moncrabeau	9490	10282	Lafitte sur Lot	50 845	36 091	Tournon	41285	32006			
Auriac sur Dropt	810	885	Monbahus	40 296	24 414	Montgaillard	2153	3077	Lagarigue	6 085	7 416	Valeilles	nc	nc			
Castelnau sur Gupie	nc	nc	Monclar	26 556	25 461	Montagnac sur A	3614	5475	Laroque Timbaut	42 099	41 113	TOTAL	1 215 937	1 125 894			
Duras	78 661	57 211	Monflanquin	67 140	43 364	Montesquieu	8870	9457	Laugnac	12 534	12 013						
Escassefort	nc	nc	Monségur	3 492	4 314	Nérac - Bourg	227683	230709	Lusignan Petit	4 523	nc	Porte des Landes	2024	2 025			
Lagupie	12 523	8 890	Montagnac sur Lède	nc	nc	Nérac - Bréchan	2117	2117	Montpezat d'Agenais	3 410	nc	Ambrus	566	566			
Levignac de Guyenne	15 411	13 757	Montignac de L	2 373	2 556	Nérac - Cauderoue	1424	1424	Prayssas	28 579	14 665	Buzet sur Baise	pas de mesure	pas de mesure			
Loubès Bernac	3 250	2 917	Paulhiac	1 353	791	Nérac - Puy Fort Eguille	5220	3756	Saint Antoine de Ficalba	16 047	12 440	Casteljaloux Clarens	122 647	99 944			
Monteton	6 548	4 251	Pinel Hauterive	7 453	5 191	Nérac - Serbat	1550	1215	Saint Laurent / Port Ste Marie	76 430	66 508	Casteljaloux Laugas	692 170	518 695			
Ste Bazeille	117 231	126 467	Puymiclan	6 453	5 117	Nérac - Tauziette	1460	2774	Saint Salvy	1 144	nc	Casteljaloux Belloc	pas de mesure	pas de mesure			
St Martin Petit	727	811	St Aubin	nc	nc	Le Nomdieu	3687	3687	Saint Sardos	4 376	4 034	Damazan ZAE 1	pas de mesure	pas de mesure			
St Pardoux du Breuil	13 297	14 980	St Barthélémy	1 360	1 013	Pompiey - Mounon	913	1425	Le Temple sur Lot	66 250	50 700	Damazan ZAE 2	52 031	53 153			
St Sermin de Duras	nc	nc	St Etienne de F	18 002	18 969	Pompiey - Coupard	1425	1340	TOTAL	638 047	440 235	Damazan Campillot	pas de mesure	pas de mesure			
Soumensac	nc	nc	St Eutrope	658	2 048	Pompiey - Bourg	1424	909	Garonne		2024	2 025	Fargues sur Ourbise				
Villeneuve de Duras	7 049	8 250	St Maurice de Lestapel	1 264	nc	Poudenas	2519	4015	Calonges	pas de mesure	NC	Leyritz Moncassin	pas de mesure	pas de mesure			
TOTAL	255 507	238 419	St Pastour	2 738	2 309	Réaup-Lisse	6570	6570	Calonges Baqué	nc	NC	Pindères	pas de mesure	pas de mesure			
			Ste Livrade	350 009	372 716	Saumont	2095	1679	Caumont sur Garonne	pas de mesure	NC	Puch d'Agenais	pas de mesure	pas de mesure			
			Salles	2 981	2 209	Sos	20331	16144	Fourques sur Garonne	pas de mesure	NC	Saint Pierre de Buzet	pas de mesure	pas de mesure			
			La Sauvetat sur Lède	19 993	17 105	Thouars	3468	3468	Mas d'Agenais	78 276	76 990	Saumejan	pas de mesure	pas de mesure			
			Savignac sur Leyze	950	1 737	Vianne	12981	23685	Monheurt	pas de mesure	NC	TOTAL	867 414	672 358			
			Ségalas	1 111	1 370	Villeneuve de M.	694	694	Montpoullan	pas de mesure	NC						
			Tombeboeuf	30 422	23 797	Xaintrailles	7154	6475	Sainte Marthe	pas de mesure	NC						
			Tourtres	296	-	TOTAL	650 034	657 311	TOTAL	78276	76990						
			Trentels bourg	3 606	7 717	total :											
			Trentels Ladignac	8 528	nc												
			Trentels Lustrac	2 630	1 928												
			Verteuil	16 207	14 835												
			Villebramar	1 446	1 117												
			TOTAL	1 150 670	1 071 051												

total :

1.6.1. Autosurveillance

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) est observée lors des bilans d'autosurveillance. Ceux-ci sont réalisés par les exploitants.

En 2025, sur les 324 bilans qui ont été réalisés, 30 étaient non conformes (contre 23 en 2024). Le taux de conformité global (nombre de bilans réalisés conformes divisé par le nombre de bilans réalisés) est de 90,4% (contre 92,74 % en 2024).

Certains bilans ont été non conformes aux normes des actes individuels des stations suivantes :

Brame : Allemans du Dropt

Garonne : Caumont sur Garonne

Lot Amont : Condezaygues, Saint-Front-sur-Lémance Bonaguil

Nord du Lot : Clairac, Lacaussade Nord, Monflanquin, Monségur, Saint-Barthélemy-d'Agenais, Saint-Pastour, Sainte-Livrade, Tombeboeuf

Porte des Landes : Damazan ZAE 2

Sud du Lot : Aiguillon, Saint-Antoine de Ficalba, Le Temple sur Lot

Autosurveillance : Réalisation et Conformité des bilans d'autosurveillance des stations d'épuration (1/2)

Brame					Nord du Lot					Albret				
Fréquence		Nombre de bilans	Nombre de bilansC	Conformité		Fréquence	Nombre de bilans	Nombre de bilansC	Conformité		Fréquence	Nombre de bilans	Nombre de bilansC	Conformité
Agnac	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Birac sur Trec	1 fois par an	1	1	100%	Andiran	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Allemans du Dropt	1 fois par an	1	0	0%	Cancon	2 fois par an	2	2	100%	Barbaste - Bourg	12 fois par an	12	12	100%
Cahuzac	1 tous les 2 ans	0	0	/	Casseneuil	1 fois par mois	12	12	100%	Barbaste - Le Béas	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Castillonès	2 fois par an	2	2	100%	Castelmoron sur Lot	2 fois par an	2	2	100%	Bruch	2 fois par an	2	2	100%
La Sauvetat du Dropt	1 tous les 2 ans	0	0	/	Castelnaud de G	1 fois par an	1	1	100%	Calignac Bourg	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Lauzun	2 fois par an	2	2	100%	Clairac	4 par an	12	10	92%	Calignac Caudan	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Lavergne	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Fauguerolles	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Espiens	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Miramont de Guyenne	1 par mois	12	12	100%	Fauillet	1 fois par an	0	0	/	Feugarolles	1 tous les 2 ans	0	0	/
Montauriol	1 tous les 2 ans	0	0	/	Fongrave	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Feugarolles Meneaux	1 tous les 2 ans	0	0	/
Montaut	1 tous les 2 ans	0	0	/	Gavaudun	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Francescas	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Seyches	1 fois par an	1	1	100%	Gontaud de N	1 fois par an	1	1	100%	le Frechou	1 tous les 2 ans	1	1	100%
St Colomb de Lauzun	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Lacaussade Nord	1 fois tous les 2 ans	1	0	0%	Lamontjoie	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Villereal	4 fois par an	4	4	100%	Lacaussade Sud	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Lannes	1 tous les 2 ans	1	1	100%
TOTAL		25	24	96%	Laprade	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Lavardac	12 fois par an	12	0	0%
Nord de Marmande					Le Lédat	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Mézin	2 fois par an	4	4	100%
					Longueville	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Moncaut	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Auriac sur Dropt	1 tous les 2 ans	0	0	/	Lougratte	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Moncrabeau	1 fois par an	1	1	100%
Castelnau sur Gupie	1 fois par an	1	0	0%	Monbahus	1 fois par an	1	1	100%	Montagnac sur A	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Duras	2 fois par an	2	2	100%	Monclar	1 fois par an	2	2	100%	Montesquieu	1 fois par an	1	1	100%
Escassefort	1 tous les 2 ans	1	0	0%	Monflanquin	2 fois par an	2	0	0%	Montgaillard	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Lagupie	1 tous les 2 ans	0	0	/	Monségur	1 fois tous les 2 ans	1	0	0%	Nérac - Bourg	12 fois par an	12	12	100%
Levignac de Guyenne	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Montagnac	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Nérac - Bréchan	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Loubès Bernac	1 tous les 2 ans	0	0	/	Montignac de Lauzun	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Nérac - Cauderoue	1 tous les 2 ans	0	0	/
Monteton	1 tous les 2 ans	0	0	/	Paulhiac	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Nérac - Puy Fort Eguille	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Ste Bazeille	2 fois par an	2	0	0%	Pinel Hauterive	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Nérac - Serbat	1 tous les 2 ans	1	1	100%
St Martin Petit	1 tous les 2 ans	0	0	/	Puymiclan	1 fois par an	2	2	100%	Nérac - Tauziette	1 tous les 2 ans	1	1	100%
St Pardoux du Breuil	1 fois par an	1	1	100%	St Aubin	1 fois tous les 2 ans	1	0	100%	Pompiey - Mounon	1 tous les 2 ans	0	0	/
St Sernin de Duras	1 fois par an	1	1	100%	St Barthélémy	1 fois tous les 2 ans	1	0	0%	Pompiey - Coupard	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Soumensac	1 tous les 2 ans	0	0	/	St Etienne de F	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Pompiey - Bourg	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Villeneuve de Duras	1 tous les 2 ans	0	0	/	St Eutrope	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Le Nomdieu	1 tous les 2 ans	0	0	/
TOTAL		9	5	56%	St Maurice de Lestapel	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Poudenas	1 tous les 2 ans	1	1	100%
					St Pastour	1 fois par an	1	0	0%	Réaup Lisse	1 tous les 2 ans	0	0	/
					Ste Livrade	12 fois par an	12	11	92%	Saumont	1 fois par an	1	1	100%
					Salles	1 fois tous les 2 ans	0	0	/	Sos	1 fois par an	1	1	100%
					La Sauvetat sur Lède	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Thouars	1 tous les 2 ans	0	0	/
					Savignac sur Leyze	1 fois tous les 2 ans	0	0	/	Vianne	2 fois par an	2	2	100%
					Ségalas	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Villeneuve de M	1 tous les 2 ans	0	0	/
					Tombeboeuf	1 fois par an	1	0	0%	Xaintrailles	1 tous les 2 ans	1	1	100%
					Tourtres	1 fois tous les 2 ans	0	0	/	TOTAL		68	56	82%
					Trentels bourg	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%					
					Trentels Ladignac	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%					
					Trentels Lustrac	1 fois tous les 2 ans	0	0	/					
					Verteuil	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%					
					Villebramar	1 fois tous les 2 ans	0	0	/					
					TOTAL		76	65	86%					

Autosurveillance : Réalisation et Conformité des bilans d'autosurveillance des stations d'épuration (2/2)									
Sud du Lot					Lot Amont				
Fréquence		Nombre de bilans	Nombre de bilans C	Conformité	Fréquence		Nombre de bilans	Nombre de bilans C	Conformité
Aiguillon	12 fois par an	12	8	67%	Blanquefort sur B. bourg	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%
Bazens hameau de Boussac	1 tous les 2 ans	0	0	/	Blanquefort _ la Sauvetat	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%
Bazens bourg	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Bourlens	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Bourran	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Condezaygues	24 fois par an	25	14	56%
Clermont Dessous	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Cuzorn bourg	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%
Clermont Dessous - Lapouille	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Cuzorn la Jasse Tesquet	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Clermont Dessous - Fourtic	1 tous les 2 ans	0	0	/	Dausse	1 tous les 2 ans	0	0	/
Cours	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Lacapelle Biron	1 fois par an	1	1	100%
La Croix Blanche	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Penne Croquelardit	12 fois par an	12	12	100%
Dolmayrac	1 tous les 2 ans	1	1	100%	Roquecor	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Frégimont	1 tous les 2 ans	0	0	/	Sauveterre la Lémance	1 fois par an	1	1	100%
Frespech	1 tous les 2 ans	0	0	/	St Amans du Pech	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Galapian	1 tous les 2 ans	1	1	100%	St Front sur L. Bonaguil	1 tous les 2 ans	2	0	0%
Granges sur Lot	1 fois par an	1	1	100%	St Front sur L. bourg	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%
Hautefage la Tour	1 fois par an	1	1	100%	St Georges Barthes	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Lacépède	1 tous les 2 ans	0	0	/	St Georges bourg	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Lafitte sur Lot	1 fois par an	1	1	100%	Tournon	2 fois par an	2	2	100%
Lagarrigue	1 tous les 2 ans	0	0	/	Valeilles	1 tous les 2 ans	1	1	100%
Laroque Timbaut	2 fois par an	2	2	100%	TOTAL		54	41	76%
Laugnac	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%					
Lusignan Petit	1 fois tous les 2 ans	0	0	/	Porte des Landes				
Montpezat d'Agenais	1 fois tous les 2 ans	1	1	100%	Ambrus	1 tous les 2 ans	0	0	/
Prayssas	2 fois par an	2	2	100%	Buzet sur Baise	2 fois par an	2	2	100%
Saint Antoine de Ficalba	1 fois par an	1	0	0%	Casteljaloux Clarens	12 fois par an	12	12	100%
Saint Laurent/Port Ste Marie	12 fois par an	12	12	100%	Casteljaloux Laugas	12 fois par an	12	12	100%
Saint Salvy	1 tous les 2 ans	0	0	/	Casteljaloux Belloc	1 tous les 2 ans	0	0	/
Saint Sardos	1 tous les 2 ans	0	0	/	Damazan ZAE 1	1 fois par an	1	1	100%
Le Temple sur Lot	4 fois par an	4	3	75%	Damazan ZAE 2	12 fois par an	12	10	83%
TOTAL		46	40	87%	Damazan Campillot	1 tous les 2 ans	1	1	100%
					Fargues sur Ourbise	1 tous les 2 ans	0	0	/
					Leyrits M	1 tous les 2 ans	0	0	/
					Pindères	1 tous les 2 ans	0	0	/
					Puch d'Agenais	1 tous les 2 ans	0	0	/
					St Pierre de Buzet	1 tous les 2 ans	1	1	100%
					Saumejan	1 tous les 2 ans	1	1	100%
					TOTAL		42	40	95%
Garonne									
Calonges	1 tous les 2 ans	1	1	100%					
Calonges Baqué	1 tous les 2 ans	1	1	100%					
Caumont sur Garonne	1 tous les 2 ans	1	0	0%					
Fourques sur Garonne	1 fois par an	1	1	100%					
Mas d'Agenais	2 fois par an	2	0	100%					
Monheurt	1 tous les 2 ans	1	1	100%					
Montpouillan	1 tous les 2 ans	0	0	/					
Sainte Marthe	1 tous les 2 ans	1	1	100%					
TOTAL		8	5	71%					

L'indicateur est à calculer pour les stations ayant une capacité supérieure ou égale à 2 000 EH :

Conformité à l'acte individuel (P254.3)	Charge du système en EH	Conformité
Aiguillon	4 200	67%
Barbaste bourg	2 300	100%
Casseneuil	3 000	100%
Casteljaloux Laugas	5 000	100%
Casteljaloux Clarens	4 500	100%
Clairac	2 200	92%
Condezaygues	15 000	56%
Damazan ZAE 2	2 500	83%
Lavardac	2 700	0%
Miramont la Philippe	9 000	100%
Nérac bourg	7 500	100%
Penne Croquelardit	4 500	100%
Ste Livrade	10 000	92%
St Laurent	2 300	100%
Conformité		84%

1.6.1. Conformité des équipements

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P204.3) est donnée par la DDT.

L'indicateur est donné pour chaque service ayant une station d'épuration relevant pour tout ou partie d'une agglomération d'assainissement dont la CBPO ¹ est supérieure ou égale à 2000 EH.

*C : Conforme - NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant la conformité par les charges brutes de pollution organique de chaque agglomération d'assainissement.

Conformité des équipements (P204.3)	Charge DBO ₅	Conformité
Aiguillon	250	100
Barbaste bourg	138	non évalué
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	non évalué
Clairac	132	non évalué
Condezaygues	900	0
Damazan ZAE 2	150	100
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	270	100
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	non évalué
Conformité		72%

¹ CBPO : charge brute de pollution organique

1.6.2. Conformité de la performance des ouvrages

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de l'application de la directive ERU (P205.3) est donnée par la DDT.

L'indicateur est à calculer uniquement pour des stations de capacité supérieure ou égale à 2 000 EH :

* C : Conforme – NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant le taux de chaque station avec la charge annuelle en DBO arrivant sur le périmètre du système d'assainissement.

Certains systèmes d'assainissement sont non-conformes à cause de nombreux déversements au milieu naturel, par temps sec et temps de pluie.

Conformité Performances Directive ERU (P205.3)	Charge kg DBO ₅	Conformité
Aiguillon	250	100
Barbaste bourg	138	non évalué
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	non évalué
Clairac	132	non évalué
Condezaygues	900	0
Damazan ZAE 2	150	100
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	270	100
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	non évalué
Conformité		72%

1.7.1. Evacuation des boues

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.3) est le tonnage de matières sèches (TMS) évacuées dans l'année, issues de la file boues exclusivement, après traitement des boues (obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité).

Boues évacuées en TMS	2021	2022	2023	2024	2025
Albret	145,5	75,58	136,17	101,8	82,35
Brame	105,99	50,90	87,83	59,24	118,00
Garonne	0,00	16,25	0,00	43,06	18,29
Lot Amont	114,20	165,58	137,64	133,97	120,31
Nord du Lot	74,07	176,80	94,53	88,46	164,29
Nord de Marmande	19,66	3,59	12,3	3,9	361,31
Porte des Landes	0,0	17,7	79,0	281,6	253,94
Sud du Lot	39,0	59,1	33,2	40,2	40,24
Total	498	566	581	752	1159

1.7.2. Destination des boues

L'indice P206.3 présente le pourcentage des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation, tels que : compostage, station d'épuration.

Selon les secteurs, les boues peuvent être envoyées vers une autre station d'épuration ou transportées vers une plateforme de compostage. Les exploitants assurent le traitement et l'élimination des boues produites.

En 2025, certaines boues ont exceptionnellement fait l'objet d'épandage, sans dossier administratif préalable.

Cet indice s'élève à **94,71%**.

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'assainissement

Tout comme la facturation de l'eau, la facturation de l'assainissement est composée d'un abonnement au service, de la facturation de l'eau traitée, et des prélèvements obligatoires reversés à des organismes publics.

2.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers.

Cette tarification binôme comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement
- une part variable, qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour la plupart des territoires, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée au délégataire, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul délégataire.

Ce mode de tarification a également été instauré sur les territoires exploités en régie.

2.1.2 Prélèvements obligatoires

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Une TVA de 10% est appliquée sur la tarification de l'assainissement.
- La redevance sur la performance des systèmes d'assainissement. Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau tient compte de la performance des ouvrages au vu de l'autosurveillance réglementaire.

2.1.3 Facture d'assainissement type

Le prix de l'assainissement au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (il est important de remarquer que la moyenne des consommations des abonnés du Syndicat étant plus proche des 90m³, le prix au m³ sera donc plus élevé).

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_056_C-DE

Reçu le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

Les tarifs de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025 pour les territoires gérés en délégation de service public étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2025 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Performance des systèmes d'assainissement		
Territoires BR NL (hors Castelmoron et Clairac), NM (hors Ste Bazeille), SL (hors Aiguillon)	/	/	61,04	2,0797	0,1050	422,67	3,52
SdL - Aiguillon	/	/	59,57	2,0152	0,1050	410,92	3,42
NdL - Castelmoron	35,46	1,0079	25,24	0,7062	0,1050	373,66	3,11
NdL - Clairac	/	/	60,24	2,0142	0,1050	412,26	3,44
BR - Miramont de Guyenne	/	/	60,81	2,0641	0,1050	420,10	3,50
LA - Fumelois	/	/	39,27	2,0931	0,1050	376,54	3,14
LA - Dausse, Penne d'Agenais, St Sylvestre sur Lot, Roquecor, St Amans du Pech, St Beauzeil, Tournon d'Agenais, Valeilles	/	/	59,93	2,0216	0,1050	412,56	3,44
NL - Trentels	/	/	60,24	2,0588	0,1050	418,15	3,48

Les tarifs de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025 pour les territoires gérés en régie étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2025 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Performance des systèmes d'assainissement		
Territoires Albret, Garonne, Porte des Landes, commune de Ste Bazeille	56,92	1,6698	0,1050	359,50	3,00

Les tarifs de l'assainissement au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants pour les territoires gérés en délégation de service public :

Tarifs 1er janvier 2026 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Performance des systèmes d'assainissement		
Territoires BR NL (hors Castelmoron et Clairac), NM (hors Ste Bazeille), SL (hors Aiguillon)	/	/	62,31	2,1512	0,1040	434,77	3,62
SdL - Aiguillon	/	/	59,57	2,0152	0,1040	410,79	3,42
NdL - Castelmoron	35,76	1,0163	24,94	0,6978	0,1040	373,53	3,11
LA - Fumelois	/	/	39,28	2,0931	0,1040	376,43	3,14
LA - Dausse, Penne d'Agenais, St Sylvestre sur Lot, Roquecor, St Amans du Pech, St Beauzeil, Tournon d'Agenais, Valeilles	/	/	59,94	2,0216	0,1040	412,45	3,44

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Les tarifs de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2026 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Performance des systèmes d'assainissement		
Territoires Albret, Garonne, Porte des Landes, commune de Ste Bazeille	57,00	1,7400	0,1040	368,81	3,07
Durance	37,33	1,2800	0,1040	264,81	2,21
Fargues sur ourbise	45,67	1,2467	0,1040	278,77	2,32
Villefrance du Queyran	36,69	1,2467	0,1040	259,01	2,16

Le prix du service au m³ pour 120 m³ (D204.0), pondéré par le nombre d'habitants desservis, est de **3,31 €TTC**.

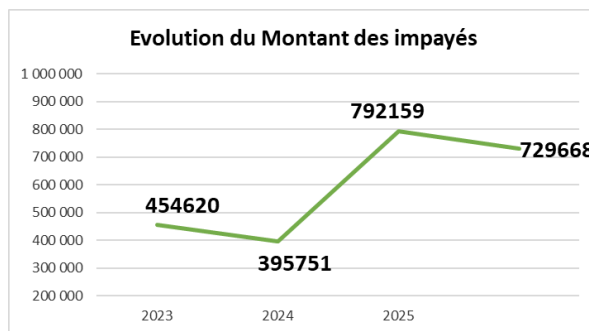
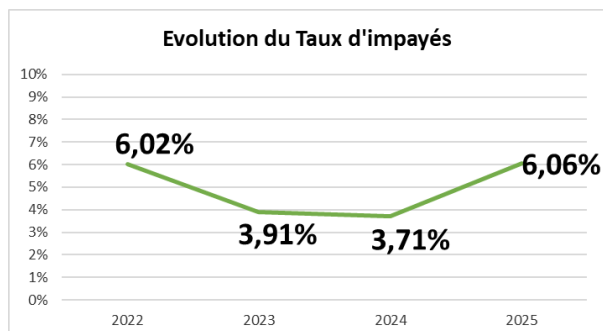
Dans le cas d'abonnés à l'assainissement collectif, non raccordés au réseau d'eau potable :

- Soit l'usager pose un compteur sur l'alimentation de la maison par le puits et sa consommation peut faire l'objet d'une relève
- Soit la redevance de l'assainissement est calculée sur un forfait de consommation de 40m³ annuels.

2.1.4 Les impayés

Les impayés à prendre en compte sont ceux restant au 31 décembre 2024 sur les factures de l'année 2023.

Les impayés connus sur les factures de l'année précédente s'élèvent à **792 159 €TTC** soit un taux d'impayés d'environ **6,92 %**. (indice P257.0) (les montants sont pondérés par les montants facturés l'année précédente).



2.2 Recettes d'exploitation

Les produits d'exploitation liés à l'assainissement s'élèvent à **6 034 920 €**.

Le service d'assainissement perçoit d'autres recettes, comme les subventions versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour certaines études ou travaux, qui se sont élevées à **1 532 432 €** en 2025.

Capital restant dû au 31 décembre 2025 : **25 077 087,66 €**.

Un emprunt a été réalisé au cours de l'année 2025, pour un montant de 800 000 €.
L'extinction de la dette est prévue en 2045.

Durée de l'extinction de la dette (indicateur P256.2) :

La capacité de désendettement du syndicat est le nombre d'années nécessaire au Syndicat pour se désendetter, en consacrant totalement son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) au remboursement des emprunts.

Elle est de **5,4 ans**.

Cet indice est considéré comme : Très bon.

Classement de l'indice	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4.1 Principaux travaux réalisés en 2024

Tout comme le service d'eau potable, le Syndicat réalise des travaux d'assainissement, grâce à des marchés ponctuels ou des outils tels que des accord cadre à bons de commande. Ces outils « marché public » permettent de répondre rapidement aux besoins des particuliers, des communes et des exploitants en matière d'extension, de déplacement ou de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif.

En complément des accords cadre à bons de commande, des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement ont été réalisés suite aux diagnostics des ouvrages.

Dans le cadre du développement des communes rurales, le syndicat réalise, sur les bourgs dotés d'un zonage d'assainissement collectif, les réseaux de collecte des eaux usées domestiques et les stations d'épuration.

Les principaux travaux réalisés en 2024 sont présentés par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Renouvellement de la STEP de Serbat
		Réhabilitation du PR Bains du Roy et du PR Tennis
Garonne	Caumont	Rehausse des lits plantés de roseaux
	Monheurt	Réfection du mur de soutènement
Lot-Amont-47	Condezaygues-Fumel-Monsempron Libos-Montayral-St Vite	Travaux sur les postes de refoulement
	Condezaygues-Fumel-Monsempron Libos-Montayral-St Vite	Réhabilitation des réseaux (Fumel rue Métairie Basse)
Nord de Marmande	Villeneuve de Duras	Mise en place d'une chambre à vannes sur le PR de la STEP
Nord du Lot	Clairac	Renouvellement du PR Gambetta
	Ste Livrade sur Lot	Réhabilitation de la station : renouvellement des prétraitements et création de la filière boues
	Ste Livrade sur Lot	Mise en service du bassin d'orage et PR Pierre Loti
	Birac sur Trec	Renouvellement 2 ^e étage de la station
	Fauillet	Démarrage des travaux pour le transfert des effluents vers Tonneins et destruction de la station
Sud du Lot	Le Temple sur Lot	Renouvellement du réseau dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur de la Commanderie
	Prayssas	Démarrage des travaux de réhabilitation des réseaux
	Aiguillon	Réhabilitation de réseaux
Porte des Landes	Casteljaloux	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées
	Puch d'Agenais	Renouvellement du 2 ^{ème} étage de la STEP

2.4.1 Principaux travaux réalisés en 2025

Le Syndicat réalise des travaux de mise en sécurité des ouvrages, de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement, notamment suite aux diagnostics des ouvrages, et sur des systèmes d'assainissement non conformes.

Les principaux travaux réalisés en 2025 sont présentés par territoire :

Territoire	Communes	Opération
Albret	Bruch, Nérac	Extension de réseau
	Mézin	Modification de réseau
	Montagnac sur Auvignon, Nérac, Thouars du Garonne	Travaux sur ouvrages
Brame	Miramont de Guyenne	Extension de réseau
Lot-Amont-47	Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral, Penne d'Agenais, Saint Georges	Travaux sur ouvrages
	Montayral, Fumel, Monsempron-Libos	Renouvellement de réseau
Nord de Marmande	Duras, Sainte Bazeille, Virazeil	
Nord du Lot	Cancon	Travaux sur ouvrages (mises à la côte)
	Fauillet	Suppression de la station de traitement des eaux usées et création d'un poste de refoulement
	Laparade	Création d'un PR, cloture et raccordement électrique
	Castelmoron sur Lot	ITV, sondages
	Laparade (place Couderc) Fauillet (vers Tonneins)	Extension de réseau
	Fauillet, Monflanquin (secteur Tinchayre), Sainte Livrade (rue des Silos)	Renouvellement de réseau
Sud du Lot	Aiguillon	Sécurisation de l'ancienne station
	Saint Antoine de Ficalba	Modification du pont racleur du dégraisseur, mise en place de gardes corps
	Aiguillon, Bazens, Granges sur Lot, Port Sainte Marie, Prayssas	Renouvellement de réseau : Aiguillon : rue Hoche et zéphyrs Bazens : Mise à la cote 19 regards Granges sur lot : reprise de la canalisation de rejet Port sainte Marie : Mise à la cote AC Prayssas : Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
Porte des Landes	Buzet sur Baïse	Extension de réseau
	Damazan	Travaux sur ouvrages

L'évolution du programme pluriannuel de travaux est validée chaque année par le Comité Syndical.

Les montants prévisionnels totaux des opérations sur 2026-2027 sont repris ci-dessous.

(Les prix sont en € HT)

Territoire	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montant € HT par territoire
Albret	292 173	876 998	1 169 171
Brame	104 000	305 766	409 766
Garonne	140 000	239 760	379 760
Lot Amont	1 532 257	513 284	2 045 541
Nord du Lot	468 268	1 032 310	1 500 578
Nord de Marmande	112 294	100 000	212 294
Porte des Landes	2 199 373	483 145	2 682 518
Sud du Lot	288 085	3 035 851	3 323 936
Tout territoires	6 457 465	85 002	6 542 467
SOUS-TOTAL	11 593 915	6 672 116	18 266 031

En complément de travaux de sécurisation et de maintien de l'état des ouvrages, notamment sur les postes de refoulement, les principaux travaux et études **à venir** pour les prochaines années sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Extension de réseau vers le Hameau de Mâle Réhabilitation des réseaux
	Lannes	Réhabilitation des réseaux
	Sos	Réhabilitation du PR principal
	Bruch	Renouvellement de la STEP
	Sos	Renouvellement de la STEP
	Lavardac	Etude pour le renouvellement de la STEP
Brame	Villéréal	Renouvellement du réseau rue de la Promenade
	Miramont	Réhabilitation des réseaux
Garonne	Montpouillan	Réhabilitation des réseaux et de la station d'épuration
	Calonges	Mise en séparatif du réseau du lotissement Baqué et suppression de la lagune
Lot Amont 47	Condezaygues-Fumel-Monsempron Libos-Montayral-St Vite	Travaux sur les postes de refoulement
	Condezaygues-Fumel-Monsempron Libos-Montayral-St Vite	Réhabilitation des réseaux Restructuration du réseau : secteur voie communale 106
	Cazideroque	Création de l'assainissement du bourg
	Saint-Front-sur-Lémance	Etude pour le renouvellement de la STEP de Bonaguil
Nord de Marmande	Escassefort	Etude pour la réhabilitation de la STEP
	Beaupuy et Virazeil	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
Nord du Lot	Castelnaud de Gratecambe	Réhabilitation des réseaux
	Tombeboeuf	Renouvellement de la station
Sud du Lot	Le Temple sur Lot	Renouvellement du réseau dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie
	Laroque Timbaut	Renouvellement de réseau

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_056_C-DE

Reçu le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

	Lafitte sur Lot	Renouvellement de la station d'épuration
	Aiguillon	Restructuration des réseaux, création d'un bassin d'orage et renouvellement de la station d'épuration
Porte des Landes	Casteljaloux	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées
	Damazan	Restructuration des réseaux de la zone d'activités
	Buzet sur Baïse	Extension de réseau de collecte des eaux usées
	Saint-Léger	Création de l'assainissement du bourg

2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Abandons de créances et fonds de solidarité

Le montant des abandons de créance s'est élevé à **22 547 €** pour l'année 2025.

Le montant total des versements à des fonds de solidarité s'est élevé à **11 816 €** pour l'assainissement.

L'indicateur « montant des actions de solidarité » (P207.0) se calcule en divisant la somme des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité par les volumes facturés l'année précédente : **0,01103 €/m³**.

2.5.2. Coopération décentralisée

Le fonds de solidarité, créé par la Fédération AEP et Assainissement en 1986, destiné à participer au financement de projets d'eau potable et/ou assainissement dans les pays émergents par le biais d'associations (ONG), est financé par une participation annuelle, calculée en fonction des volumes d'eau potable facturés sur l'année n-1 (0,0015 €/m³).

CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation du territoire et du mode de gestion

Ce service a été créé le 1^{er} juillet 2002 pour répondre à la réglementation.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 imposait aux communes d'avoir contrôlé toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Elles doivent pourvoir à la vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées, et, au contrôle périodique des installations existantes.

De façon facultative, elles peuvent également effectuer leur entretien et leur réalisation.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Montpouillan, Ambrus, les communes de l'ex-syndicat du Mas-d'Agenais et de la communauté de communes du Fumélois ont transféré cette compétence au Syndicat EAU47.

En 2020, les communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron ont transféré leur compétence assainissement non collectif au Syndicat EAU47.

Aucune nouvelle commune n'a transféré sa compétence assainissement non collectif au syndicat EAU47 depuis 2021.

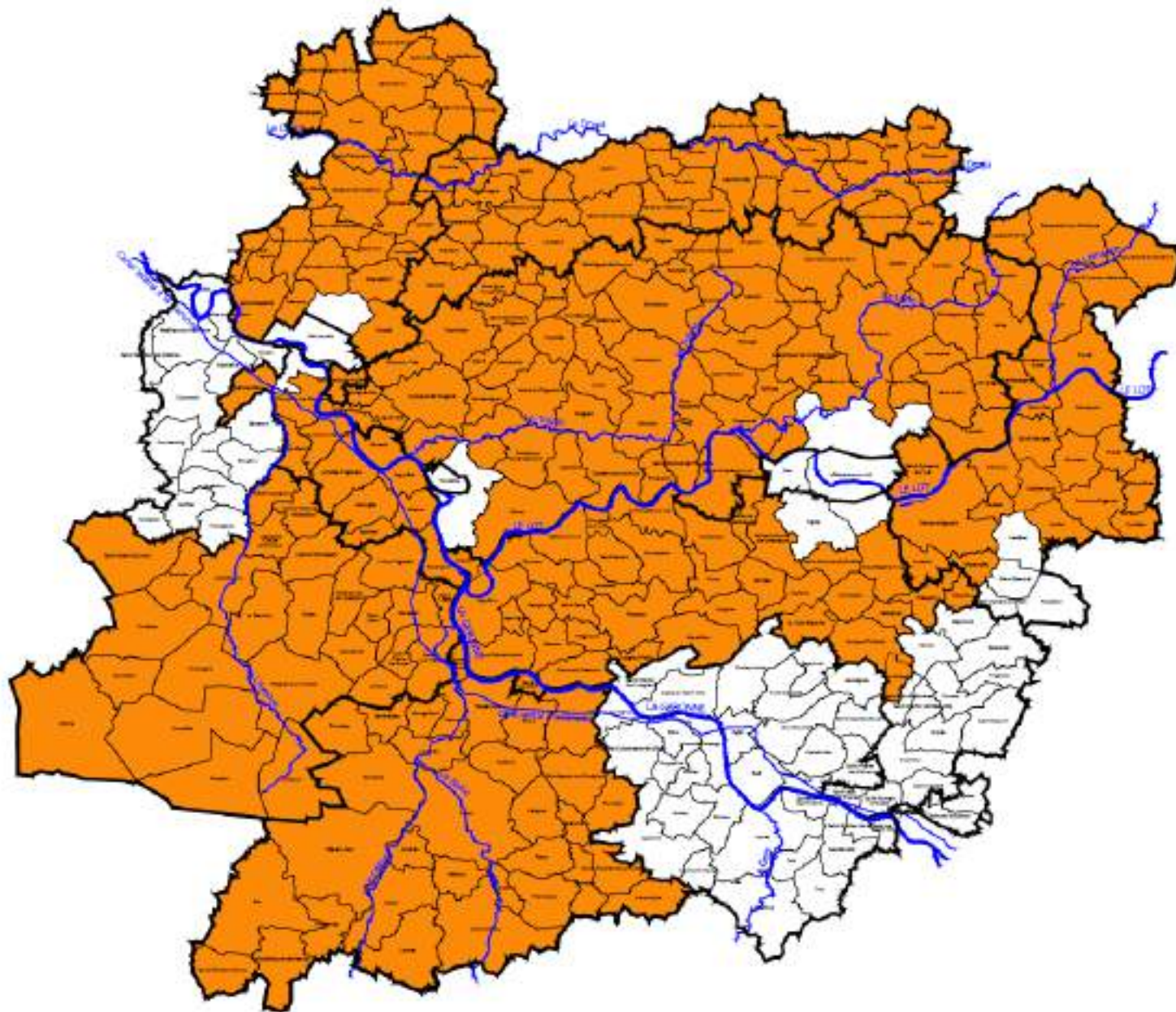
Au 1^{er} janvier 2023, les communes de la Communauté de Communes de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres ont transféré la compétence assainissement à l'Agglomération d'Agen, et ne sont donc plus gérées par EAU47.

1.1.1. Accueil des usagers

Pour tout renseignement relatif à l'assainissement non collectif, le public peut se présenter dans les bureaux du Syndicat EAU47 (adresses en annexe) ou sur le site internet : www.eau47.fr

1.1.2. Constitution du service

Ce service s'adresse à toute personne dont l'immeuble n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, dans les communes ayant transféré la compétence au Syndicat.



1.1.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, permet de calculer l'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif. La note est établie à partir des éléments permettant d'évaluer l'étendue de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140.

L'indice du Syndicat est de **100 points**, qui correspondent aux éléments obligatoires.

Evaluation de la mise en œuvre du service ANC	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Eléments obligatoires	100	100
- Délimitation des zonages d'assainissement par délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'ANC	20	20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des travaux	30	30
- Pour les autres installations : délivrance de rapports de visite	30	30

Les éléments facultatifs, non mis en place par le Syndicat EAU47, sont présentés ci-dessous :

Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	40
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

Le service d'assainissement non collectif comprend :

💡 **La vérification de la conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées**

Le service gère les demandes d'installations d'assainissement non collectif lors d'une demande de permis de construire ou bien dans le cadre d'une réhabilitation. Ces instructions sont réalisées en régie par les agents du Syndicat.

Les filières validées par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) font l'objet d'un contrôle lors de la réalisation de l'installation.

Les contrôles sont réalisés par les techniciens du Syndicat.

💡 **Le diagnostic dans le cadre des ventes**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif est un document obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Le Syndicat réalise ou fait procéder à ce contrôle sur demande du vendeur.

Sur 253 communes, il y a **47 418** installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Syndicat.

Territoires	Nombre d'installations					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Albret	6 121	6 121	6 121	6 121	6 368	6 491
Brame	5 367	5 367	5 367	5 367	5 115	5 097
Garonne	1 795	1 795	1 795	1 795	1 781	2 099
Lot Amont	5 385	5 845	5 845	5 845	5 560	5 709
Nord du Lot	11 863	11 790	11 790	11 790	11 558	11 551
Nord de Marmande	5 789	5 789	5 789	5 789	5 256	5 404
Porte des Landes	4 007	4 084	4 084	4 084	4 222	4 252
Sud du Lot	8 692	8 692	8 692	6 714	7 320	6 815
Total	49 019	49 483	49 483	47 505	47 180	47 418

Le nombre d'habitants gérés par le service public d'assainissement non collectif (D301.0) est estimé à **85 352 habitants**.

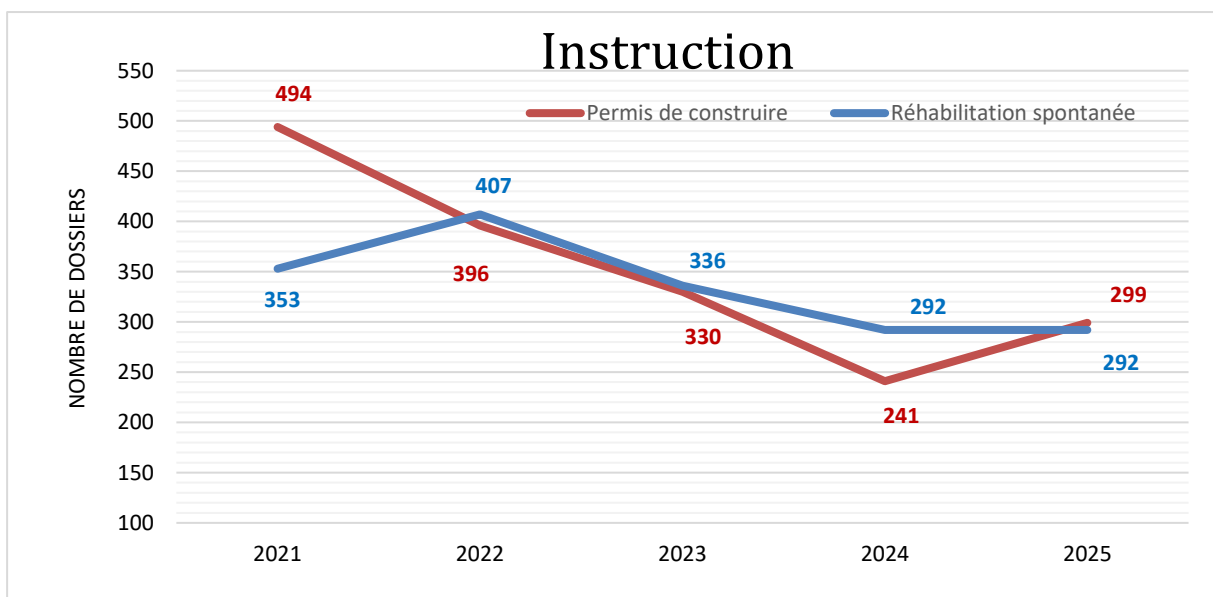
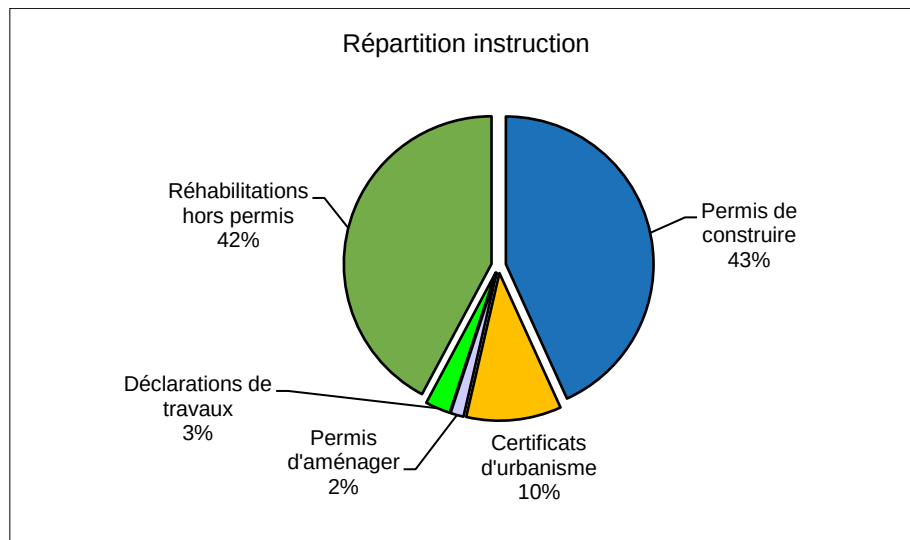
Nombre d'installations ANC

Brame		Nord du Lot - début		Nord du Lot - suite		Albret		Sud du Lot		Porte des Landes	
Agnac	233	Agme	54	Sauvetat sur L.	145	Andiran	87	Aiguillon	490	Allons	134
Allemans du Dropt	65	Armillac	91	Savignac sur L.	120	Barbaste	345	Allez et Cazeneuve	246	Ambrus	47
Bourgougnague	141	Beaugas	158	Ségalas	96	Bruch	205	Bazens	202	Anzex	160
Bournel	146	Birac sur Trec	223	Taillebourg	28	Calignac	186	Bourran	201	Beauziac	136
Cahuzac	141	Boudy de B.	178	Tombeboeuf	110	Espiens	156	Cassignas	71	Boussès	35
Castillonès	236	Brugnac	80	Tourtrès	71	Feugarolles	269	Castella	163	Buzet sur Baise	290
Cavarc	93	Cancon	257	Trentels	173	Fioux	175	Clermont Dessous	296	Casteljaloux	663
Devillac	105	Casseneuil	333	Vares	306	Francescas	187	Cours	92	Caubeyres	134
Doudrac	59	Castelmoron	244	Verteuil d'A.	146	Le Frechou	94	Dolmayrac	304	Damazan	275
Douzains	161	Castelnaud de G.	161	Villebramar	53	Lamontjoie	153	Frégimont	94	Durance	109
Ferrensac	127	Clairac	495	TOTAL	11551	Lannes-Villeneuve de M.	147	Frespech	116	Fargues sur Ourbise	168
Lalandusse	129	Coulx	127			Lasserre	52	Galapian	95	Grezet-Cavagnan	204
Lauzun	296	Fauguerolles	289	Nord de Marmande		Lavardac	283	Granges sur Lot	62	Houeillès	85
Lavergne	261	FaUILlet	250	Auriac sur Dropt	83	Mézin	218	Hautefage la Tour	340	Labastide Castel Amouroux	169
Mazières Naresse	88	Fongrave sur L.	170	Baleyssagues	110	Moncaut	224	Lacépède	131	la Réunion	281
Miramont de Guyenne	175	Gavaudun	154	Beaupuy	376	Moncrabeau	317	La Croix Blanche	352	Leyritz-Moncassin	90
Montauriol	93	Gontaud de N.	453	Cambes	85	Montagnac/A.	244	Lafitte sur Lot	204	Pindères	60
Montaut	115	Grateloup St Gayrand	200	Castelnau sur G.	273	Montesquieu	304	Lagarigue	91	Pompogne	93
Moustier	157	Hautesvignes	73	Caubon St Sauveur	124	Montgaillard	77	Laroque Timbaut	356	Puch d'Agenais	271
Parranquet	84	Labretonie	89	Duras	334	Nérac	1097	Laugnac	218	Saumejan	41
Peyrières	138	Lacaussade	74	Escassefort	192	Nomdieu	80	Lusignan Petit	134	Sainte Gemme Martailac	184
Puysserampion	131	Laparade	151	Esclottes	89	Pompiey	90	Madaillan	271	Saint Léger	71
Rayet	103	Laperche	72	Lachapelle	47	Poudenas	91	Massels	69	Saint Léon	146
Rives	135	Laussou	173	Lagupie	256	Réaup Lisse	274	Monbalen	198	Saint Martin Curton	160
Roumagne	273	Le Lédât	478	Lévigac de G.	265	Saint Pé St Simon	123	Montpezat d'Agenais	218	Saint Pierre de Buzet	145
St Colomb de Lauzun	167	Longueville	111	Loubes Bernac	219	St Vincent de L.	108	Port Sainte Marie	353	Villefranche du Queyran	101
St Etienne de Villeréal	158	Lougratte	174	Mauvezin sur G.	250	Ste Maure de P.	192	Prayssas	339	TOTAL	4252
St Martin de Villeréal	63	Monbahus	248	Monteton	126	Saumont	90	Saint Antoine de Ficalba	157		
St Pardoux Isaac	146	Monclar d'A.	209	Pardaillan	177	Sos(Gueyze, Meylan)	239	Saint Laurent	35	Lot Amont	
St Quentin du Dropt	125	Monflanquin	850	Saint Astier	127	Thouars sur G.	48	Saint Robert	85	Anthé	108
La Sauvetat du Dropt	138	Monségur	153	Saint Avit	95	Vianne	206	Saint Salvy	92	Auradou	176
Sérignac Péboudou	108	Montagnac/L.	147	Saint Géraud	48	Xaintraillès	130	Saint Sardos	110	Blanquefort sur Briolance	259
Seyches	211	Montastruc	136	Saint Jean de Duras	114	TOTAL	6491	Ste Colombe de Villeneuve	237	Bourlens	161
Tourliac	77	Montignac de L.	123	Saint Martin Petit	210			Sembas	75	Cazideroque	129
Villeréal	219	Montignac T.	71	Saint Pierre/D.	158			Temple / Lot	318	Condezaygues	176
TOTAL	5097	Monviel	40	Saint Pardoux du B.	141	Garonne		TOTAL	6815	Courbiac	66
		Moulinet	96	St Sernin de Duras	218	Calonges	199			Cuzorn	368
		Nicole	114	Ste Bazeille	397	Caumont sur Garonne	175			Dausse	97
		Paillolles	149	Ste Colombe de D.	53	Fourques sur Garonne	283			Fumel	568
		Paulhiac	154	Savignac de D.	128	Lagruère	166			Lacapelle Biron	176
		Pinel Hauterive	248	Soumensac	102	Le Mas d'Agenais	219			Masquières	115
		Puymiclan	219	Villeneuve de D.	115	Monheurt	52			Massoules	94
		Saint Aubin	144	Virazeil	492	Montpouillan	301			Monsempron Libos	316
		Saint Barthélémy A.	128	TOTAL	5404	Razimet	140			Montayral	722
		Saint Etienne de F.	247			Sainte Marthe	246			Penne d'Agenais	530
		Saint Eutrope de B.	344			Senestis	90			St Front	221
		Saint Maurice de L.	31			Villeton	228			St Georges	210
		Saint Pastour	135			TOTAL	2099			St Sylvestre	358
		Ste Livrade/Lot	885							St Vite	127
		Salles	120							Sauveterre la Lémance	201
										Thézac	126
										Tournon d'Agenais	229
										Trémons	176
										TOTAL	5709

1.2 Instruction et contrôle des installations

1.2.1 Instruction des dossiers

Nombre de dossiers instruits	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Permis de construire	368	368	494	321	241	299
Certificats d'urbanisme	152	152	135	123	95	72
Permis d'aménager	5	5	4	12	5	10
Déclarations de travaux	14	14	19	30	26	19
Réhabilitations hors permis	281	281	353	341	292	292
TOTAL	820	820	1005	827	659	692

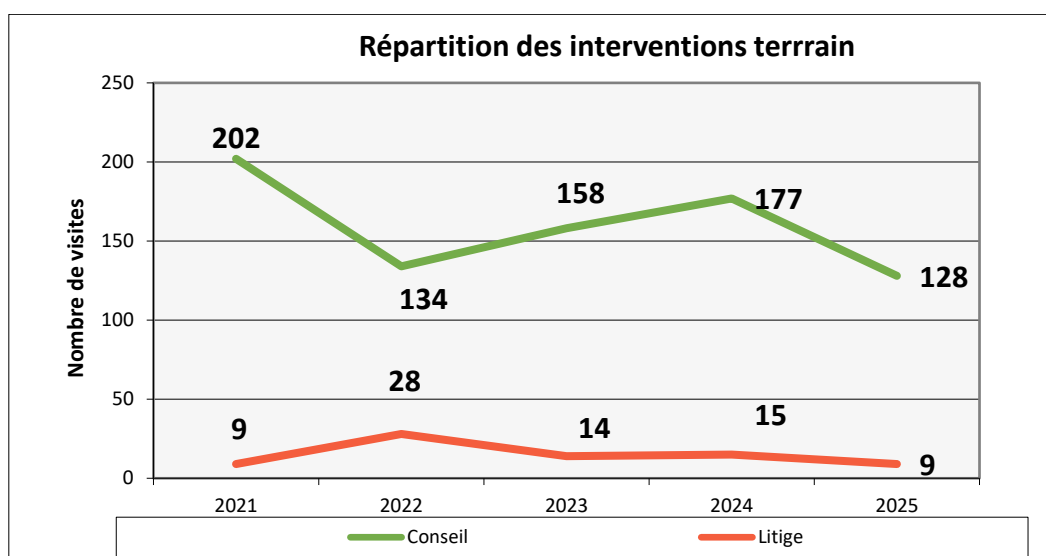


Depuis le 1^{er} mars 2012, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager) doivent inclure une attestation de conformité du projet d'assainissement au regard des prescriptions réglementaires.

On observe donc une hausse des dossiers instruits dans ce cadre. Le nombre de dossiers de réhabilitations est quant à lui identique à 2024.

1.2.2 Visites conseil, réhabilitation et litige

Nombre d'interventions	2021	2022	2023	2024	2025
Contentieux	2	5	4	2	1
Problème de voisinage	8	13	28	15	9
Conseil réhabilitation	199	244	134	177	128
Total	209	262	166	194	138



Ces visites ont lieu à la demande des abonnés.

1.2.3 Contrôle des installations neuves

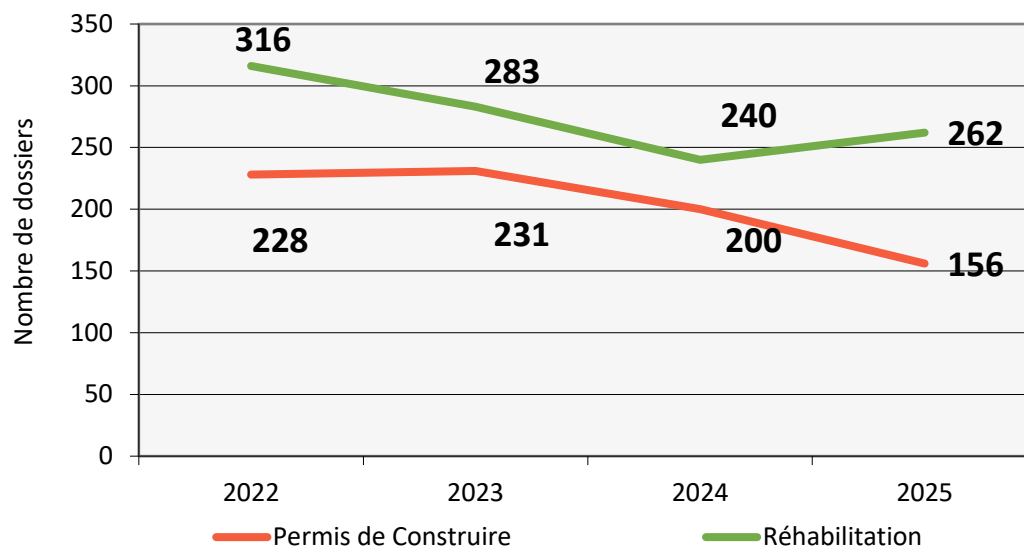
1.2.3.1 Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées lors de leur réalisation et avant le remblaiement.

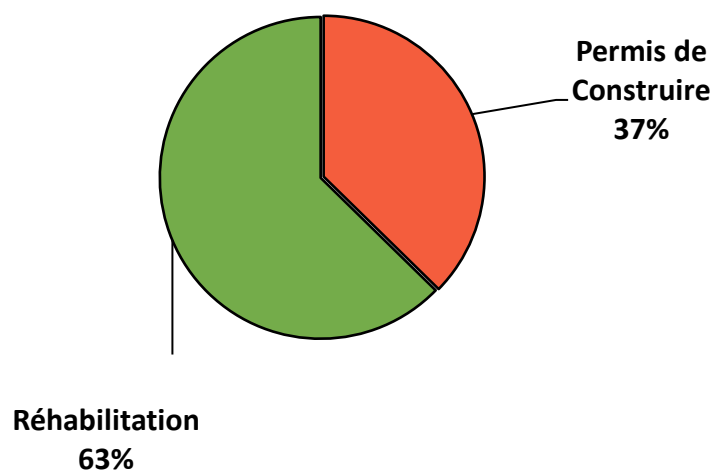
Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

Nombre de contrôles	2021	2022	2023	2024	2025
Permis de Construire	257	228	231	200	156
Réhabilitation	277	316	283	240	262
TOTAL	534	544	514	440	418

Contrôle de bonne exécution des travaux

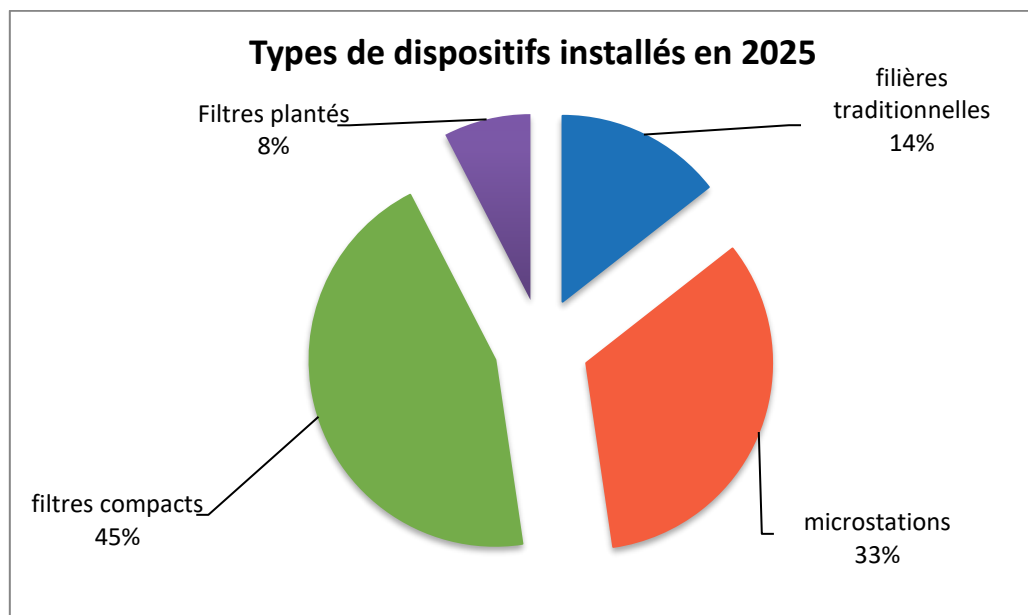


Contrôles travaux



1.2.3 Répartition des types de filières installées

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques permet l'installation de filières agréées (microstations, filtre compacts et filtres plantés).



Depuis 2011, on constate une évolution dans la répartition des filières installées. Les filières agréées sont de plus en plus mises en place au dépend des filières classiques.

1.2.4 Contrôle des installations existantes

Contrôles installations existantes	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Périodique	0	0	0	1 089	1 679
Ventes	1 480	1 406	1 242	1 293	1 285
TOTAL	1 480	1 406	1 242	2 382	2 964

1.2.4.1 Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

La réalisation du contrôle de bon fonctionnement a été confiée à un prestataire de service. La périodicité de ce contrôle est passée à 10 ans.

En 2025, ces contrôles ont concerné des installations des territoires de la Brame, Garonne, Lot amont, Nord, Nord de Marmande et Portes des landes.

1.2.4.2 Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire lors de la vente d'une habitation, au même titre que les diagnostics amiante, termites, etc. Le document doit avoir moins de 3 ans lors de la signature de l'acte définitif.

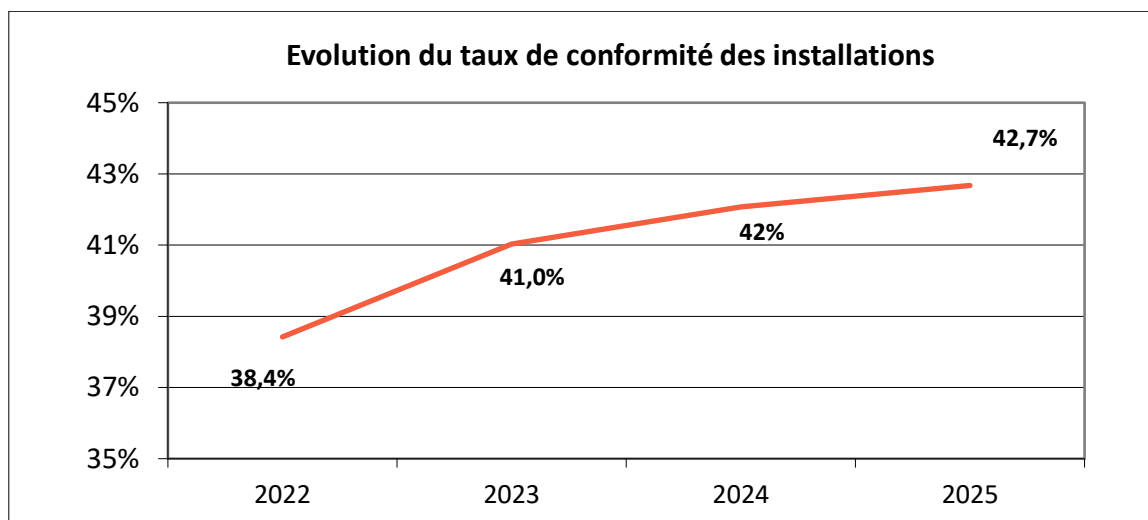
Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur doit procéder à la mise en conformité de l'installation dans l'année qui suit son acquisition. La mise en conformité doit faire l'objet d'un avis du S.P.A.N.C.

1.2.5 Bilan de conformité

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est un indicateur de performance qui se calcule par :

- le nombre total d'installations déclarées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/n, et ce depuis la création du service)
- divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service multiplié par 100

	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations	49 483	47 505	47 180	47418
Conformes lors du diagnostic	14 250			
Réhabilitations ou installations neuves conformes	509	481	355	388
Taux de conformité	38,4	41,0	42,1	42,7



Il est à remarquer que la conformité de toutes les installations n'est pas totalement connue.

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'assainissement individuel

Les redevances facturées en assainissement non collectif restent inchangées depuis la création du service en 2001.

La redevance de contrôle de conception et réalisation pour les demandes d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome est appliquée lors de la demande d'attestation de conformité du projet d'assainissement (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) :

- Pour les installations de moins de 20 EH (soit une charge brute de pollution inférieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **100 € net par installation**.
- Pour les installations de plus de 20 EH (soit une charge brute de pollution supérieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **200 € net par installation**.

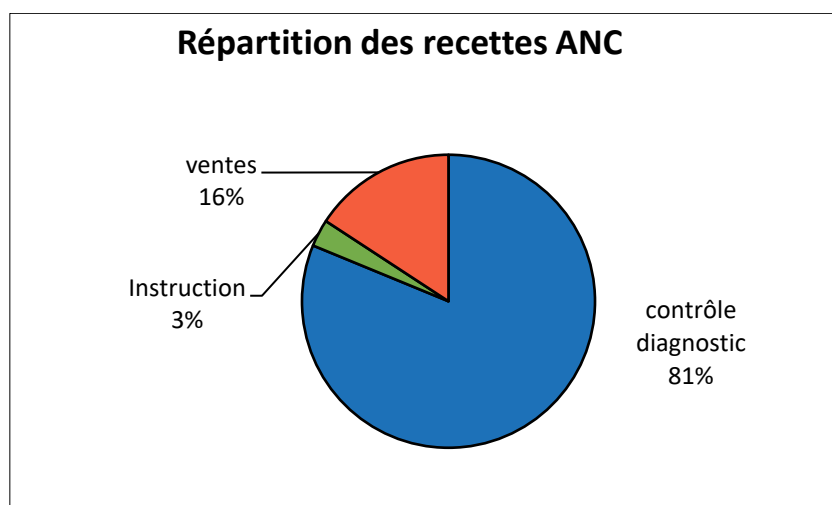
Les installations existantes peuvent être soumises à deux redevances :

- Dans le cadre de la vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien son montant est de :
 - **6,50 € net** par semestre pour un abonné en eau potable,
 - **78 € net** par installation non raccordée au réseau public d'eau potable (par exemple un usager alimenté par un puits),
 - **78 € net** pour la vérification par installation d'assainissement supplémentaire.
- Dans le cadre d'un diagnostic pour une vente immobilière son montant est de :
 - **100 € net** par installation contrôlée,
 - **50 € net** pour une contre-visite.

2.2 Recettes du Syndicat

Les recettes du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Recettes (en €)	2022	2023	2024	2025
Redevance service public d'ANC	631 558	791 741	655 092	699 999
Redevance instruction	49 400	36 200	29 000	25 900
Redevance contrôle vente	168 400	136 200	130 750	136 050
Subvention Agence de l'Eau	0	0	0	0
TOTAL	849 358	964 141	814 842	861 949



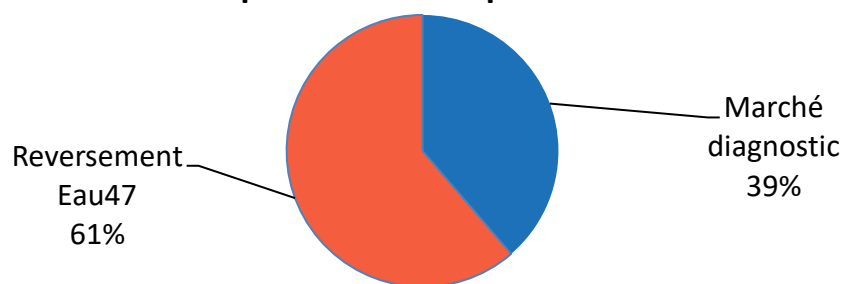
2.3 Dépenses du Syndicat

Les dépenses du Syndicat évoluent de la manière suivante :

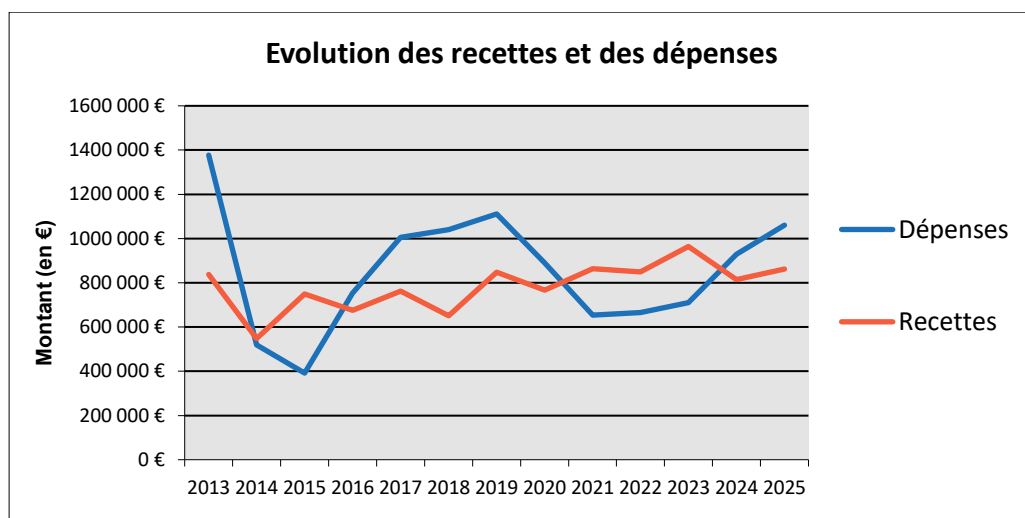
Dépenses (en €)	2022	2023	2024	2025
Prestation de contrôle	114 851	160 158	320 511	410 228
Mouvement inter budget (remboursement frais généraux et personnel)	550 000	550 000	608 000	650 000
TOTAL	664 851	710 158	928 511	1 060 228

L'augmentation des dépenses depuis 2022 est liée la prestation de service pour la vérification périodique des installations existantes du Syndicat.

Répartition des dépenses ANC



2.4 Evolution des dépenses et des recettes du service



Les dépenses suivent la prestation pour la vérification des installations existantes.

Le dernier marché pour la réalisation du contrôle périodique s'est terminé en 2021. Un nouveau marché a commencé en 2023.

Le Syndicat a fait le choix de maintenir ses tarifs et d'autofinancer les dépenses sur ses fonds propres grâce à un excédent antérieur.

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_056_C-DE

Reçu le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ANNEXES

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Références RPQS :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la production de l'environnement

Article L.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux RPQS (abrogé)

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Articles D.224-1 à D.224-5 du Code général des Collectivités Territoriales

Références Indicateurs de performance :

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.224-5

Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Réglementation en vigueur, définitions et calculs des différents indicateurs :

www.services.eaufrance.fr

COORDONNÉES DES EXPLOITANTS

	CONTACT	ADRESSE	URGENCE
AGUR	09 69 39 40 00 du lundi au vendredi de 8h à 18h	19 rue de Casseneuil 473000 VILLENEUVE-SUR-LOT mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h samedi de 9h à 12h	09 69 39 40 00 24h sur 24h
		Cour Alsace et Lorraine 47190 AIGUILLON vendredi de 9h à 12h	
REGIE EAU47	05 53 93 08 74	135 allée des Cigales Lieu-dit Pins de l'Avance 47700 CASTELJALOUX	06 42 60 73 29
	05 53 97 46 56	ZA Larrouset 47600 NERAC du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et 13h30 à 16h30	
SAUR	05 53 72 01 10 de 8h à 18h du lundi au vendredi	rue Jean Orieux 47 120 DURAS le lundi de 9h à 12h	Dépannage 24h/24h 7j/7 : 05 53 72 01 09
		ZAC de Piquemil 47150 MONFLANQUIN lundi de 9h à 12h et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h	
		ZAC de Nombel 47110 SAINTE LIVRADE-SUR-LOT du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	
VEOLIA	05 61 80 09 02 24h/24h et 7j/7	7 Place Jean Jaurès 47400 TONNEINS mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12h, de 13h30 à 16h30 samedi de 9h à 12h	24h/24h et 7j/7 05 61 80 09 02

GLOSSAIRE

Ab	abonné
AEP	Adduction d'Eau Potable
ARS	Agence Régionale de Santé
CBPO	Charge brute de pollution organique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CE	Château d'eau
COPIL	Comité de pilotage
CVM	Chlorure de Vinyle Monomère
DDT	Direction Départementale des Territoires
diam.	diamètre
EH	équivalent habitant
EU	eaux usées
FSL	Fondes de Solidarité Logement
HT	hors taxe
km	kilomètre
m ³	mètre cube
m ³ /j	mètre cube par jour
m ³ /km/j	mètre cube par kilomètre et par jour
MS	matières sèches
PR	poste de relevage
RMDP	Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
step	station d'épuration
tMS	tonnes de matières sèches
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Service de l'Eau Potable

Indicateurs descriptifs des services		2024	2025
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	209 121	197 406
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,13 € TTC	3,22 € TTC
D151.0	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	1 jour ouvré	1 jour ouvré

Indicateurs de performance		2024	2025
P101.1	Conformité microbiologie de l'eau au robinet	99,69 %	99,49 %
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	99,65 %	99,58 %
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,03 %	72,85 %
P105.3	Volumes non comptés	2,87 m ³ /km/j	2,12 m ³ /km/j
P106.3	Pertes en réseau	1,36 m ³ /km/j	1,46 m ³ /km/j
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,86 %	0,77 %
P108.3	Protection de la ressource	87,62 %	89,91 %
P109.0	Montant des actions de solidarité	0,0200 €/ m ³	0,0148 €/ m ³
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	27,20 pour 1000 abonnés	21,10 pour 1000 abonnés
P152.1	Respect du délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	100 %	98,84 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (= Capacité de désendettement)	3,5 ans	4,8 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	5,94 %	5,73 %
P155.1	Taux de réclamations	4,09 pour 1 000 abonnés	4,10 pour 1 000 abonnés

2. Service de l'Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2024	2025
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	95 288	95 368
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	23	24
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	752 tMS	1 159 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,24 € TTC	3,31 € TTC

Indicateurs de performance		2024	2025
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte	88 %	88 %
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	68,97 / 120	64,35 / 120
P203.3	Conformité de la collecte (>2000 eh)	55 %	34 %
P204.3	Conformité des équipements (>2000 eh)	72 %	72 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages au regard de la directive ERU (>2000 eh)	68 %	72 %
P206.3	Boues évacuées selon les filières conformes	100 %	64,71 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,00958€/m ³	0.01103 €/m ³
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0 % pour 1 000 habitants	0 % pour 1 000 habitants
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	7,03 pour 100 km	5,41 pour 100km
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	0,45 %	0,29 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (>2000 eh)	97 %	84 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	35,43 / 100	33,37 / 100
P256.3	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (= Capacité de désendettement)	6,2 ans	5,4 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	6,92 %	6,06 %
P258.1	Taux de réclamations	1,23 / 1 000 abonnés	1,01 / 1 000 abonnés

3. Service de l'Assainissement Non Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2024	2025
D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	85 510	85 352
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100

Indicateurs descriptifs des services		2025	2026
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	42,10 %	42,70 %

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières.

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFI, VNF, les éventuelle TVA)

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,75 euros TTC/m³ dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données 1102CA 1022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RQDS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L1214-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-1807 de 8 août 2015 – art. 51, impose à la ou les maires ou à la/s président-e/s de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à une assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPS) destinés notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté aux élus dans les quinze jours qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou les maires ou la/s président-e/s de l'établissement public de coopération intercommunale à vocation intercommunale d'information doivent établir chaque année par l'Agence de l'eau ou le l'office de l'eau sur les indications figurant sur la fiche d'usages déclinés et sur la réalisation de ses programmes pluriannuels d'investissement RPS « des résumés à visages clés » (<http://www.service.audience.fr/guest/accueil/vie-questions>)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

édition avril 2026

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 1,95 € de redevance de pollution payé par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 63,10 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 9,50 € de redevance de pollution diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2025	
 1,70 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants	 9,00 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 1,60 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
	 13,10 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau	

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

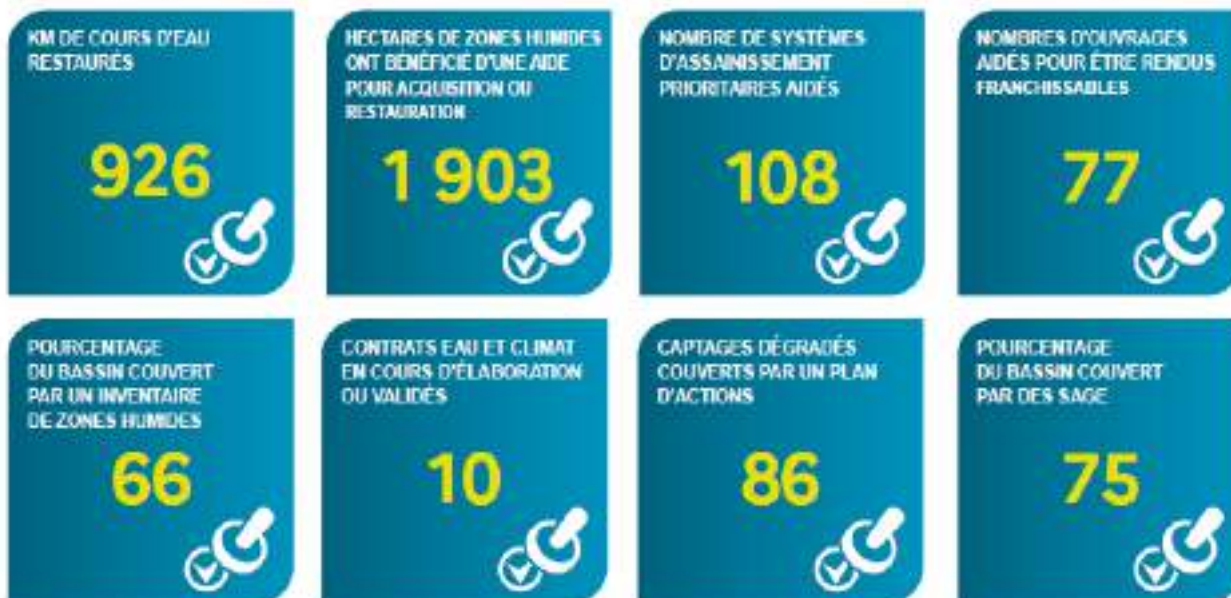
interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 8,55 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors industrie et agriculture)	 10,35 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, concertations, réseaux de surveillance aux, éducation, information et intervention)	 35,80 € aux collectivités pour la réparation des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
 15,90 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025	
 5,10 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource	 20,10 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau : restauration, continuité écologique et des zones humides)	 4,20 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication... Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtiers du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Éyre).



LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples: rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.



En savoir plus:

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformeredevances>

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 + 17 + 33 + 47 + 79 + 80)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE
(dép. 16 + 19 + 23 + 24 + 43 + 63)
84 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaleon-de-Lancôme
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 64 + 65 + 67)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 31 + 32 + 33 + 37 + 38 + 41 + 42)
97 rue Saint-Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 + 30 + 46 + 48)
Rue de Bruxelles - Bouman - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
06 65 75 56 00

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

LES AGENCES DE L'EAU

LES AGENCES DE L'EAU

LES AGENCES DE L'EAU